

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 21 (1973)

Artikel: L'église Saint-Georges et l'ancien bourg d'Hermance
Autor: Bonnet, Charles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-728381>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'église Saint-Georges et l'ancien bourg d'Hermance

par Charles Bonnet

INTRODUCTION

Plusieurs églises genevoises ont fait, ces dernières années, l'objet de restaurations importantes; c'est ainsi que le Bureau cantonal d'archéologie est intervenu de manière à sauvegarder certains éléments qui auraient pu subir des modifications. Les analyses archéologiques systématiques, tant dans le sous-sol que dans les murs apparents, ont permis d'établir une documentation très complète, aidant les architectes responsables des restaurations et fournissant des résultats scientifiques propres à transformer la vision que l'on avait de nos monuments. A cet égard, le plan de l'église et de l'ancien bourg d'Hermance que nous avons retrouvé est bien différent de celui proposé par les nombreux spécialistes qui ont étudié cet ensemble. L'église était primitivement de plus vastes proportions et ses étapes de construction sont le reflet de l'histoire religieuse et politique du bourg. Le système des fortifications était plus développé, puisque une seconde enceinte a été découverte. Des braies étaient aménagées devant ce rempart.

Les Commissions fédérale et cantonale des monuments et des sites et le professeur M.-R. Sauter, archéologue cantonal, nous ont aidé dans notre travail. Leur appui est un précieux encouragement pour nos recherches. Le professeur H.-R. Sennhauser a également pris part à notre étude et nous tenons à l'en remercier.

Cette monographie n'aurait pu être préparée sans l'aide d'une équipe de fouille connaissant les problèmes que pose l'archéologie médiévale. Nous voulons associer tous les membres de cette équipe à la publication¹ en remerciant

spécialement M. G. Deuber, sous la responsabilité duquel le chantier était placé. M. J.-E. Genequand, archiviste, nous a fourni plusieurs textes anciens. C'est là une contribution importante, utile à la compréhension des vestiges. M. T. Hermanès a effectué une analyse des enduits, il a ainsi vérifié si les murs portaient encore les traces d'une peinture murale ancienne et il a entrepris la conservation du décor peint des fonts baptismaux. Ses observations nous ont beaucoup aidé. M. C. Lapaire, directeur du Musée d'art et d'histoire, a bien voulu se charger de l'étude de la partie inférieure d'un crucifix découvert dans le chœur de l'église. M. N. Dürr, conservateur et responsable du cabinet de numismatique du Musée d'art et d'histoire, présente les cinquante-sept monnaies retrouvées dans le sous-sol de l'église et des chapelles. Un rapport préliminaire concernant le matériel anthropologique a été préparé par M^{lle} H. Kaufmann, chargée de cours au Département d'anthropologie, et M^{lle} H. Doebeli, licenciée ès sciences. Ces trois études, présentées en annexe, contribuent à l'intérêt de notre travail; nous en remercions les auteurs.

¹ Les relevés ont été exécutés par M^{me} F. Plojoux, M^{lles} F. Hug, B. Privati et MM. G. Deuber, K. Farjon et R. Perrinetti. M. P. Donnet, licencié en histoire de l'art, a fait un stage d'étude et a suivi le chantier. La fouille des sépultures était sous la responsabilité de M^{lle} H. Doebeli, licenciée ès sciences, avec l'aide de M^{mes} J. Strasser, S. de Coquatrix, et MM. J. Bujard et P. Odier. M. J.-B. Sevette s'est occupé des relevés photographiques.

I. NOTICE HISTORIQUE

Notre intention n'est pas de reprendre l'histoire d'Hermance et de sa ville neuve. Les publications concernant le Faucigny et la Savoie sont nombreuses, et le bourg d'Hermance est maintes fois cité. Sa situation stratégique n'a pas échappé aux spécialistes. Pour une étude plus approfondie, nous renverrons le lecteur aux travaux de L. Blondel,² J. Mayor,³ G. Fatio⁴ ou d'autres encore.⁵ Plusieurs textes d'archives aident à la compréhension des vestiges archéologiques et cette notice historique a pour but de signaler et d'analyser ceux que nous avons pu consulter.⁶

Le château d'Hermance est mentionné pour la première fois⁷ le 8 janvier 1247.⁸ Une bulle du pape Innocent IV, adressée au prieur de Saint-Jean de Genève, autorise Aimon de Faucigny à établir une chapelle dans son château nouvellement construit. Si l'évêque refuse encore d'instituer les chapelains d'Hermance, le pape ordonne au prieur de Saint-Jean d'instituer lui-même ces chapelains. Ce recours à la décision papale est rendu obligatoire par l'attitude de l'évêque de Genève, la création de nouvelles églises au détriment des paroisses existantes étant mal accueillie. Une deuxième bulle,⁹ envoyée deux ans plus tard (3 février 1249), montre qu'Innocent IV doit trancher à nouveau le même litige. Il exempte les chapelains d'Hermance de la juridiction de l'évêque et de l'archidiacre de Genève, sauf en ce qui concerne les procurations dues à raison de visites épiscopales.

Ces deux textes, comme L. Blondel l'a souligné,¹⁰ donnent une idée des difficultés que soulevait la création d'une ville neuve. Ils semblent également indiquer que le bourg n'a pas remplacé une agglomération préexistante. Dans le premier acte, on peut lire qu'Aimon de Faucigny est autorisé à établir des chapelles en bois (... *edificio ligneo*). Cette caractéristique est inhabituelle à cette époque et il n'existe aucun exemple préservé d'une construction semblable dans notre pays. Certes, on peut imaginer que ce matériau était souvent employé et que certaines chapelles en bois pourraient être assez anciennes.¹¹

L'étude des luttes féodales qui ont marqué les XIII^e, XIV^e et XV^e siècles ne peut être abordée

ici. Il faut rappeler qu'Hermance était le seul point fortifié au bord du Léman appartenant à la famille des Faucigny. Comme ils étaient entourés par les fiefs des comtes de Savoie et du comte de Genève, leur situation devait rapidement devenir intenable. C'est ainsi qu'en 1355, Amédée VI prend, pour la maison de Savoie, les anciennes terres du Faucigny. Plus tard, les luttes contre Genève continueront à donner une im-

² L. BLONDEL, *Châteaux de l'ancien diocèse de Genève*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (MDG), série in-4^o, VII, 1956, pp. 304-312; *Les fondations des villeneuves ou bourgs-neufs aux environs de Genève*, dans *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève* (BHG), t. IX, 1^{re} livr. 1946-1947, pp. 4-8.

³ J. MAYOR, *L'ancienne Genève*, 1896, pp. 61-78.

⁴ G. FATIO, *Hermance, commune genevoise*, Genève, 1954.

⁵ J.-B.-G. GALIFFE, *Genève historique et archéologique*, 1869, p. 127. *Supplément*, 1872, pp. 22, 109, 130, 144, 146.

C. FONTAINE-BORGEL, *Hermance dès les temps anciens à nos jours*, *Journal historique des communes genevoises*, N^o 1, 1888.

Abbé J. ROUX, *Quelques notes sur Hermance, Historique de la paroisse d'Hermance d'après les procès-verbaux des visites pastorales*, dans *Bulletins paroissiaux d'Hermance*, 1934-1938.

E. GANTER, *La Chapelle de la Visitation de la Vierge et des saints Bernard et Ennemond, dite Chapelle Sainte-Catherine à Hermance*, Genève, Saint-Maurice, 1952.

Abbé BUFFET, *Eglise d'Hermance, quelques dates*, Saint-Maurice, 1969.

Pour mémoire, on peut rappeler les mentions d'Hermance par J.-L. GRILLET, SPON, CH. DUBOIS-MELLY, GAUDY-LEFORT, B. REBER.

⁶ M. J.-E. Genequand nous a fourni une copie des visites pastorales et des premiers actes concernant le château.

⁷ Les époques protohistoriques et romaine ont laissé bien peu de traces; le sujet est traité dans le chapitre sur les premières époques d'occupation.

⁸ *Historiae Patriae Monumenta* (HPM), Chart., I, p. 1389, N^o 935. *Regeste Genevois* (RG), N^o 794.

⁹ HPM, Chart., I, p. 1393, N^o 939. RG, N^o 804.

¹⁰ L. BLONDEL, *Les fondations...*, pp. 3-17. Voir aussi: V. van BERCHEM, *La « ville neuve » d'Yverdon*, dans *Festgabe für Gerold Meyer von Knonau*, Zurich, 1913, pp. 206-226.

¹¹ M^{me} N. Gabrielli, surintendante des antiquités du Piémont, nous a signalé deux chapelles en bois, peut-être d'époque romane, dans les hautes vallées du Piémont. Voir aussi: R. TOURNIER, *Les églises comtoises*, Paris, 1954, p. 111.

portance militaire au bourg d'Hermance, mais la grande période de construction est sans doute terminée.

Les comptes de châtellenie¹² des dauphins du Viennois fournissent de nombreux détails sur le château (La Poype) et son donjon. Cette tour circulaire, aujourd'hui dominant le bourg, est édifiée en 1338-1339. Grâce aux comptes, on connaît le nom du maître d'œuvre chargé de sa construction: Mermet de Jonzier. L'analyse architecturale détaillée que présente L. Blondel¹³ permet de se faire une idée des éléments détruits. Il estime que c'est, chez nous, le meilleur exemple de donjon circulaire du XIV^e siècle. Durant ce siècle, plusieurs transformations sont apportées au système défensif du bourg: les vestiges archéologiques, récemment découverts, comme les textes, en apportent la preuve.

Les notes relatant les plus anciennes visites épiscopales ont disparu et pour retrouver les mentions de l'église et de ses chapelles, il faudra attendre 1443. Pourtant les comptes de décime nous donnent l'assurance qu'il y a un curé à Hermance en 1275 déjà;¹⁴ il est taxé 9 sols genevois. On peut admettre qu'à cette date, la paroisse est constituée. Un compte de procuration, vers 1344, rappelle une taxe de 40 sols,¹⁵ au XIV^e siècle encore, la taxe de décime est de 8 livres et 40 sols.¹⁶

Le 24 mai 1443, l'évêque de Corneto et de Montefiascone, Barthélémy Vittelschi, visite l'église Saint-Georges d'Hermance,¹⁷ à la présentation du duc de Savoie. La paroisse compte environ 80 feux et le curé se nomme Vincent Gerdil. Le visiteur ordonne aux paroissiens de créer une armoire dans la paroi du chœur, à gauche de l'angle de l'autel. Ce tabernacle sera recouvert de bois et son aménagement devra être terminé avant la fin juillet. Outre les objets du culte qu'il faudra se procurer, il est nécessaire de refaire la sacristie avant la Toussaint ainsi que les fenêtres vitrées du chœur; avant deux ans, le pavement de l'église sera repris. Le curé devra économiser 20 florins durant quatre ans pour les réparations de la cure.

Le tabernacle mural, découvert lors des restaurations effectuées au mur oriental¹⁸ de l'église, il y a quelques années, est sans doute celui demandé par l'évêque. Il est situé juste au-dessus de l'angle gauche du second maître-

autel, daté des XIV^e et XV^e siècles. Les réparations à apporter aux «fenêtres vitrées» du chœur, confirment la présence à cette époque, de vitraux. De nombreux fragments de verre de couleur, retrouvés dans le chœur, portent des traces de décor.

Les chapelles et autels visités par l'évêque sont au nombre de sept. Nous avons préféré en donner, à la fin de ce chapitre, une liste comparative avec celles des visites pastorales suivantes. Cette liste permet de mieux situer les annexes, les indications de chaque texte étant complémentaires. Les détails architecturaux concernant quelques chapelles seront signalés avec les visites. En 1443, la chapelle Saint-Pierre nécessite des réparations. Une niche doit être prévue dans le mur et une voûte sur l'autel. La chapelle Saint-Antoine aura son autel refait soit en pierre, soit en maçonnerie.

Dans un minotaire du notaire R. Sage, on retrouve les conventions préliminaires entre Isabelle de Menthon, veuve de Rodolphe d'Allinges et la paroisse d'Hermance en 1459.¹⁹ Dame Isabelle de Menthon se propose d'ériger, de fonder et de doter en l'église d'Hermance, ou à côté, une chapelle convenable, autel et édifice compris. Le curé, les syndics et les bourgeois proposent un emplacement entre l'église et l'enceinte de la ville (au sud) où se trouve une vigne appartenant au curé. La Dame refuse cette proposition. La chapelle doit être à l'intérieur ou contre l'église elle-même et il est

¹² Archives de Chambéry, chambre des comptes, comptes d'Hermance.

¹³ L. BLONDEL, *Châteaux...*, pp. 306-310.

¹⁴ E. CLOUZOT, *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Paris, 1940, p. 309 G, *Capellanus de Armencia*. La mention d'Hermance dans le même compte, p. 317 E, semble s'expliquer par la mort du curé entre le moment où le rôle de taxation a été établi et le moment de l'encaissement.

¹⁵ E. CLOUZOT, *op. cit.*, p. 328 A, *Capellanus de Hermencia*.

¹⁶ E. CLOUZOT, *op. cit.*, p. 338 E, *Curatus de Hermencia*. Dans un pouillé du XV^e siècle (p. 359 A), entre 1416 et 1444, à la présentation du duc de Savoie: *Cura de Hermencia*.

¹⁷ Archives départementales de la Haute-Savoie (ADHS), 1 G 98, f. 97 verso, visite du 24 mai 1443.

¹⁸ L. BLONDEL, *Chronique archéologique pour 1958-1959*, dans *Genava*, n.s.t. VIII, 1960, pp. 57-58.

¹⁹ ADHS, J 143/1 et J 143/2.

décidé de sacrifier une sacristie sise à côté du chœur (au nord), qui, murée et « pas tout à fait ouverte », encombre l'endroit sans profit pour l'église. La nouvelle chapelle sera construite « de l'angle extérieur du mur de l'église, au-dessus de la petite porte de celle-ci, jusqu'à la route passant en haut », et « à un arbre qui se trouve près de la route ». Le curé ou son vicaire aura une clé de la porte de la chapelle qui donnera sur l'intérieur de l'église et non pas sur l'extérieur. A l'occasion de cette convention, Isabelle de Menthon qui réside à Hermance, les syndics et les bourgeois, déplorent que les processions ne puissent faire le tour de l'église, selon l'usage habituel. Une vigne du curé occupe l'emplacement situé entre l'église et l'enceinte de la ville et près du clocher se trouve une mesure. Un passage de huit pieds est prévu avec l'accord des membres présents. La démolition des murs de la mesure et la nouvelle clôture seront aux frais des syndics et des paroissiens.

Le 16 mai 1464,²⁰ Jean de Bellerive concédait à Isabelle de Menthon son droit de patronage et tous ses autres droits sur la chapelle Sainte-Catherine, depuis lors tombée pratiquement en désuétude.

Le premier recteur de la chapelle de la Visitation de la Vierge et des saints Bernard et Ennemond fut Maître Jean Barilliet, prêtre de la paroisse de Saint-Martin de Le Frasnois (Jura).²¹ L'acte d'institution du 28 décembre 1472 rappelle la charte de fondation et dotation perpétuelle de la chapelle, datée du 29 mars 1471.

Ces documents nous renseignent sur la fondation de la chapelle par Isabelle de Menthon et nous donnent les dates limites de la nouvelle construction. Il existait au nord-est du chœur une sacristie dont quelques fondations ont subsisté à la base des murs de la chapelle de la Visitation. L'emplacement de la chapelle est attesté dans le premier texte: « De l'angle extérieur du mur de l'église » soit l'angle nord-est de la nef « jusqu'à la route », encore existante aujourd'hui. La concession des droits sur la chapelle Sainte-Catherine est peut-être à l'origine de la confusion des vocables entre cet ancien autel et la chapelle de la Visitation.

La visite épiscopale du 5 mars 1471²² par Mamert Fichet, évêque d'Hebron et vicaire géné-

ral de l'évêque de Genève, complète la documentation concernant la chapelle de la Visitation, mais elle est également très importante pour l'histoire de l'église. Le nombre des feux de la paroisse a diminué de 80 à 60 et le revenu passe de 100 florins en 1443 à 50. Le visiteur ordonne de percer une fenêtre dans la partie droite du chœur, au-dessus du maître-autel, de façon à bien éclairer. La fenêtre doit être pourvue d'une grille de fer (à 5 barreaux?), et d'une verrière. Elle sera convenable, de bonnes pierres bien taillées. Et l'on déplacera le plancher du chœur, les escaliers et les autels, comme on l'ordonnera dans la visite de la chapelle. Que l'on fasse un plancher en-deçà du chœur, dans la nef où on placera l'autel de Sainte-Croix au milieu et deux autres autels aux angles de ce plancher lui-même. Le plancher et les fenêtres vitrées ont besoin de réparations et l'église sera reblanchie à l'intérieur, après que les brèches constatées dans les murailles auront été bouchées. Le chœur est séparé de la nef par de simples grilles de bois qu'il faudra remplacer par un mur haut de trois pieds (à l'exception de l'espace de la porte d'entrée du chœur) sur lequel seraient placés des barreaux de bois allant jusqu'à la voûte, puis le sol du chœur sera refait.

L'église n'est pas dédiée et le curé devra organiser la consécration avant trois ans.

L'absence de clôture entre le cimetière et le jardin voisin est jugée peu convenable, il faudra en élever une dans les quinze jours. On aura une année pour enlever le fumier situé derrière le chœur, l'endroit sera ensuite pavé.

Les fonts baptismaux seront couverts à nouveau dans un délai de six mois, on creusera tout autour un espace de trois doigts pour installer des pointes de fer, ainsi les fidèles ne pourront pas s'appuyer contre la cuve.

Si l'église n'est pas consacrée, le jour de la visite, c'est qu'elle vient d'être restaurée. Nous croyons pouvoir situer un peu avant 1471 l'édification du clocher-porche et les transfor-

²⁰ ADHS, J 143/3.

²¹ ADHS, J 143/4. (Analyse de ces 4 textes aux AEG).

²² AEG, Evêché, visites, vol. II, f. 161 (5 mars 1471).

²³ Cette fenêtre est dessinée sur le plan de l'église publié en 1896. J. MAYOR, *op. cit.*, p. 69, d. E. GANTER, *op. cit.*, p. 3.

mations de l'extrémité occidentale du bâtiment (église du xv^e siècle). La fenêtre du chœur est percée vers 1471, elle existait encore il y a cinquante ans. Elle était de petites dimensions²³ et l'on a suivi, pour l'aménager, l'embrasure de la fenêtre centrale de l'ancien chevet, en diminuant la hauteur de l'ouverture. Les trois baies créées au xiii^e siècle étaient donc condamnées à cette époque. On pourrait aussi admettre que cette fenêtre se trouvait (« à droite du chœur ») dans le mur latéral sud, où nous avons retrouvé les vestiges d'une ouverture. Les fenêtres de l'église sont vitrées. Deux types de fragments de verre coloré ont été découverts à l'occasion des fouilles. Une première série pourrait appartenir à l'époque qui a suivi la construction de l'église, les autres fragments de vitraux se rattachent plutôt à la fin des temps gothiques. Les fondations de la barrière du chœur du xv^e siècle et de son muret, sont partiellement conservées, elles signifient que les injonctions de l'évêque Mamert ont sans doute été suivies.

Au cours de la même visite, onze chapelles et autels sont inspectés. La chapelle de la Visitation, nouvellement construite, a un revenu annuel aussi important que celui du curé, elle n'est pas consacrée et n'a pas de recteur (l'acte d'institution date du 28 décembre 1472). La chapelle Sainte-Catherine et, sur le même autel, celle de Saint-Pierre, devraient être déplacées vis-à-vis, un arc étant construit, l'autel sera installé dessous avec les représentations des saints patrons et une armoire eucharistique. Pour l'autel consacré à Sainte-Croix, on installera au-dessus un ciel de bois bien littelé, et le plancher neuf, aménagé comme cela a été prévu, sera aux frais des patrons et des recteurs des chapelles. On construira une arcade à l'angle gauche de l'autel Saint-Nicolas, de bonnes pierres bien sculptées, l'autel de pierre sera placé dans le sens de la longueur, sous l'arc. L'autel de Saint-Antoine et de Saint-Pierre est mal placé, il est ordonné, sous peine de démolition, que l'on construise un arc au-dessus et que l'on perce une fenêtre ferrée et vitrée, au bas de laquelle l'autel sera appuyé. Les autels de la Sainte Vierge et de Saint-Blaise sont consacrés par le visiteur.

Le 21 janvier 1482, une nouvelle visite²⁴ est effectuée à Hermance par Claude Rup,

évêque de Claudiopolis, vicaire général de l'évêque de Genève. Il reste à Hermance une demi-journée. Le nombre de feux est toujours de 60, mais le revenu augmente de 30 florins (de 50 à 80 florins).

L'église n'est toujours pas dédiée et consacrée, comme l'ordre en avait été donné. Dans un délai d'un an, le curé devra faire achever le pavement du chœur. Si de nouvelles inhumations sont faites, il faudra agir avec ménagements pour les sépultures plus anciennes et le pavement détruit sera aux frais des responsables de la nouvelle tombe.

Suivant l'ordre reçu de déplacer les autels Sainte-Croix et Saint-Nicolas, le plancher du chœur sur lequel ils étaient fut démolé (ces autels sont déplacés dans la nef, à la suite de la visite de 1471, la construction de la chapelle de la Visitation ayant sans doute provoqué la destruction d'une ancienne chapelle). L'autorisation est donnée de faire installer ces fondations dans le chœur de l'église même, du côté gauche, de sorte qu'on les place sous l'arc, dans un autel édifié dans les trois ans (il s'agit probablement de l'arc situé au sud-ouest de la chapelle de la Visitation). Il faudra également faire mettre une verrière dans la fenêtre existante de la chapelle Saint-Pierre.

La visite suivante date du 27 avril 1518.²⁵ Le rédacteur n'est pas très exact dans ses transcriptions; c'est ainsi que le vocable de l'église devient Saint-Grégoire au lieu de Saint-Georges. Au nom de Jean de Savoie, le visiteur est Pierre Farfein, évêque de Baratta et évêque auxiliaire de Genève. Le nombre des feux de la paroisse se maintient à 60 et le revenu à 80 florins. Outre les objets du culte qui manquent, il est ordonné de remplacer le plancher de la nef, et cela d'ici trois ans. Le curé devra faire aménager une fenêtre vitrée et faire blanchir la chapelle de Saint-Catherine sur l'autel de laquelle sont érigées deux autres donations dédiées à Saint-Pierre et à la Sainte-Croix. D'ici une demi-année, les autels de Saint-Michel et Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Antoine, de Saint-

²⁴ AEG, Evêché, visites, vol. III, f. 341-343 (21 janvier 1482).

²⁵ AEG, Evêché, visites, vol. IV, f. 384-387 (27 avril 1518).

Pierre, devront être consacrés. Dans la chapelle Saint-Laurent, une fenêtre vitrée sera percée et on procédera à sa consécration, sous peine d'interdit.

Après la Réforme, Berne délègue des commissaires qui dressent l'inventaire des biens et revenus de chaque église. A Hermance, Nicolas Vuillard s'occupe de cet inventaire, le 18 octobre 1540.²⁶ Outre la liste des biens de l'église, les chapelles fondées sont signalées avec les vignes, prés ou terres qui alimentent leurs revenus.

Immédiatement après le retour au culte catholique, une commission est chargée de se rendre compte de l'état des églises et des cures. Le 7 novembre 1598,²⁷ un rapport est établi à Hermance. Le chœur de l'église, qui est en bon état, a été séparé récemment de la nef par une muraille, la nef est en mauvais état, sans plancher; il n'y a pas de cloches. Réparation: 600 florins (la cloche avait été emportée par les soldats genevois). Cure passable.

Le 3 novembre 1624,²⁸ Jean-François de Sales visite l'église. Il reconnaît les biens de la paroisse et rappelle les obligations et devoirs du curé et des paroissiens. Ceux-ci entretiennent l'église, alors que le curé s'occupe du saint des saints.²⁹ Les cordes des cloches, la lampe du sanctuaire, sont affaire des paroissiens qui devront « s'occuper de recouvrir la nef et la raccommo-der et remettre en son premier état, de bien maintenir le clocher et le reste de l'église et cela le plus tôt possible ». Le curé aura à sa charge de rebâtir la cure avec l'assistance des dits paroissiens et d'acheter un lampadaire. Pour les sépultures, il ne perçoit à présent que le linceul qui recouvre le cercueil.

Le visiteur s'occupe ensuite des chapelles; du côté gauche du chœur en entrant il y a celle de Notre-Dame-de-la-Visitation et des Saints-Fabien et Sébastien. Il semble que depuis la visite de 1518, le vocable se soit transformé, puisque au xv^e siècle c'étaient les saints Bernard et Ennemond. Il y a un autre autel du côté droit du chœur en entrant, « tout dégarni et sans fondateur ». Une autre chapelle encore se trouve hors-l'église, celle de Sainte-Catherine, « ... laquelle pour apporter de la difformité et causer la ruine de l'église sera par les paroissiens et le curé rasée ».

L'évêque Jean d'Arenthon d'Alex visite trois fois l'église d'Hermance. Le 15 octobre 1663,³⁰ il enjoint aux paroissiens de faire couvrir l'église et le clocher à la réserve du chœur et de faire faire un porche devant la porte où l'on fait la bénédiction. Les chapelles sont semblables à celles de 1624, mis à part un autel de Saint-Nicolas, situé sous l'arcade qui est entre le chœur et la chapelle de la Visitation.

La visite du 16 juillet 1679³¹ confirme la reconstruction de l'église qui est « très belle et très propre ». Il est enjoint aux paroissiens de couvrir le clocher, de couvrir les fonts baptismaux et de clore le cimetière, de faire un mur entre le chœur et la chapelle de la Visitation avec une porte au milieu. La chapelle à droite du chœur a disparu. Cette dernière remarque est reprise au cours de la troisième visite de Jean d'Arenthon, le 20 août 1687³²: « il y avait avant la demolition de l'esglise [reconstruction terminée en 1679] une chappelle de ste Catherine et une autre de st Pierre, lesquelles sont présentement razées et unies au maistre autel ».

On peut encore mentionner les réparations à effectuer en 1700.³³ Gabriel de Rossillon demande aux paroissiens de faire réparer le lambris et le sous-pied de la nef, le couvert du clocher et de maintenir la clôture du cimetière, dans l'année.

LISTE DES AUTELS MENTIONNÉS A HERMANCE AUX XV^e, XVI^e ET XVII^e SIÈCLES

Les renseignements concernant l'architecture des chapelles et leur situation sont également donnés sur le tableau. Les autels inscrits en lettres grasses sont ceux qui se trouvaient dans

²⁶ *Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne*, t. xx.

²⁷ *Bulletins paroissiaux d'Hermance*, sept. 1935, pp. 1-2, sept. 1939, p. 1.

²⁸ ADHS, I G 106, fo 228-230. Visite du 3 novembre 1624.

²⁹ C. BONNET, *L'Eglise du prieuré de Russin*, dans *Genava*, n.s. t. XIX, 1971, p. 12.

³⁰ ADHS, I. G 114. f. 65 ss. (15 octobre 1663).

³¹ ADHS, I. G 119. f. 181 ss. (16 juillet 1679).

³² ADHS, I. G 120. f. 315 ss. (20 août 1687).

³³ ADHS, I. G 122. f. 228 ss. (20 août 1700).

le chœur et ses chapelles latérales. Les autres doivent avoir été placés dans les chapelles latérales de la nef et à l'intérieur de celle-ci.

Visite de 1443

1. Saint-Pierre situé dans la nef
2. Saint-Michel situé dans la nef
3. Saint-Antoine situé dans la nef
4. **Sainte-Catherine - Saint-Pierre**, situés dans le chœur avec deux niches sur le même autel
5. **Saint-Nicolas** situé dans le chœur
6. **Sainte-Croix** situé dans le chœur (*supra pulpitum*)

Visite de 1471

1. et 2. **Sainte-Catherine - Saint-Pierre** situés dans le chœur, sur le même autel. On déplacera cet autel en face; à cet effet, un arc et une armoire seront construits
3. **Notre-Dame-de-la-Visitation de la Bienheureuse Vierge Marie et des Saints Bernard et Ennemond**
4. Sainte-Croix sera installé dans la nef
5. Saint-Nicolas sera installé dans la nef. Un arc sur l'autel est à construire
6. et 7. Saint-Antoine - Saint-Pierre sur le même autel qui est mal placé; il faudra construire un arc et percer une fenêtre au-dessus de l'autel
8. Saint-Michel
9. Saint-Jean-Baptiste
10. Sainte-Vierge, nouvellement construit
11. Saint-Blaise, nouvellement construit

Visite de 1482

1. et 2. Saint-Antoine - Saint-Pierre sur le même autel
3. **Notre-Dame-de-la-Visitation**
4. **Saint-Pierre**, une verrière est installée dans la fenêtre existante de la chapelle
5. **Sainte-Catherine**
6. Sainte-Vierge
7. Saint-Jean-Baptiste
8. Saint-Blaise
9. et 10. Sainte-Croix-Saint-Nicolas à déplacer

et installer dans le chœur du côté gauche sur le même autel

11. Saint-Michel

Visite de 1518

1. **Sainte-Vierge-Marie et Saints-Fabien et Sébastien**
2. **Saint-Nicolas**
3. 4. et 5. **Sainte-Catherine - Saint-Pierre - Sainte-Croix**, trois autels réunis, il est enjoint de faire une fenêtre vitrée dans la chapelle et de la blanchir à la chaux.
6. Saint-Michel et Saint-Jean-Baptiste, ne sont pas consacrés
7. Saint-Antoine sur le même autel
8. et 9. Saint-Pierre et Saint-Blaise ne sont pas consacrés
10. Saint-Laurent, il faudra percer une fenêtre vitrée dans la chapelle et consacrer l'autel
11. Sainte-Vierge-Marie

Inventaire des biens dépendants et appartenant à la cure d'Hermance, le 18 octobre 1540

1. **Saints-Fabien et Sébastien**
2. **Sainte-Catherine**
3. **Saint-Pierre** (il y a peut-être confusion avec 6)
4. Saint-Jean-Baptiste
5. Saint-Antoine
6. Saint-Pierre situé au « nez » de l'église
7. Saint-Blaise
8. Saint-Laurent

Visite de 1624

1. **Notre-Dame-de-la-Visitation et des Saints-Fabien et Sébastien**, situé du côté gauche du chœur, annexée au grand-autel
2. **Autel** situé du côté droit du chœur « tout dégarni et sans fondateur », annexé au grand-autel
3. **Sainte-Catherine**, chapelle située « hors-l'église », sera détruite, annexée à perpétuité au grand-autel
4. **Autel**

Visite de 1663

1. **Notre-Dame-de-la-Visitation et des Saints Fabien et Sébastien**
2. **Autel**
3. **Sainte-Catherine**
4. **Autel**
5. **Saint-Nicolas**, situé sous l'arcade, entre le chœur et la chapelle de la Visitation

Visite de 1679

1. **Chapelle** située à droite du chœur, elle a disparu
2. et 3. **Autel - Autel**, deux autels situés dans la nef et consacrés

Visite de 1687

1. **Sainte-Catherine**, chapelle démolie en 1679, unie au maître-autel
2. **Saint-Pierre**

Si la Réforme a considérablement perturbé l'organisation de la paroisse d'Hermance, qui ne retrouvera jamais les biens et les fondations mentionnés au xv^e siècle, on peut remarquer que le nombre de feux et les revenus diminuent déjà au cours de ce siècle. Certes, la riche donation d'Isabelle de Menthon et les réfections de l'église vont apporter une amélioration certaine sur le plan architectural; pourtant, les dimensions de l'église sont réduites. En 1679, l'édifice est rebâti; à nouveau, on va diminuer les dimensions de la nef et les annexes latérales sont rasées. La chapelle de la Visitation se transformera plus tard en école et en cachot.

L'établissement d'une puissante ville par Aimon de Faucigny se justifie, car c'était pour ses fiefs un point d'une grande importance stratégique: la seule ouverture sur le Léman. L'église bénéficie de cette situation privilégiée, elle sera vaste et prévue pour une population toujours plus nombreuse. La fin des Faucigny signifiera un développement réduit malgré une position militaire et commerciale qui reste importante au cours du Moyen Age.

II. SITUATION, ORIENTATION ET NATURE DU SOL

Le bourg et son château sont situés au bord du lac Léman, sur la rive gauche de l'Hermance qui contourne l'agglomération du côté est et nord. Le débit de la rivière est aujourd'hui très faible; malgré cela, il semble que les constructeurs du Moyen Age aient utilisé le cours d'eau à des fins défensives. Le coteau qui borde le Léman jusqu'à Genève, et dont les vignobles étaient réputés, s'interrompt près de la rivière. C'est en tirant profit de ces dénivellations que l'architecte d'Aimon de Faucigny a su placer le château et le haut du bourg au bord du plateau, sur un petit éperon, alors que l'église et la plus grande partie des maisons d'habitation étaient rangées dans la pente et en quatre îles plus près du lac.

Le donjon avait une vue étendue sur le lac et les régions avoisinantes. Cette situation privilégiée facilitait l'observation des flottes ennemies et du passage sur les rives ou plus à l'intérieur des terres. L'orientation du bourg dans le sens de sa longueur correspond à celui de l'église, soit est-sud-est et ouest-nord-ouest. Pour faciliter notre description, nous utiliserons l'orientation habituelle des églises (chœur vers l'est), cette même orientation étant utilisée pour le bourg. L'aménagement de la ville neuve a été faite en tenant compte de la topographie. La pente du coteau et les rives du lac ainsi que la rivière ont donné une direction générale.

Les terres, d'une composition morainique et alluvionnaire, ne sont pas très riches. Sur l'ancienne terrasse lacustre, c'est avant tout les céréales qui sont cultivées, alors que le vignoble est planté sur le coteau. Aujourd'hui la vigne disparaît peu à peu pour faire place à des habitations bénéficiant de la vue sur le lac.

L'agglomération semble avoir été conçue en trois parties. Le Bourg-d'en-Bas, plus ou moins rectangulaire, offrait aux habitants, grâce à son enceinte, une première défense. L'église se trouvait dans la pente au sud-est de cette zone. Sur l'éperon, le Bourg-d'en-Haut fournissait un second refuge en cas de besoin. Si les assaillants triomphaient des murs de fortification, il restait le château et son donjon où les défenseurs pouvaient encore résister.



Figure 1. L'église et le donjon circulaire.

Les vestiges archéologiques sont très irrégulièrement conservés. L'analyse des murs de l'église et des maisons situées autour de l'agglomération a montré qu'en certains endroits, il existait d'anciennes maçonneries préservées sur plusieurs mètres de hauteur. Ailleurs les pierres avaient entièrement disparu et ce n'est que par l'étude des tranchées de fondation que le plan a pu être partiellement restitué.

III. LES FOUILLES

1. Introduction

Les fouilles archéologiques et l'analyse des murs ont commencé le 23 mai 1972 pour se terminer à fin mars 1973. C'est dans le cadre des restaurations³⁴ prévues à l'église que le Bureau cantonal d'archéologie est intervenu. Notre campagne a été facilitée par la compréhension et l'aide de M. l'Abbé Buffet, curé d'Hermance. Il faut souligner également l'intérêt de nombreux habitants du village qui, bien souvent, nous ont fait observer des détails architecturaux peu accessibles. Trois terrassiers, dirigés par M. E. Curcio, ont aidé au dégagement des vestiges.³⁵

Deux chantiers de sauvetage ont été ouverts du côté nord du Bourg-d'en-Bas (voir figure 8), la construction de nouvelles maisons menaçant les fondations de l'enceinte. L'étude des chapelles latérales a rendu nécessaire des sondages hors de l'église dans laquelle a été effectué l'essentiel de la recherche.

2. Méthode

Nous avons fouillé à l'intérieur de l'église par décapages horizontaux en ménageant une banquette longitudinale et plusieurs autres témoins stratigraphiques transversaux. Le travail a été compliqué par le très grand nombre de sépultures découvertes. N'ayant relevé et conservé pour l'étude anthropologique³⁶ que les ossements assurant la position d'un squelette, nous avons pourtant inventorié 185 sujets.³⁷ Il est certain que la fouille systématique des squelettes d'une grande église est un problème délicat dans l'état actuel. Le temps dont disposent les archéologues médiévistes ne suffit

guère et notre fouille a été modifiée en fonction de cette difficulté. Grâce à un dégagement minutieux, on a retrouvé une quantité d'objets. Il s'agit surtout de monnaies et d'éléments du vêtement souvent découverts *in situ*, dans les sépultures. On doit constater que ces objets se trouvaient en plus grand nombre à Hermance, par rapport à d'autres églises du canton. Cela est dû à l'importance et à la richesse du bourg au XIV^e siècle et au XV^e siècle. La banquette centrale et les surfaces situées sous la galerie et dans le clocher n'ont pas été entièrement dégagées. La fouille de ces témoins ne semble pas devoir apporter d'éléments essentiels à la compréhension architecturale, de nouvelles recherches pourront y être faites en temps voulu.

Pour éviter de détruire entièrement le pavement de galets situé au nord de l'église, la fouille des chapelles latérales a été effectuée par sondages. On peut espérer qu'un jour nos plans seront complétés et que l'étude en profondeur de ces annexes fournira d'autres renseignements qui manquent aujourd'hui.

Le quadrillage et les repères d'altitude ont été mis en place par les soins du cadastre.³⁸ Les relevés architecturaux, comme les plans des sépultures, sont dressés à l'échelle 1:20 sur le terrain. Certaines stratigraphies et les plans des niveaux les plus anciens sont à l'échelle 1:10.

Pour la présentation des résultats, nous avons essayé de limiter le rapport des fouilles aux documents originaux, en cherchant à resserrer au maximum la partie interprétative, ceci pour permettre de prolonger les recherches et par manque de place puisque, compte tenu de la

³⁴ M. J. Riedlinger, architecte, a la responsabilité de ces transformations.

³⁵ Nous remercions l'entreprise Ed. Cuénod S.A. qui, chaque année, facilite notre travail en mettant à notre disposition les mêmes terrassiers.

³⁶ Ces ossements sont actuellement au Département d'anthropologie que dirige le professeur M.-R. Sauter.

³⁷ Les ossements découverts en vrac seront conservés dans le sous-sol de l'église.

³⁸ Grâce à M. J.-P. Wisard, d'excellentes relations existent avec les services du cadastre. Nous tenons le remercier ainsi que ses aides pour leur précieuse collaboration.

part importante prise par l'archéologie dans la revue *Genava*, la publication exhaustive d'une fouille comme celle d'Hermance demanderait beaucoup plus de pages encore. La comparaison de l'église du Moyen Age avec d'autres édifices de notre région et l'étude des objets ont ainsi souffert de ce choix.

IV. DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES. LE BOURG ET SES FORTIFICATIONS

La fouille systématique de l'église Saint-Georges a montré qu'il existait un deuxième rang de fortifications du côté sud du bourg, à côté du mur signalé par L. Blondel.³⁹ L'église a été construite contre le premier mur d'enceinte, utilisé par le maître d'œuvre comme mur latéral de la nef et du chœur. Cette observation nous a entraînés à pousser nos investigations et à revoir le plan proposé par L. Blondel. La visite de presque toutes les caves des maisons situées autour du bourg a permis de retrouver en plusieurs points les fondations des remparts. En outre, depuis 1969, des fouilles de sauvetage ont été entreprises dans le Bourg-d'en-Bas, car de nouveaux bâtiments en cours de construction menaçaient le sous-sol archéologique. Une tour⁴⁰ et le front nord des fortifications proches de l'ancien lit de l'Hermance ont pu être retrouvés.

Nos recherches ont porté sur l'église et si nous présentons de nouveaux éléments concernant les fortifications, il ne s'agit que de résultats partiels. Faute de temps, il n'a pas été possible de reprendre l'étude du Bourg-d'en-Haut et du château. Seules des fouilles permettraient de préciser les différents états et l'analyse des textes conservés aux archives de Chambéry (chambre des comptes, comptes d'Hermance) nous fournirait un complément essentiel. Malgré les nouvelles découvertes, il est prématuré de présenter une étude d'ensemble de la ville neuve. Mais nous avons revu les hypothèses concernant le système défensif, modifié par la création des braies, et il est possible d'envisager deux étapes de construction. Le château mériterait une étude plus approfondie, il a subi des remaniements puisque le donjon circulaire, aujourd'hui conservé, est postérieur de près d'un siècle à la création du premier bourg et de son château.

1. La première enceinte

Après la construction de la première enceinte, l'église est venue s'adosser aux remparts (fig. 3-4). Il n'y avait ni passage ni jardin entre les murs de défense et les habitations jusqu'à la fin de l'époque gothique. Toutes les ouvertures à accolades des xv^e et xvi^e siècles se trouvent côté bourg, alors que vers l'extérieur, on ne remarque que des baies récentes ou des archères. En fondation, les murs des maisons ont environ 0,60 m d'épaisseur. Pour l'enceinte, cette épaisseur varie entre 1,15 et 1,60 m; c'est avant tout en suivant ces fondations qu'il est possible de restituer le tracé des remparts car, en élévation, les aménagements plus tardifs ont beaucoup changé l'aspect des murs (fig. 5).

L'enceinte n'est pas rectiligne, on l'a construite par segments d'inégales longueurs, placés légèrement de biais les uns par rapport aux autres. Cette disposition très nette autour du Bourg-d'en-Bas semble avoir été prévue pour faciliter la surveillance ou pour ménager de meilleurs angles de tir, plutôt que pour des raisons topographiques. Deux tours de dimensions inégales sont repérées au bord du lac, de chaque côté de l'agglomération. On voudrait connaître la position de la courtine du front occidental, mais des renseignements précis manquent encore.

Les fondations du mur d'enceinte sont d'une épaisseur irrégulière. Au sud, un mur puissant (1,40-1,60 m) avait été prévu, car ce côté était le plus exposé aux éventuelles attaques venant de la région de Genève. Au nord, le mur est moins large d'au moins 0,30 m, car les défenseurs bénéficiaient de la protection naturelle de la rivière qui s'étendait aussi sur la face orientale.

On constate, en étudiant les maçonneries, que malgré les différences d'épaisseur, il règne une certaine unité. Les premières assises sont constituées par de grands galets placés horizontalement, le mortier à la chaux est peu

³⁹ L. BLONDEL, *Châteaux...*, p. 311, *Les fondations...*, p. 5.

⁴⁰ C. BONNET, *Les fortifications du Bourg-d'en-Bas et l'ancien port d'Hermance*, dans *Nos monuments d'art et d'histoire*, t. XXII, 1971, fas. 4, pp. 163-169. M.-R. SAUTER, *Chroniques des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1970-1971*, dans *Genava*, t. XX, 1972, pp. 111-113.



Figure 2. Mappe de 1740.

abondant ou même complètement absent. La première couche de pierres a été prévue, en certains endroits, plus large que le mur. Au-dessus de cette fondation, les pierres de rivièrè ont un module inférieur et sont liées à l'aide d'une grande quantité de mortier. Les pierres plates sont souvent rangées de biais, selon la méthode de l'*opus spicatum*.

Sur le plan cadastral d'Hermance, on constate un alignement des murs méridionaux de la cure, de l'église et des maisons du Bourg-d'en-Bas. Cet alignement semble se prolonger vers l'est en direction d'un groupe d'habitations, dans les caves desquelles nous avons repéré des maçonneries anciennes appartenant sans doute aux fondations des remparts. *L'angle sud-est de l'enceinte* pourrait être situé là. Le plan exact du château n'est pas connu, la tour construite au cours de la première moitié du XIV^e siècle n'est probablement pas en liaison avec l'enceinte qui est antérieure. Par contre le deuxième rang de défense qui s'est développé en avant pourrait éventuellement lui être associé.

En reprenant l'alignement général fourni par les murs méridionaux du bourg, on rejoint, côté lac, la maison appartenant à la famille Naef (anciennement Monin, puis Mayor). La partie sud de cette demeure (fin XVIII^e siècle) semble avoir été édifée sur une puissante fondation quadrangulaire. On peut observer dans les caves cette épaisse maçonnerie qui n'a pas de rapport avec la construction actuelle. La maison du XVIII^e siècle était presque carrée, mais elle a été agrandie plus récemment. Dans les caves de la partie nouvelle, les fondations se continuent vers le nord. Dans l'attente d'une étude de détail, ces maçonneries anciennes nous permettent de supposer l'existence d'une tour de plus de 10 m de côté.

Celle-ci pouvait appartenir au premier système de défense; elle protégeait un angle très exposé du bourg et cela motive partiellement ses dimensions importantes. Une différence de niveau dans le jardin de la propriété Naef semble marquer le passage du mur de la tour jusqu'aux maisons sud. Une recherche systématique serait nécessaire pour mieux comprendre cette partie de la ville neuve. La proximité des deux enceintes et la différence du type des tours occidentales ne sont pas explicables.

Dans l'attente d'autres renseignements, on peut envisager l'hypothèse d'une maison forte construite près du lac.

La fondation conservée sous l'agrandissement de la maison Naef nous restitue un élément du mur occidental de l'enceinte. On retrouve celui-ci un peu plus au nord dans les caves du Café du Léman. Les maisons voisines et ces caves font certainement partie du bourg médiéval dont le système parcellaire est caractéristique. Les maisons serrées, les unes contre les autres, sont allongées avec, sur leur côté apparent, une façade étroite. On découvre dans la rue parallèle aux rives du lac (ruelle des galeries) les façades anciennes encore en bon état avec leurs fenêtres à accolades et leurs escaliers extérieurs donnant accès au premier étage. De l'autre côté les maisons pourraient avoir été adossées aux remparts.

Il est ainsi possible d'imaginer un rang fortifié du côté du Léman avec une courtine épaulée de tours carrées. Une large ouverture semble interrompre la courtine près de la tour d'angle nord. Nous avons proposé de situer à cet emplacement le port d'Hermance.⁴¹

Certes, il ne s'agit que d'une hypothèse et des sondages seront encore nécessaires dans cette zone. Il est bon de rappeler l'importance qu'a eue ce port au cours du Moyen Age. Il était utilisé aussi bien par les bateaux de guerre que par les bateaux transportant les marchandises alimentant les foires et les marchés du bourg. Les luttes féodales marquent l'histoire d'Hermance et, bien souvent, on mentionne sur le lac la présence de flottes de guerre.

Ce n'est peut-être qu'à la fin du XVI^e siècle que la ville est détruite et le port comblé par les Genevois, alliés aux troupes françaises.⁴²

Il semble douteux que seule l'embouchure de la rivière ait servi de refuge aux bateaux. Le trafic, dès la fondation du bourg, est intense, une protection des embarcations chargées de marchandises doit avoir été prévue. L. Blondel signale le passage d'un texte de 1355, époque durant laquelle «on arrache sur la rive du lac une quantité de pals qui gênaient la défense.⁴³»

⁴¹ C. BONNET, *Les fortifications...*, p. 167.

⁴² G. FATIO, *Hermance...*, p. 177 et note 1.

⁴³ L. BLONDEL, *Châteaux...*, p. 310.

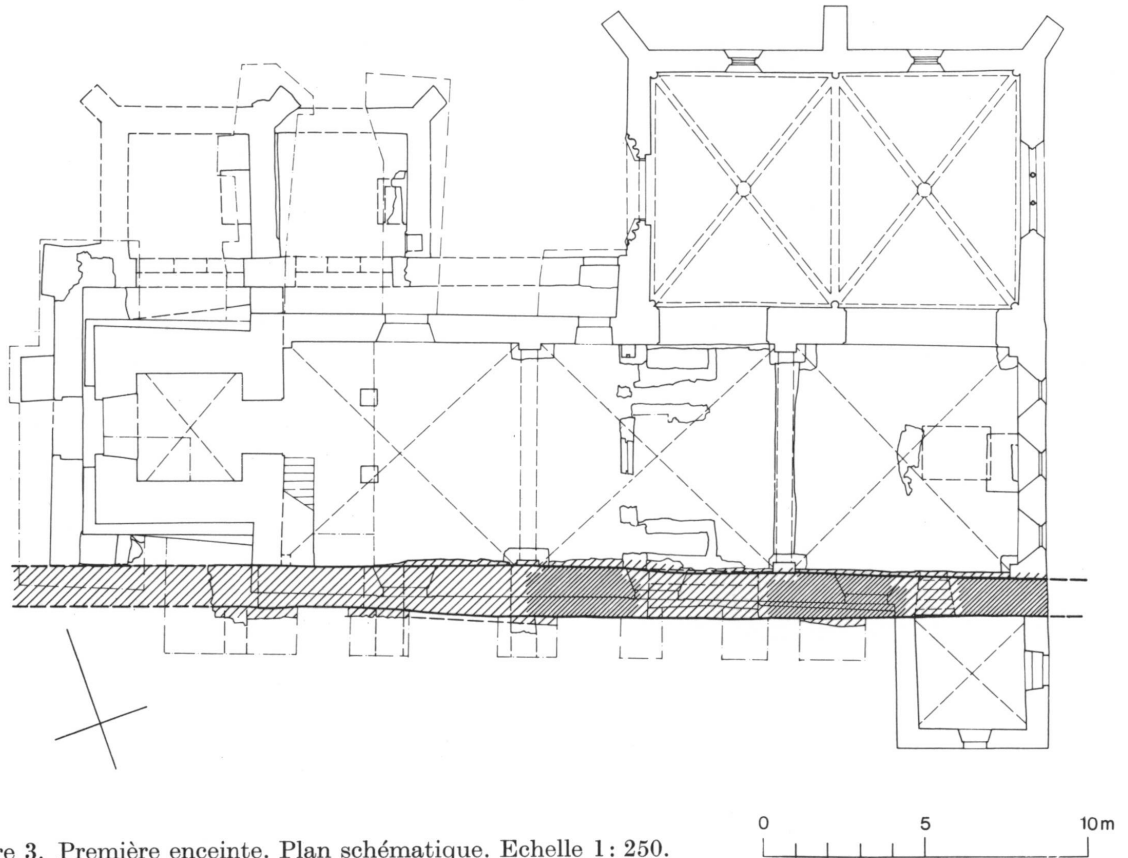


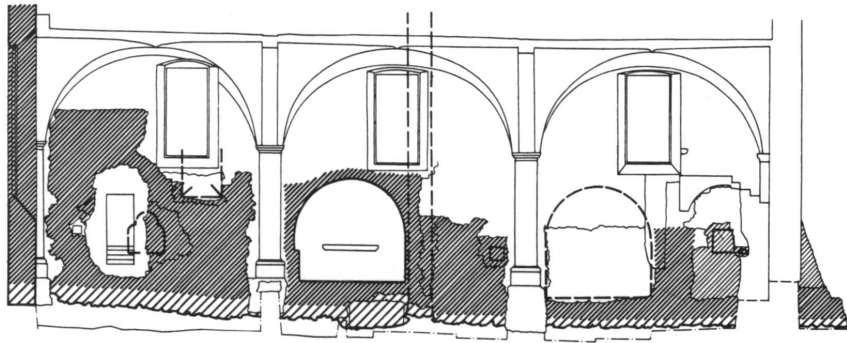
Figure 3. Première enceinte. Plan schématique. Echelle 1 : 250.

Il existait donc des estacades compliquant l'approche des bateaux ennemis et protégeant le port des lames du large. Nous avons retrouvé les vestiges d'un mur de 0,74 m d'épaisseur au niveau des fondations et de 0,58 m-0,69 m pour la partie exposée. Ce mur, qui se prolonge au-delà de la tour construite au nord-ouest de l'agglomération, pourrait aussi faire partie du port. Il n'est cependant pas possible de savoir s'il appartient au premier état des fortifications. Les maçonneries du mur sont faites de pierres de rivière liées à un mortier dont les parois sont également enduites. De cette manière, les pierres ne sont pas visibles et les parois sont lisses.

La tour carrée, découverte en 1969, appartient à la première enceinte. Elle défendait le front nord et le port (fig. 6-7). Dans l'espace compris entre la tour et ce qui devait être une digue, nous avons repéré du gravier alluvionnaire et de

grands galets. Il se peut que cet espace ait servi de bassin et de refuge pour les embarcations, le port véritable étant sans doute proche de cet endroit. Les solides contreforts qui épaulent les maisons bâties dans cette zone démontrent l'instabilité du sol, instabilité provoquée vraisemblablement par la proximité du bassin.

Seules les fondations de la tour ont été retrouvées en place. Les murs, d'une épaisseur de 2,20 m, étaient conservés sur une hauteur allant de 1,00 à 1,80 m. Ils délimitaient un vide intérieur de 3,80 m donnant à la construction un côté de 8 m de longueur. Le léger fruit que nous avons constaté sur la face ouest pourrait faire varier quelque peu cette dernière dimension, la tour étant moins large que ses fondations. La maçonnerie est très semblable aux deux premières assises du mur d'enceinte. Elle est constituée par de grands galets liés au mortier.



	Murs	Fondations	Tranchées de fondation	Parties reconstituées	Sols
Étapes de construction antérieures					
Nouvelle étape de construction					

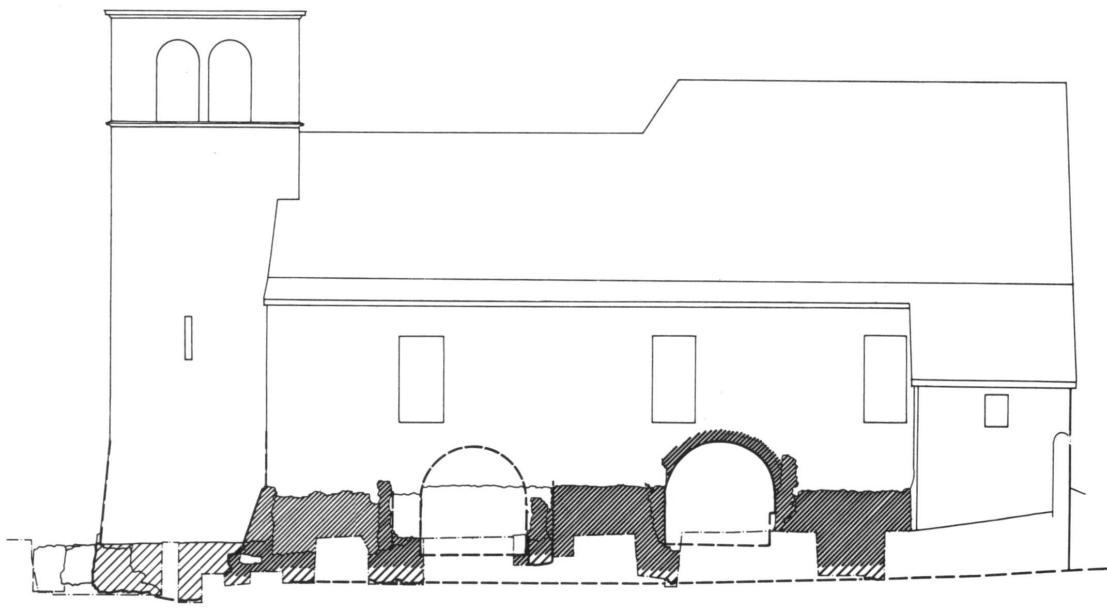


Figure 4. Première enceinte. Schéma des élévations du mur sud. Echelle 1: 250.



Figure 5.
 Plan de situation, soit :
 1. Emplacement du château,
 donjon circulaire.
 2. Cure.
 3. Eglise.
 4. Maison Naef.
 5. Café du Léman.
 6. Tour carrée.
 7. Hostellerie du Cerf.
 8. Poterne.
 9. Passage.



Figure 6. La tour carrée, côté ouest.

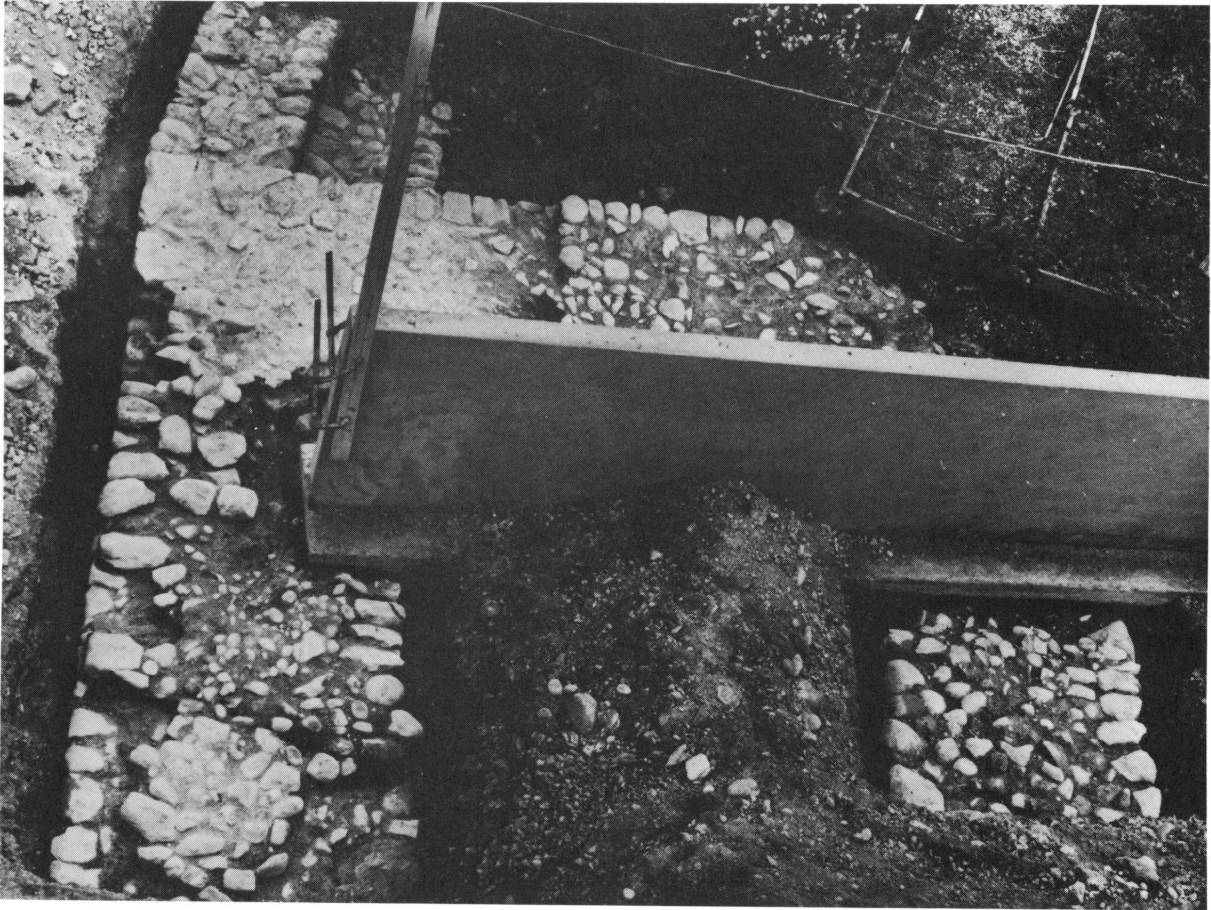


Figure 7. La tour carrée.

L'absence de ce mortier à la surface du pavement indique qu'il s'agit d'une construction faite hors de terre. Les galets sont souvent taillés sur leur face apparente et leur module est variable. Le bourrage intérieur du mur est peu régulier. D'épaisses couches de mortier se mélangent à des pierres roulées et à des éclats.

Dans la structure subsistait un niveau de terre argileuse qui n'est vraisemblablement pas le sol inférieur de la tour mais plutôt une couche imperméable servant à protéger l'intérieur des infiltrations. Cette couche irrégulière (env. 0,30 m d'épaisseur) se remarque aussi à l'extérieur de la tour, du côté bourg. Le lac et la rivière qui coulait très près de la construction ont imposé cette protection. Des blocs de molasse appareillés ont été trouvés autour des fondations, aucun n'était en place. Ils étaient rectangulaires et ne semblent pas avoir appartenu aux ouvertures. La construction était donc partiellement bâtie en molasse.

Du côté oriental de la tour, nous avons dégagé *le rempart* qui se prolonge par un alignement des maisons nord du Bourg-d'en-Bas. Le mur a une épaisseur de 1,15 m. Contre sa paroi intérieure, une seconde maçonnerie est apparue. Elle semble contemporaine de l'enceinte et doit appartenir à un chemin de ronde ou à un accès à la tour. L'angle sud-est de cette dernière n'a pas été fouillé, mais il est probable que la fondation de la courtine se trouve là et que la tour forme ainsi un bastion avancé.

De nouvelles fouilles effectuées en 1972 complètent notre connaissance de la première enceinte (fig. 8-16). Ces recherches menées entre deux groupes de maisons au nord du Bourg-d'en-Bas fournissent un nouveau tracé des remparts et ont permis de découvrir un passage secondaire pratiqué au travers du mur de défense.

Un premier segment est apparu dans le prolongement du mur nord de la maison où se trouve actuellement l'Hostellerie du Cerf. Une étude très partielle des maçonneries permet de distinguer deux étapes de construction : une première partie de 1,40 m d'épaisseur et dans le même alignement, un mur construit de 1,25 m de large. Ces deux maçonneries sont certainement de la même époque et doivent appartenir à une reprise de chantier. Nous n'avons pas pu examiner en

profondeur les pavements ni travailler en stratigraphie, l'excavatrice étant, et c'est souvent le cas, plus rapide que les archéologues. On remarque pourtant une anomalie du premier segment du mur. A l'emplacement de la reprise, la maçonnerie s'élargit vers l'extérieur, comme s'il avait existé un mur perpendiculaire à l'enceinte. Côté bourg, on retrouve des fondations qui appartiennent probablement aux maisons adossées aux remparts.

Dans la parcelle voisine, le travail a pu être mené dans de meilleures conditions. L'enceinte est dégagée sur près de 14 m de longueur et le nettoyage de ses maçonneries a fait apparaître les traces d'une poterne et de deux archères. Il a également été possible d'examiner le rempart à l'emplacement d'un changement d'orientation. Le maître d'œuvre a prévu ce désaxement sans interrompre le mur qui est construit en une seule étape. A l'intérieur du bourg, les fondations appartenant à des habitations sont retrouvées et, devant l'enceinte, un second dispositif défensif découvert.

Le mur fortifié a, dans cette zone, de 1,20 à 1,30 m d'épaisseur. Il a subi des modifications car les ouvertures ont été aménagées après la construction du XIII^e siècle.

C'est ainsi que le mortier utilisé pour fixer les blocs de molasse du seuil, des montants de la poterne et de la partie inférieure de l'une des archères est d'un aspect différent de celui utilisé pour l'enceinte et la limite des deux maçonneries est bien marquée. L'altitude de la première assise du mur varie, la fondation est faite par paliers. On a ainsi suivi les irrégularités topographiques en maintenant les assises horizontales.

Le seuil et quelques vestiges du montant ouest de *la poterne* sont conservés. La situation exacte du montant opposé est établie par un repère de mise en place, soit une simple ligne incisée à la surface du seuil qui indique la position du montant. Le passage reconstitué avait une largeur de 0,65 m. Cette dimension, l'emplacement de l'encadrement dans la maçonnerie du mur et l'embrasure restituent une porte à un battant, pivotant du côté occidental.

L'embrasure est légèrement déplacée vers l'ouest pour laisser un espace suffisant aux gonds du battant. Le seuil a une longueur de

0,27 m et les dimensions de l'embrasure sont de 1,00 m × 0,75 m. Il n'a pas été possible de retrouver le niveau d'utilisation du passage. Un blocage de maçonnerie plus tardif recouvrant les éléments de l'ouverture semble démontrer qu'on l'a condamnée ou que le sol a été rehaussé. Lors de ces modifications les galets placés sous l'embrasure ont été enlevés alors que le seuil restait en place. Peut-être a-t-on voulu boucher l'égoût qui devait passer au-dessous de la poterne, ce travail nécessitant un premier démontage avant de tout remaçonner.

La poterne se trouve à l'emplacement d'un changement d'orientation du rempart. Les deux *meurtrières* ménagées de chaque côté ont ainsi un bon angle de tir pour protéger l'entrée. Du côté oriental, un appui en forte pente, partiellement préservé, restitue la situation de l'une des deux ouvertures. Certes, il pourrait s'agir d'une baie n'ayant pas de rapport direct avec la défense puisque cette ouverture n'est pas comparable à l'archère se trouvant de l'autre côté. L'étude des vestiges de l'appui permet pourtant quelques observations. L'enduit et les pierres de rivière des parois latérales de l'ébrasement signifient qu'il y avait une ouverture étroite faisant partie des maçonneries de la première enceinte. Le niveau et la distance qui sépare ces vestiges de la poterne peuvent confirmer l'hypothèse de l'existence d'une archère en relation avec le dispositif de défense du passage.

À l'ouest, l'état de conservation de la partie inférieure de l'ouverture et l'emplacement où se trouvait le tireur sont suffisants pour en permettre l'analyse. Un bloc de molasse de l'archère indique que celle-ci avait un double ébrasement et que l'ouverture avait une largeur de 0,17 m. Les parois de l'embrasure sont légèrement incurvées et revêtues en surface de deux couches de crépi; sur la dernière se distinguent encore les traces d'un enduit blanc. Cette couche de crépi a quelque peu modifié l'aménagement intérieur. Le bloc inférieur de l'encadrement de molasse a été partiellement recouvert par la création d'un appui plus élevé, diminuant ainsi les dimensions de l'ouverture. L'encadrement de molasse et l'embrasure ménagée dans la maçonnerie du rempart font partie d'une étape secondaire car le mortier est nettement

différencié de celui des fortifications primitives.

Plusieurs murs perpendiculaires à l'enceinte sont apparus. Comme dans la fouille voisine, ces fondations appartiennent *aux maisons du bourg*. Dans l'axe du passage, un espace plus large doit correspondre à l'ancienne ruelle qui donnait accès à la poterne. Quelques rares tessons ont été inventoriés dans les maisons, il s'agissait d'une céramique vernissée de couleur verte appartenant au XVI^e siècle.

En avant de la première enceinte, d'autres fondations ont été retrouvées. Elles font partie de *braies* construites sur le front nord entre la rivière et le rempart. Les assises conservées du mur ont une face apparente rectiligne et bien parementée, alors que de l'autre côté, la maçonnerie est peu régulière, posée sans ordre contre la terre. Cette maçonnerie a environ 0,65 m de large, elle se retourne en direction de l'enceinte peu avant l'accès à la poterne. Les dimensions du mur et sa situation font supposer qu'il existait une relation entre ce dispositif et celui dégagé en avant de la tour d'angle nord-ouest. Peut-être a-t-on simplement aménagé un espace libre devant le rempart ou encore installé un ouvrage en bois destiné à un second rang de défense. Le lit de l'Hermance très proche rendait le danger d'affouillement des eaux assez grand et peut-être, rapidement, a-t-il fallu aussi arranger ce terrain pour protéger les fondations du mur de la première enceinte.

Dans le prolongement du passage ouvert au travers des remparts, au bord de l'ancien lit de la rivière, l'extrémité d'une *canalisation* est retrouvée. Celle-ci devait passer sous la poterne pour rejoindre à l'intérieur du bourg des bassins proches d'un puits dont on mentionne l'existence au siècle passé. Il était creusé en bordure de la rue principale nord et du passage défini par nos fouilles.⁴⁴ La canalisation de pierres de rivière et de dalles liées au mortier n'est conservée que sur 2,50 m de longueur, elle est en pente et se termine au nord par une maçonnerie de pierres sèches placée devant le conduit. Tout autour, nous avons découvert des graviers, du bois transporté par l'eau, des

⁴⁴ La tradition populaire parle même d'un ancien lavoir installé à côté du puits.

tessons roulés, le tout indiquant la limite des rives de l'Hermance à l'époque d'utilisation de cet égoût. Les vestiges appartiennent donc à la partie partiellement immergée de la canalisation. La construction en est soignée, une maçonnerie de plus de 0,80 m de large ménage un conduit presque carré de 0,22 m de côté. Des dalles de grès et des pierres plates couvrent l'écoulement.

La liaison du front nord et est de la première enceinte devra encore être éclairée. Si, du côté oriental, l'alignement des maisons et une maçonnerie conservée dans une façade permettent de supposer un tracé, le prolongement du mur nord n'est pas encore retrouvé. On peut estimer qu'il passait jusqu'à sa jonction avec le rempart oriental sur un tracé semblable à celui de la deuxième enceinte.

Trois rues principales, visibles sur le plan cadastral et sur la mappe du XVIII^e siècle, découpent le Bourg-d'en-Bas en quatre îles allongées. Du côté nord, l'avant-dernière île comporte peut-être *un passage* parallèle aux rues, séparant les habitations en deux groupes. On distingue un alignement correspondant au passage, aux extrémités duquel des ouvertures bouchées indiquent la suppression des façades donnant sur cette ruelle.⁴⁵

2. La deuxième enceinte

Les *braies* méridionales conservées, (fig. 17) la mappe de 1740 et le donjon circulaire dont on a l'assurance qu'il fut construit par Mermet de Jonzier vers 1338-1339 démontrent les profondes modifications intervenues sur l'enceinte du XIII^e siècle. Il est encore impossible de connaître chaque étape de ces modifications et de les dater.

Quatre tours ouvertes à la gorge défendaient la courtine sud du Bourg-d'en-Bas. Deux d'entre elles sont visibles aujourd'hui ainsi que l'amorce d'une tourelle proche du lac. Ces *braies* ne semblent pas faire partie du plan original. Le mur latéral de l'église n'a été percé d'ouvertures donnant accès à des chapelles construites sur la lice qu'en deuxième étape. Les maçonneries des *braies* n'ont pas la régularité retrouvée dans la première enceinte, les matériaux étant moins homogènes.

En reprenant la mappe de 1740 (fig. 2), on découvre les fortifications dans leur état de conservation du XVIII^e siècle. Le Bourg-d'en-Haut est plus vaste, il est agrandi vers le sud et vers l'est. On peut donc supposer qu'il existait un mur de défense avancé comme pour le Bourg-d'en-Bas ou que toute cette partie de l'agglomération a été transformée.

La reconstruction du château et de son donjon fournit un repère chronologique sans que l'on puisse avec assurance mettre en relations ces travaux importants avec ceux des *braies* (fig. 18).

3. Essai de datation

La construction de la première enceinte est sans doute entreprise dès la première moitié du XIII^e siècle, le château (et le bourg?) étant déjà bâti en 1247.⁴⁶ Si le nouveau donjon est terminé vers 1339, on doit admettre que les étapes de construction les plus importantes interviennent au cours du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle.

Nous avons peu d'indices chronologiques concernant la poterne découverte au nord du Bourg-d'en-Bas, mais on doit envisager une date assez tardive, bien que le passage ait pu exister avant. Le mortier gris brun utilisé pour fixer dans les maçonneries de l'enceinte de nouveaux blocs architecturaux est caractéristique. Il est identique à celui utilisé pour l'installation du bloc inférieur de l'archère ouest, proche de la poterne. Le type de cette archère semble appartenir à la fin de l'époque gothique.

4. Considérations générales

Comme nous l'avons déjà signalé, cette étude consacrée aux fortifications du bourg ne veut pas être exhaustive. Elle prolonge les découvertes effectuées à la suite des fouilles de l'église et

⁴⁵ On peut observer au n° 60 de la ruelle des Galeries des meurtrières tournées vers le nord qui devaient protéger un accès du côté du lac relié à ce passage.

⁴⁶ HPM, Chart., p. 1389. RG n° 794. ... *intra armentia et de Montous castris suis Gebennensis diocesis de novo edificatis*... On peut admettre que *castrum* est employé dans le sens de château et par extension de bourg fortifié.

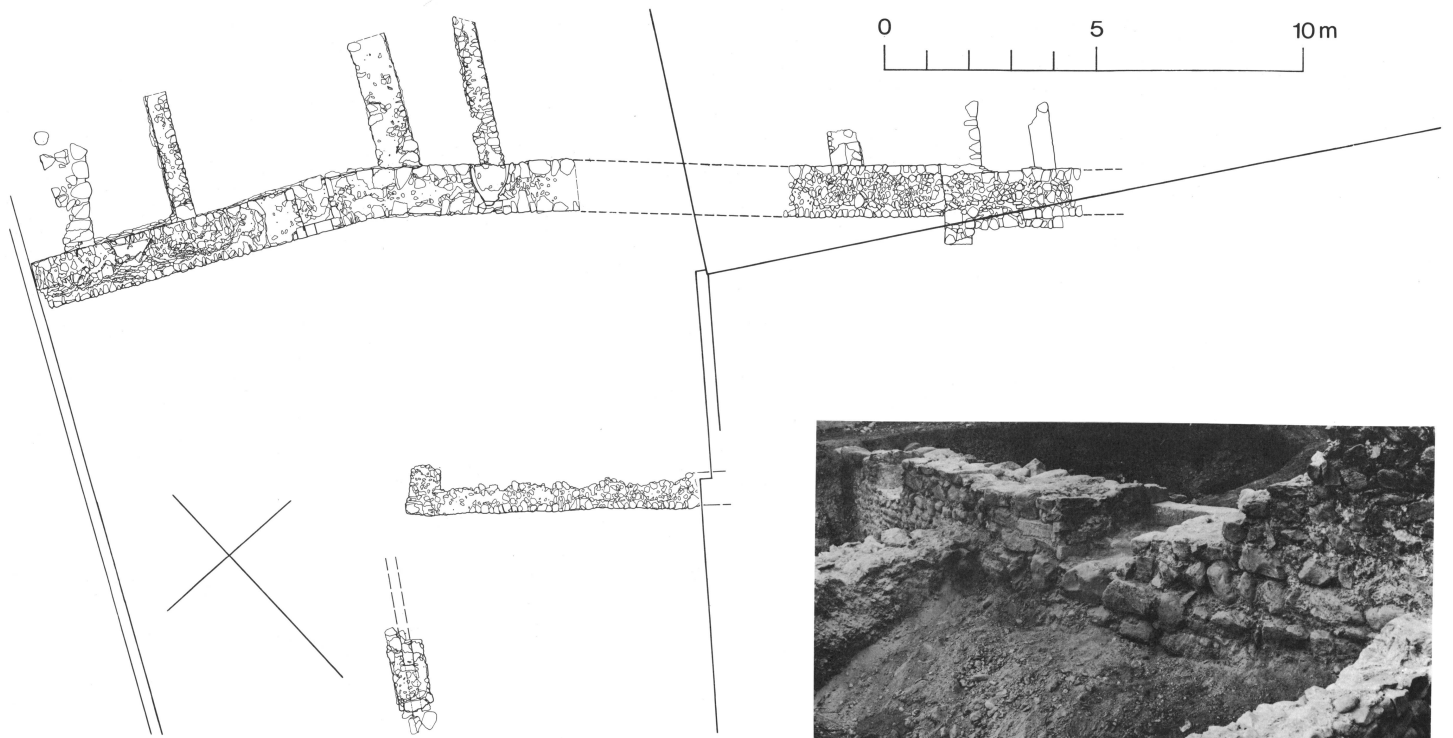
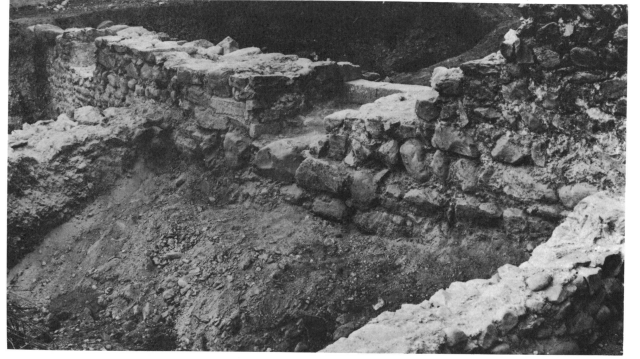


Figure 8. Rempart nord du Bourg-d'en-Bas, plan des fouilles de 1972. Vue de la poterne.



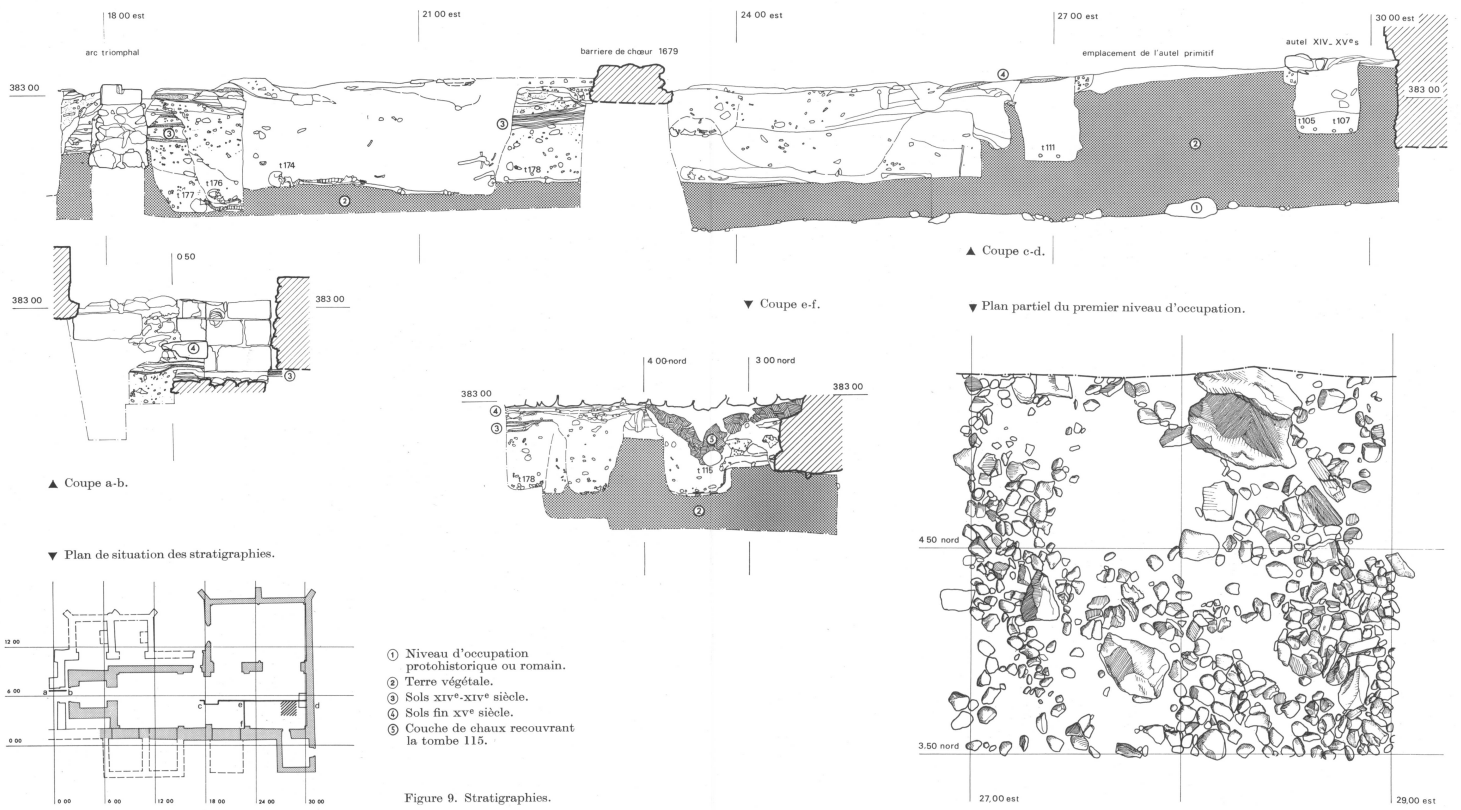


Figure 9. Stratigraphies.

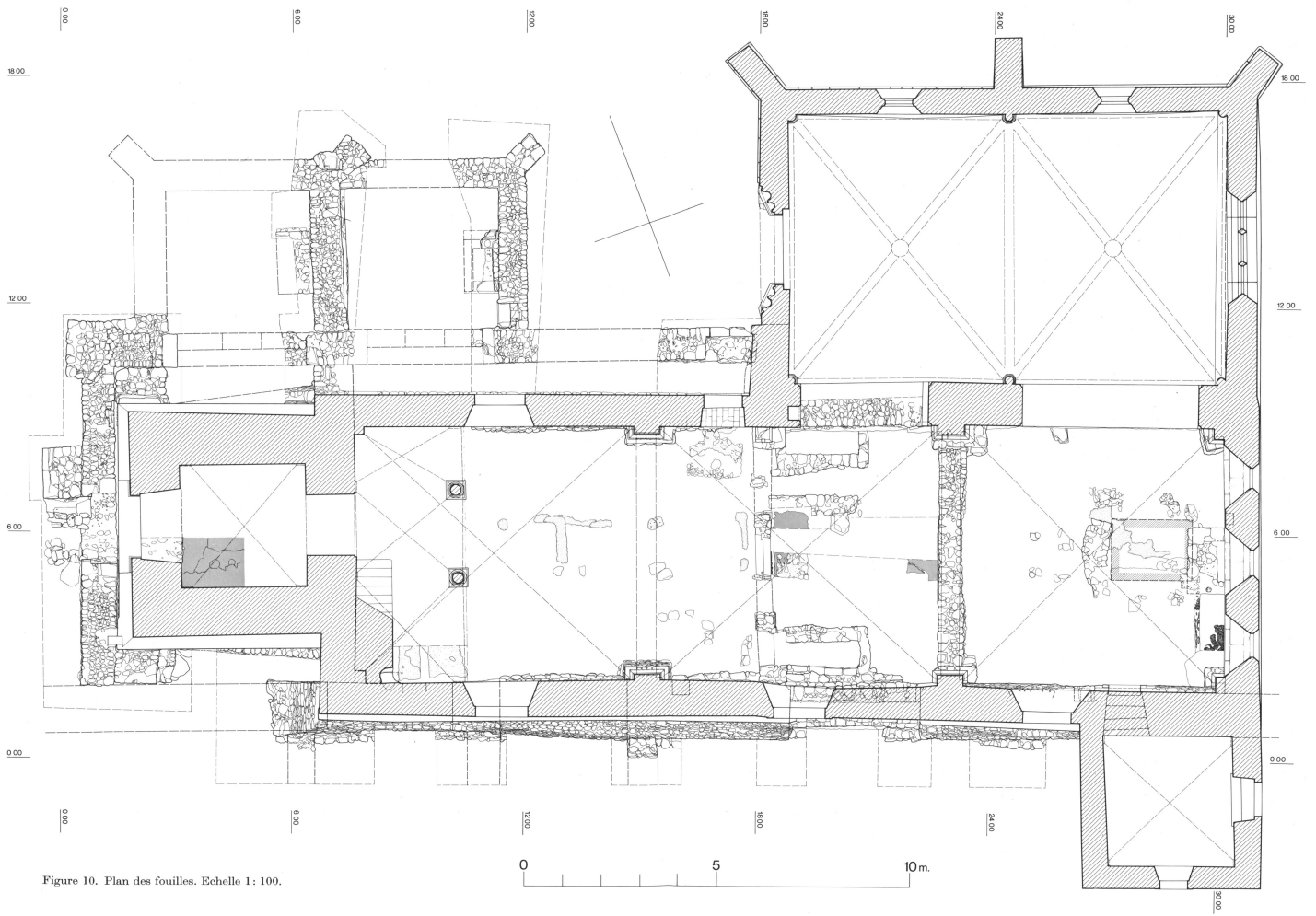


Figure 10. Plan des fouilles. Echelle 1: 100.

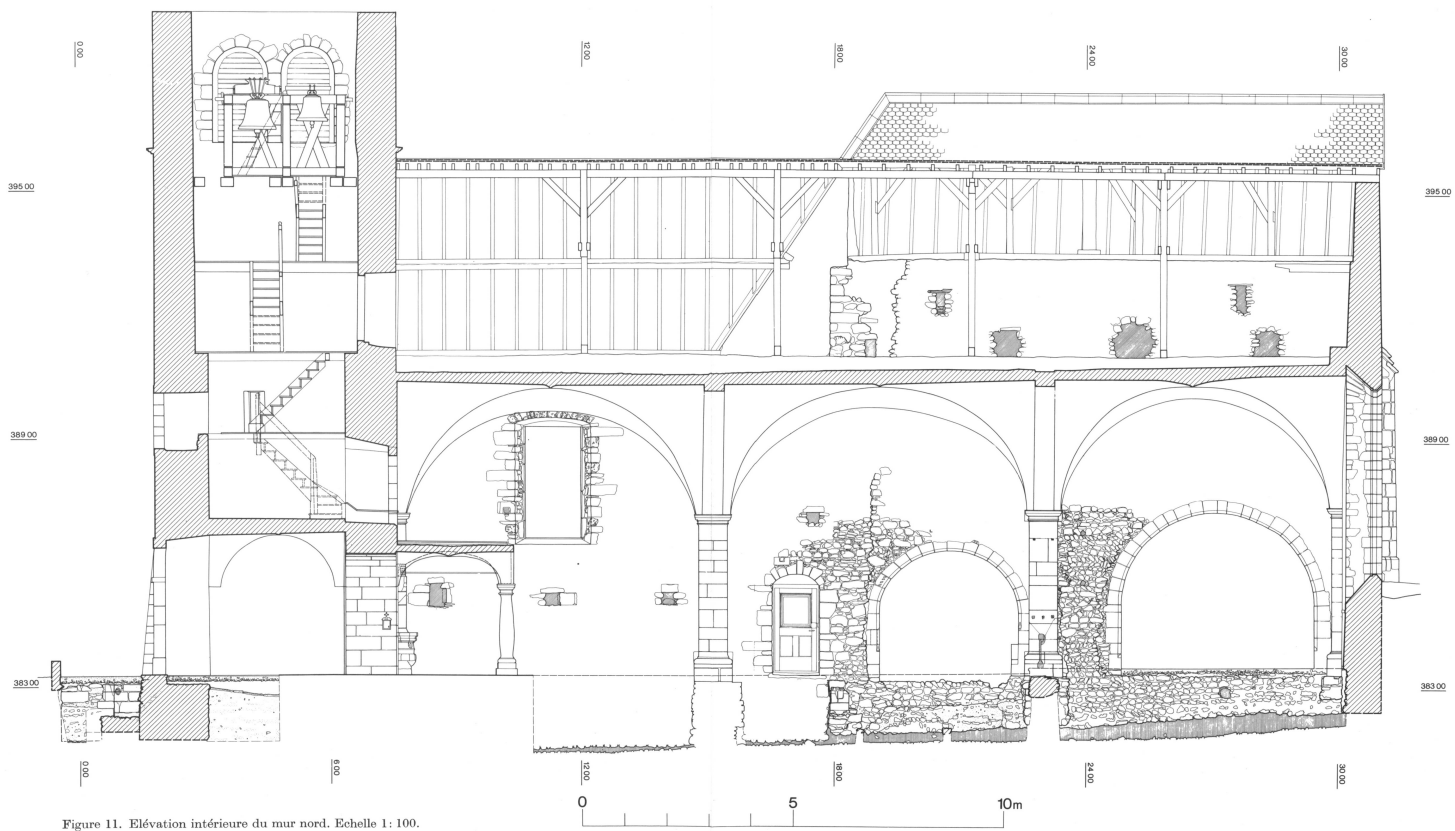


Figure 11. Elévation intérieure du mur nord. Echelle 1:100.

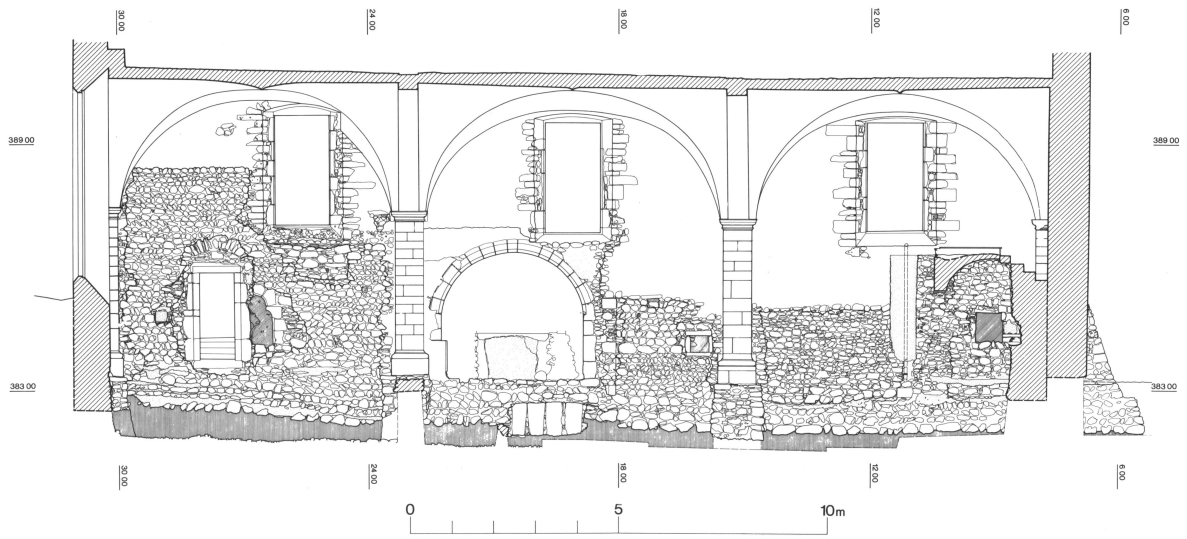


Figure 12. Elévation intérieure du mur sud. Echelle 1:100.

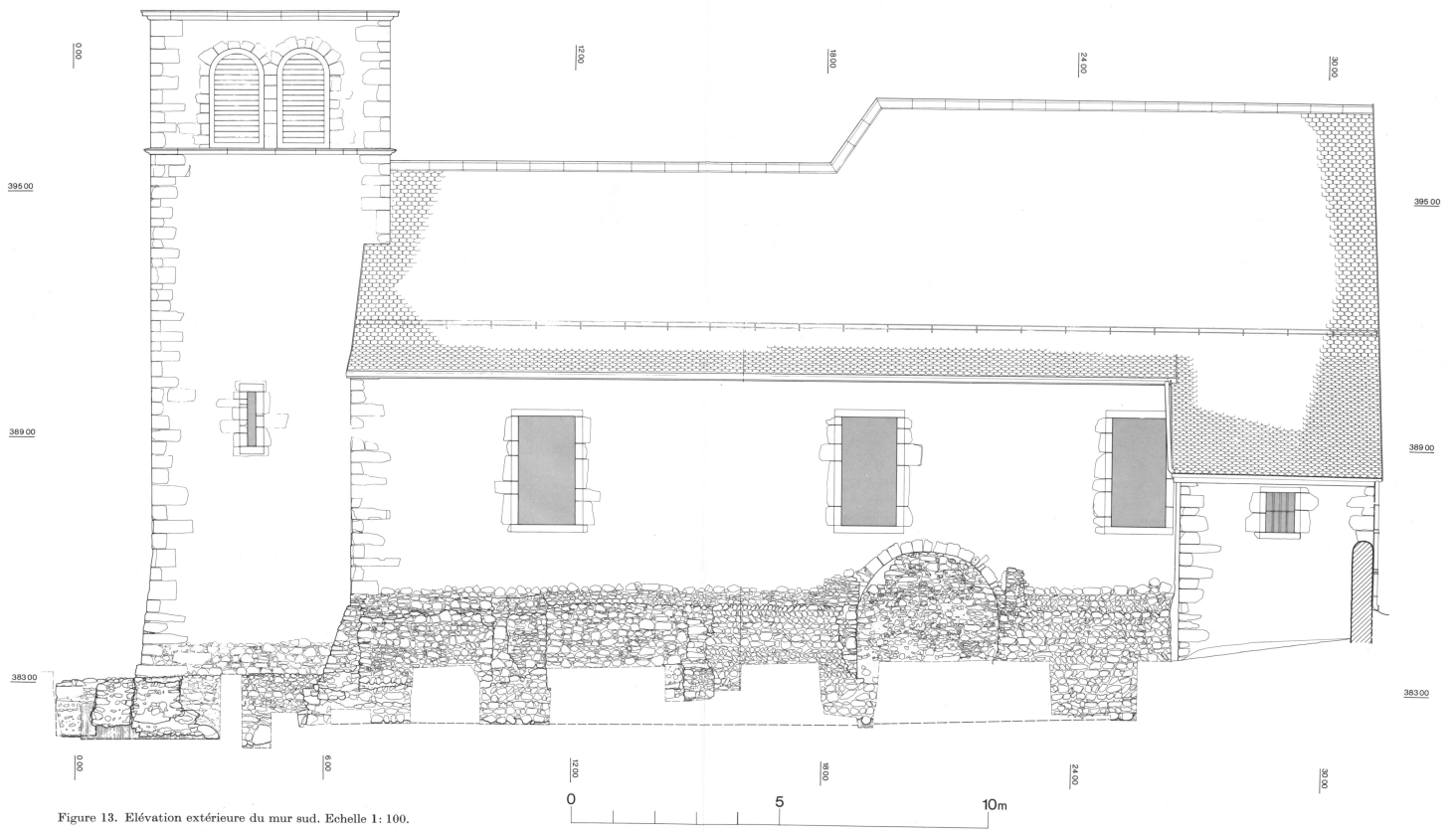


Figure 13. Elévation extérieure du mur sud. Echelle 1:100.

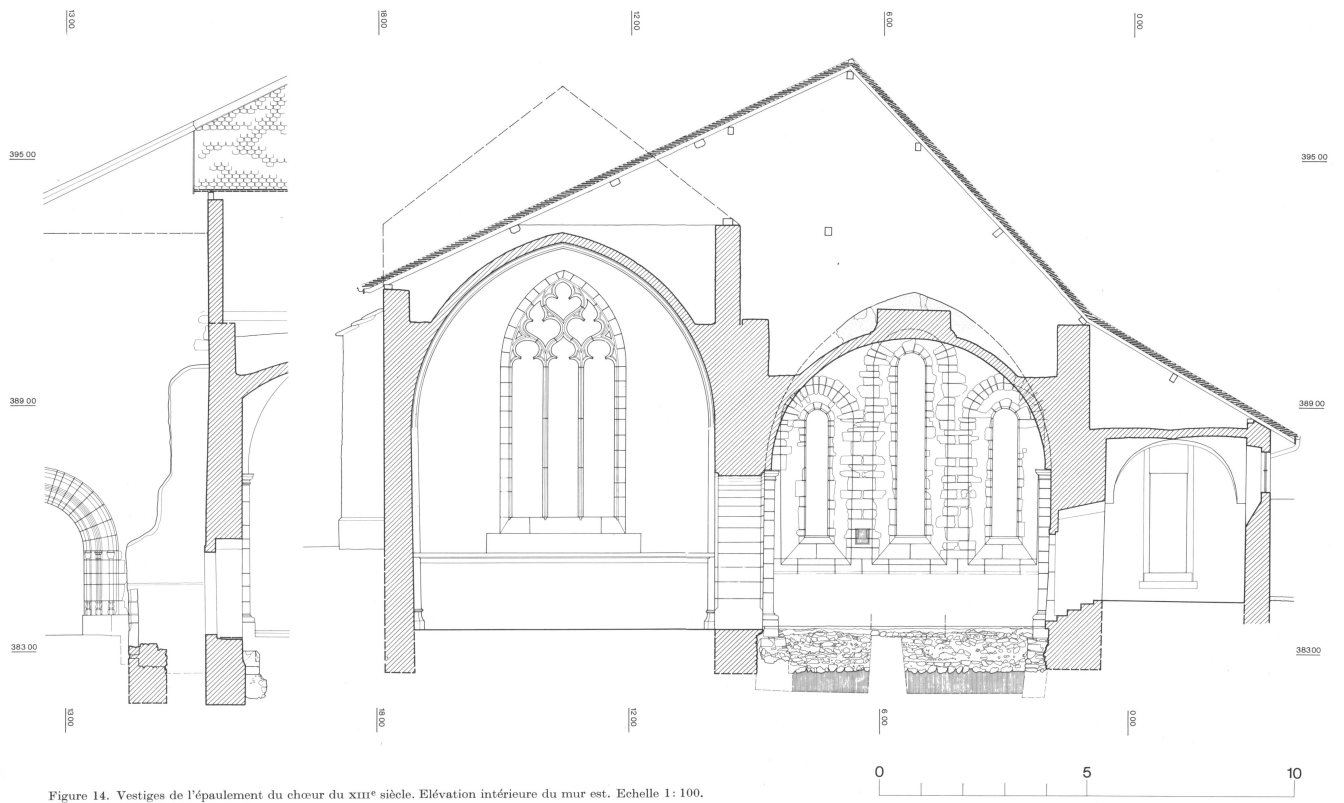


Figure 14. Vestiges de l'épaulement du chœur du XIII^e siècle. Élévation intérieure du mur est. Echelle 1:100.

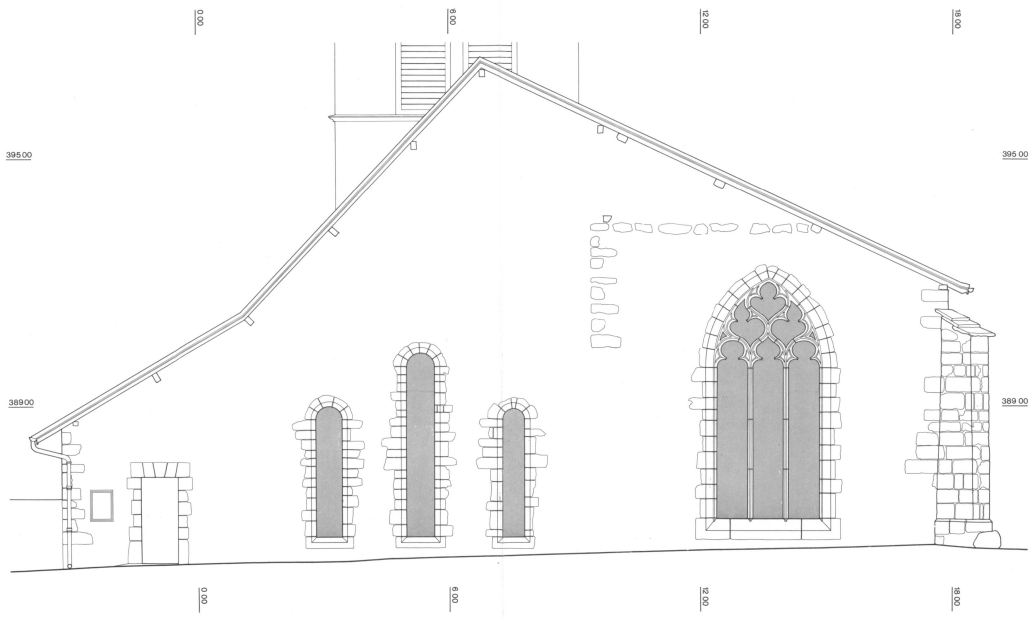


Figure 15. Elévation extérieure du mur est. Echelle 1 : 100.



Figure 16. Rempart nord du Bourg-d'en-Bas.

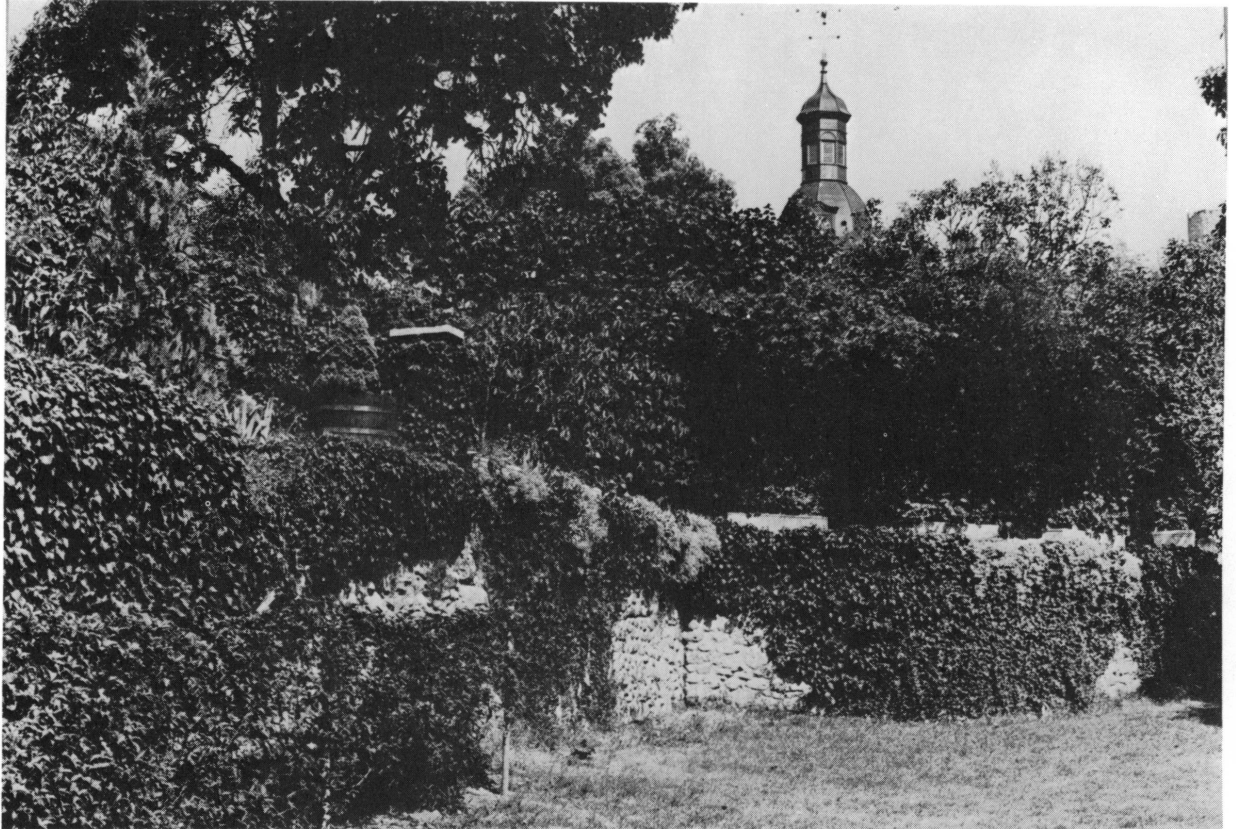


Figure 17. Les braies méridionales

remet en question des thèses qui semblaient acquises. Ce chapitre a donc été écrit pour permettre une meilleure surveillance des vestiges conservés et pour montrer les richesses archéologiques qui restent encore à exploiter. La reconstitution des deux phases de construction les plus importantes est prématurée, c'est donc toute l'histoire urbaine d'Hermance qui est à revoir. Il faut espérer que les habitants en comprendront l'intérêt en aidant les archéologues dans leur tâche.

V. DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES – L'ÉGLISE ET SES CHAPELLES

1. Premières époques d'occupation

Aux environs d'Hermance, on a relevé de nombreuses traces d'une occupation aux époques protohistorique et romaine.⁴⁷ Néanmoins, à l'intérieur du bourg, des fragments de chapiteaux

sont les seuls éléments romains qui avaient pu faire croire à une construction de haute époque sur le site même où sera fondée la ville neuve du XIII^e siècle. W. Deonna propose de replacer l'origine de ces fragments dans la ville de Nyon à cause de leurs grandes proportions et de l'importance de l'édifice auxquels ils appartenaient.⁴⁸ Ils auraient été apportés pour lester des bateaux traversant le lac à vide.

La route romaine de Genève à Veigy passait sur les hauteurs et non au bord du lac. Le tracé, étudié par L. Blondel⁴⁹ se trouvait bien au sud

⁴⁷ R. MONTANDON, *Genève des origines aux invasions barbares*, 1922, pp. 173-174, N° 190.

⁴⁸ W. DEONNA, *Monuments antiques de Genève et des environs immédiats*, dans *Genava*, t. VII, 1929, pp. 117-120.

⁴⁹ L. BLONDEL, *La route romaine de la rive gauche du lac : de Genève à Veigy*, dans *Genava*, t. XVII, 1939, pp. 63-73.

d'Hermance. La question de savoir si un village a existé avant le Moyen Age se pose donc.

Sous les couches archéologiques reliées aux fondations de l'église du XIII^e siècle, nous avons repéré un niveau d'occupation aménagé (fig. 9 et 19). Il était nettement séparé des couches médiévales par de la terre dans laquelle aucune trace d'intervention humaine n'a été retrouvée. Ce premier niveau d'occupation se présente sous la forme d'une couche de terre argileuse, de galets et de cailloutis à éléments grossiers, anguleux. La variété des pierres et la présence de fosses marquées par une terre sombre et des zones charbonneuses suggèrent une aire aménagée. Cette hypothèse s'est trouvée confirmée par la présence de tessons romains.⁵⁰ Nous avons décapé



Figure 18. Le donjon.

une surface importante de ce niveau sans pouvoir retrouver ses limites ou des indications quant à sa destination. Il s'agit d'un aménagement assez vaste et il aurait fallu fouiller à l'extérieur de l'église pour découvrir d'éventuels vestiges lui appartenant. Il n'a pas été possible de préciser stratigraphiquement la situation exacte du sol, mais il semble avoir été en légère pente, à une altitude variant entre 381,60 et 381,90 m. Des pierres de grandes dimensions ont été retrouvées, elles ne présentaient pas de plan cohérent.

Notre objectif n'était pas de fouiller systématiquement ces premiers éléments d'occupation. Cela pourra toujours être fait et demandera un élargissement de la surface d'investigation. On peut rappeler que des structures d'époque romaine ont aussi été dégagées sous les églises genevoises de Russin⁵¹ et de Collonge⁵² et qu'elles faisaient, elles aussi, partie d'un aménagement de vastes proportions.

2. L'église du XIII^e siècle

L'appellation d'«église primitive» pour le premier bâtiment reconnu est sans doute incorrecte puisque l'on apprend par la bulle du Pape Innocent IV qu'Aimon de Faucigny obtient en 1247 l'autorisation de bâtir dans ses

⁵⁰ Nous remercions M. D. Paunier de nous avoir fourni ces déterminations:

Tesson 143, sigillée. bol, Drag. 37; cuve et décor mal moulé et très incomplet; identification précise impossible. Par la terre et le vernis, il s'agit peut-être d'une provenance Banassac, époque Domitien-Trajan.

Tesson 109, terre grise; romain? tradition de la Tène (fabriqué durant toute l'occupation romaine). *Tesson 110*, terre orangée à gros dégraissant, cuit en atmosphère oxydante; romain tardif ou haut Moyen Age.

⁵¹ C. BONNET, *Russin*, pp. 19-21.

⁵² C. BONNET, *L'ancienne église de Collonge*, dans *Genava*, n.s. t. XX, 1972, pp. 147-148.

⁵³ HPM, Chart., I, p. 1389, n^o 935.

... *Significante nobili viro A. domino faucigniaci nos noveris accepisse quod cum ipse intra armentia et de Montous castris suis Gebennensis diocesis de novo edificatis ab ipso duas ecclesias obtenta licentia per... priorem sancti Victoris Gebennensis cui venerabilis frater noster... Gratianopolitanus episcopus qui a nobis super hoc mandatum receperat speciale commiserat vices suas duxerit edificio ligneo construendas...*



Figure 19. Niveau protohistorique ou romain.

châteaux de Monthoux et d'Hermance des « églises », probablement en bois.⁵³ Il n'est pas certain que ces constructions aient existé. Pourtant, le Sire de Faucigny aurait dû rapidement mettre en chantier des « églises »; il était en effet difficile d'obtenir de semblables autorisations, car la création de nouveaux lieux de cultes se faisait aux dépens d'une paroisse existante. Les recherches archéologiques n'ont pas permis de localiser un premier bâtiment en bois; il faudra donc se contenter des renseignements d'archives et admettre l'éventualité

d'une construction précédant la première église. Dès la fondation du bourg et durant l'établissement de ses fortifications, la chapelle primitive en bois a peut-être permis aux habitants d'avoir leur église, la construction d'un édifice en pierre ne venant que plus tard.

Utilisant le rempart comme mur latéral du chœur et de la nef, l'église est adossée à l'enceinte à laquelle elle est certainement postérieure. Le bâtiment, de vastes proportions, a près de 29 m de longueur. Il est à la mesure de la ville neuve, créée par la famille de Faucigny

pour obtenir une base solide au bord du Léman. La nef étant plus large que le chœur, le plan de l'église est désaxé. Cette situation rappelle celle de l'église du bourg de Versoix où, comme à Hermance, l'édifice est contre le mur d'enceinte du XIII^e siècle⁵⁴ (fig. 20-21).

Le chœur avait, dans l'œuvre, une longueur de 11,80 m et une largeur de 6,75 m. Sa hauteur reconstituée est de 9,00 m. Un tel développement n'est pas comparable aux constructions ordinaires de la campagne genevoise où les sanctuaires de cette époque n'excèdent guère 8,00 m de longueur.⁵⁵ Il faut également souligner que l'église n'était pas le siège d'une communauté monastique.

La voûte en arc brisé a disparu mais l'état de conservation des anciens murs, du côté sud et est, permet de restituer une partie de la construction antérieure. La paroi orientale est percée de trois baies qui avaient été bouchées au XV^e siècle (fig. 22). Une restauration récente a permis de les rendre apparentes.⁵⁶ Ces ouvertures, en plein cintre, appartiennent au XIII^e siècle, leur type étroit et allongé rappelle d'autres exemples du canton. L'appui, en pente, et le double ébrasement sont aussi caractéristiques. Une peinture murale décorant les embrasures est apparue, elle était composée de fleurs rouges encadrées de traits rouges et noirs. Ces vestiges n'ont pu être préservés mais ils étaient sans doute de même époque que ceux découverts à Russin et à Cartigny.⁵⁷ La fenêtre du centre est plus allongée (4,45 m) que les deux ouvertures latérales (3,10 m) et la largeur varie entre 0,52 m (fenêtre nord), 0,60 m (fenêtre sud) et 0,66 m (fenêtre centrale). Au-dessus des voûtes établies en 1679, nous avons retrouvé l'enduit de la paroi orientale du chevet, ainsi que l'arrachement de son berceau brisé. Il est donc possible de situer l'emplacement de l'intrados des voûtes et de fixer la hauteur du chœur. Les traces d'au moins deux couches d'enduit sont encore conservées. Lors des modifications qui ont fait suite au remplacement des voûtes gothiques par les voûtes actuelles, on a détruit complètement le pignon du mur oriental (fig. 23).

Les fondations de ce mur sont aménagées dans une tranchée, des traces de mortier comprimé contre la terre adhèrent aux pierres de

la maçonnerie. Si l'on compare ce mode de faire à celui de la construction du mur méridional, on constate que pour celui-ci les fondations sont préparées à l'air libre, l'enceinte ayant été établie avec une technique différente peut-être rendue nécessaire par l'épaisseur de la maçonnerie (1,60 m à cet emplacement).

Le mur latéral sud du chœur a été démonté jusqu'au niveau de l'arrachement de la retombee de la voûte. Au cours des restaurations du XVII^e siècle on a modifié ce mur en diminuant son épaisseur, en créant des ouvertures et en préparant des supports pour les voûtes d'arêtes. Pourtant, l'ancien appareil est encore préservé sur une certaine hauteur. Le module des pierres varie, les plus grands galets étant utilisés dans les fondations. Des pierres plates, placées de biais, forment par endroit une ou deux assises en arêtes de poisson. Une arcade en plein cintre donnait accès à une chapelle méridionale, cet aménagement est certainement postérieur à la construction de la première église comme la porte de la sacristie et les fenêtres du XVII^e siècle. En revanche, les restes d'une piscine liturgique et peut-être d'une baie qui éclairait l'ancien chœur devraient être contemporains des travaux du XIII^e siècle. Ces deux éléments d'architecture ont été introduits dans les maçonneries du mur d'enceinte, la limite entre le mortier des nouveaux aménagements et celui du rempart est bien marquée. Pour des raisons statiques, il n'a pas été possible de dégager l'embrasement de la fenêtre, bouchée lors de la destruction de la voûte en berceau. L'ébrasement intérieur était très partiellement conservé à sa base, il définit une ouverture peut-être plus étroite que celles situées à l'est (fig. 24).

La piscine liturgique trilobée est d'un grand intérêt pour notre région. Elle est d'un type très rare en Suisse romande; seules les deux baies d'une piscine liturgique retrouvée dans le chœur de l'église de Saint-François à Lausanne

⁵⁴ L. BLONDEL, *Châteaux...*, pp. 415-418 et *Chronique archéologique pour 1947*, dans *Genava*, t. XXVI, 1948, p. 29, fig. 5.

⁵⁵ C. BONNET, *Russin*, p. 72 et *Collonge*, p. 166.

⁵⁶ L. BLONDEL, *Chronique archéologique pour 1958-1959*, pp. 57-58. Le relevé de la fig. 5 est à revoir

⁵⁷ C. BONNET, *Russin*, pp. 44-53 et 75.

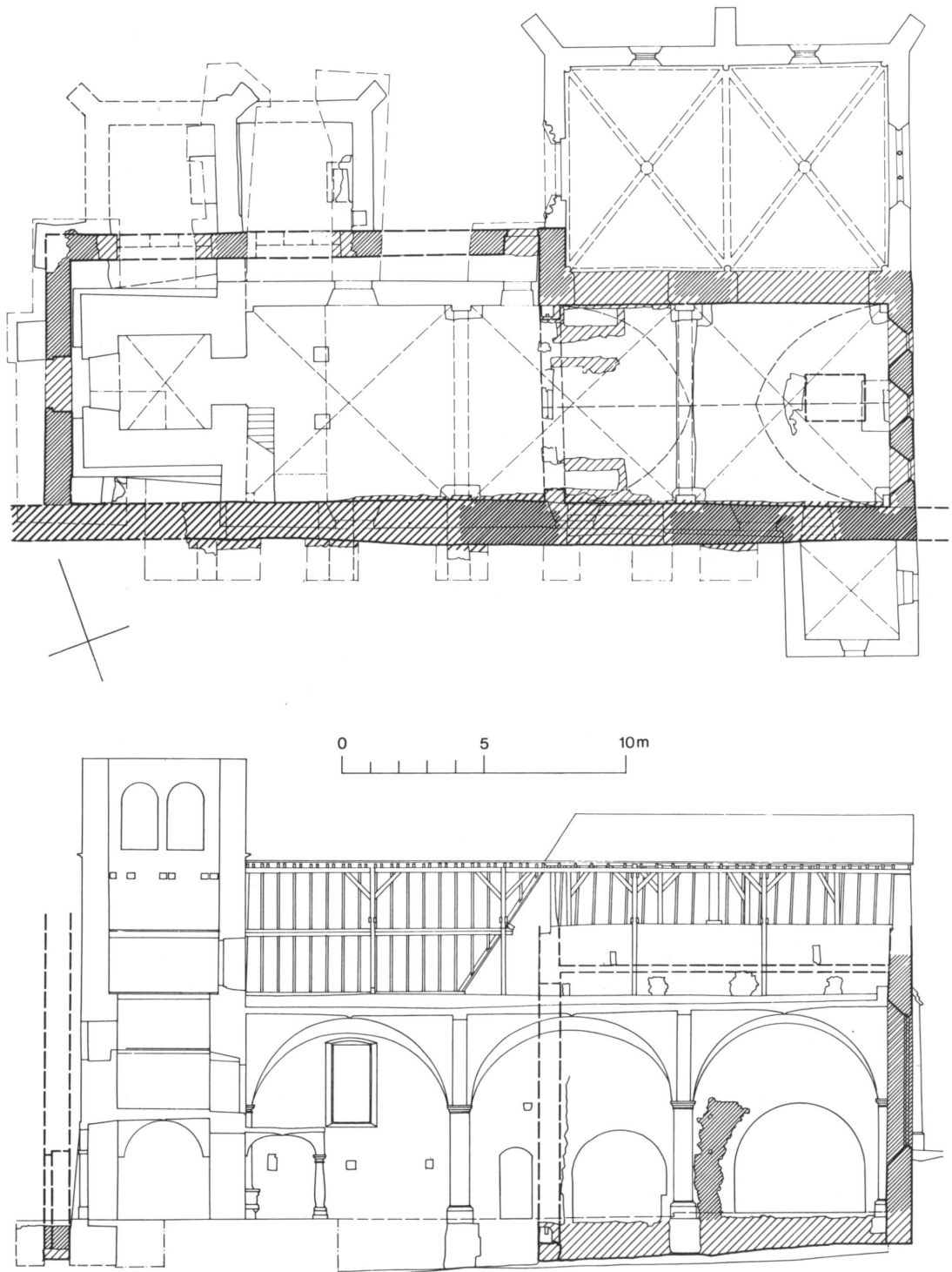
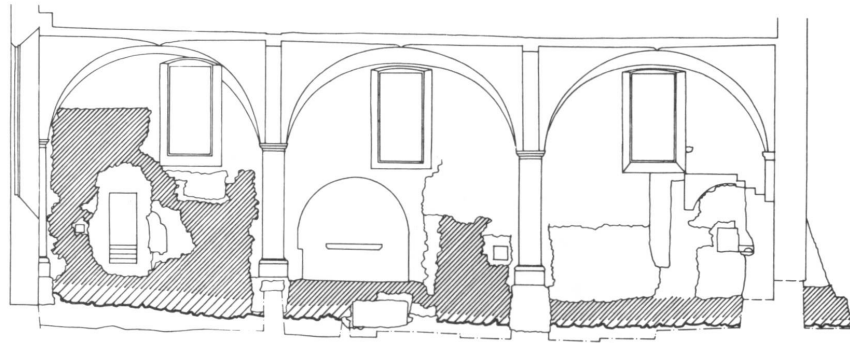


Figure 20. Eglise du XIII^e siècle. Schéma du plan et de l'élévation intérieure nord. Echelle 1 : 250.



	Murs	Fondations	Tranchées de fondation	Parties reconstituées	Sols
Etapes de construction antérieures					
Nouvelle étape de construction					

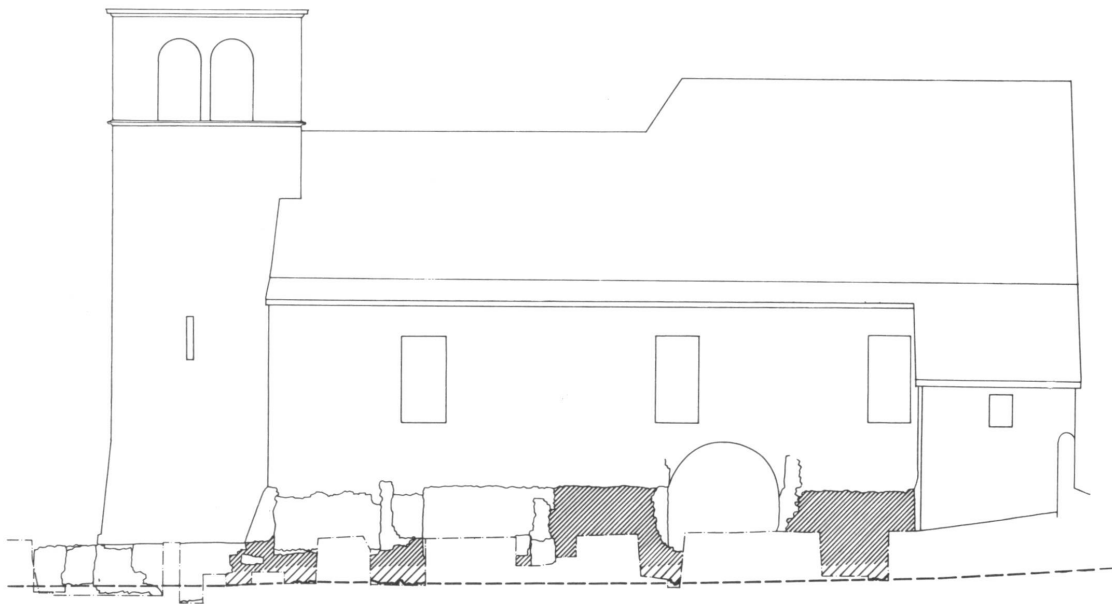


Figure 21. Eglise du XIII^e siècle. Schéma des élévations du mur sud. Echelle 1 : 250.

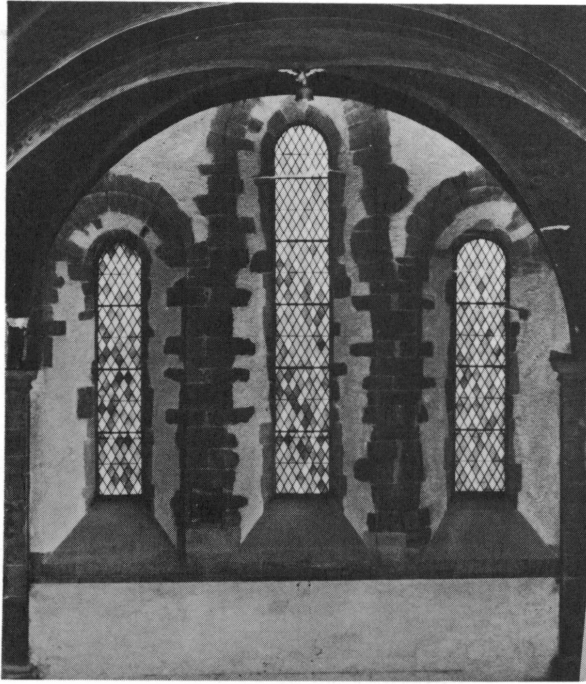


Figure 22. Baies du chœur du XIII^e siècle.

pourraient lui être comparées.⁵⁸ A Hermance, le dispositif est plus simple et sans décor. Une feuillure nous prouve l'existence d'un battant de porte qui suivait la forme trilobée. Les blocs de molasse de l'encadrement ont beaucoup souffert des modifications de 1679; c'est à cette époque que l'établissement d'une porte vers la nouvelle sacristie a détruit la moitié orientale de la piscine liturgique (fig. 25).

Au nord, le mur latéral du chœur est percé de deux grandes arcades ouvertes sur la chapelle dite de Sainte-Catherine, construite au XV^e siècle. Les fondations s'apparentent à celles du mur oriental, elles font donc partie de l'église ancienne.

A la limite du chœur et de la nef, une fondation quadrangulaire débord le mur. De l'autre côté on retrouve la même disposition. Ces deux

⁵⁸ M. GRANDJEAN, *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, la ville de Lausanne*, t. I, 1965, p. 198, fig. 150.

Figure 23. Chœur du XIII^e siècle. Traces de la voûte au-dessus des voûtes actuelles.





Figure 24. Paroi intérieure sud du chœur, première travée.

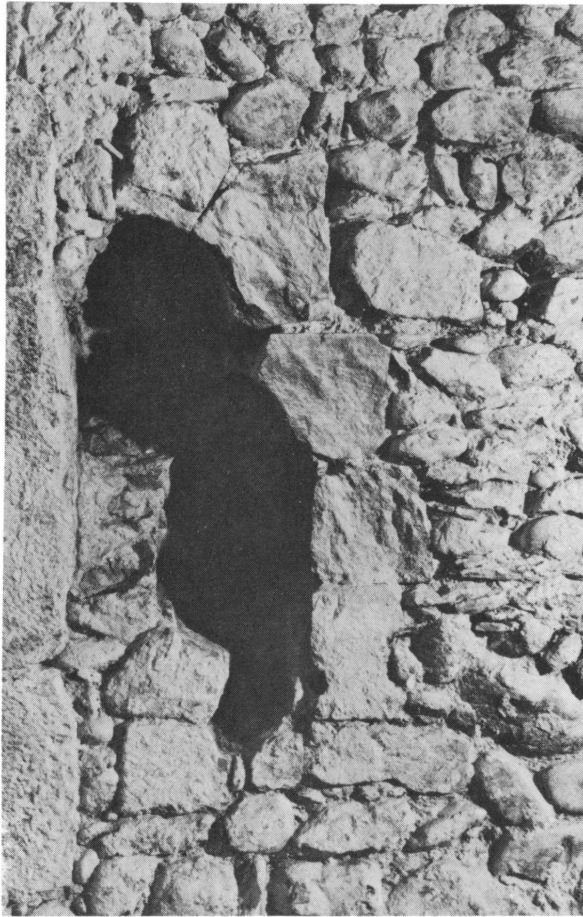


Figure 25. La piscine liturgique trilobée.

fondations permettent de situer *l'arc triomphal* dont on retrouve, en élévation, les traces de l'arrachement. Au sud, on distingue une ligne verticale sur plus de 2,50 m de hauteur. Elle est marquée par des blocs de molasse dans la maçonnerie de pierres de rivière et par une différence des mortiers. Cette ligne représente l'un des bords de l'arrachement du support de l'arc triomphal, l'autre bord étant perturbé par la création de l'arcade conduisant à la chapelle. Au nord, les mêmes traces sont visibles sur 0,80 m de hauteur seulement, les transformations de 1679 ayant conduit à abattre le mur gothique. La moitié d'une base de molasse chanfreinée horizontalement se trouvait encore sur la fondation ménagée pour le pilastre de l'arc triomphal. Elle faisait sans doute partie de ce pilastre mais, lors de changements apportés à la

barrière du chœur, on l'a déplacée et retaillée.

Le premier maître-autel aménagé dans l'église a complètement disparu mais l'étude stratigraphique et la disposition des sépultures nous permettent d'en reconstituer la situation. La coupe longitudinale effectuée dans la fouille a montré qu'il existait à l'est du chœur une zone où le terrain n'avait pas été remué en profondeur à l'époque médiévale. De part et d'autre de cette surface bien délimitée, des tombes furent creusées. La couche compacte de terre brune appartenant à cette phase d'occupation était mélangée à quelques fragments de mortier et recouvrait un niveau de terre glaise en légère pente. L'altitude des fondations d'un autel adossé au mur oriental du chœur et du sol lui appartenant montre clairement une étape ultérieure. Le plan des sépultures indique également cette séquence puisque trois tombes (t 105, t 106, t 107) sont placées sous l'autel de la paroi est. L'orientation des tombes est-ouest, de chaque côté de l'autel primitif et nord-sud, en avant et derrière celui-ci, étaye encore cette hypothèse. La surface ainsi reconnue (2,00 m × 1,70 m) est trop allongée et il faut se demander s'il n'existait pas une ou deux marches menant à un espace surélevé en avant de la table d'autel. Cet ensemble n'est pas exactement placé au milieu du chœur, dans le sens de la largeur, mais en se rappelant que la nef est déboîtée vers le nord à cause du rempart, et en prenant l'axe de la nef et de la porte d'entrée, l'autel primitif est placé selon une ligne moyenne traçant le milieu de l'édifice.

Le sol du premier chœur était presque entièrement détruit par les tombes aménagées plus tard. On peut imaginer qu'il existait un plancher mais les rares vestiges de terre battue pourraient donner une indication contraire. Près de la barrière du chœur, ces couches de terre très argileuses ont été étudiées en stratigraphie et horizontalement. S'agissait-il simplement d'une isolation contre d'éventuelles infiltrations d'eau? L'un des niveaux (382,80-382,90 m) semblait plus épais et avait, durant une certaine période, été foulé. Les autres couches correspondaient peut-être à des réfections après le creusement des sépultures. Ce premier sol était en pente, il montait d'environ 0,20 m de la nef vers l'emplacement du maître-autel.

L'installation de *caveaux funéraires* sous la partie antérieure du chœur pourrait être en relation avec les dimensions de celui-ci. Ces caveaux appartiennent à la première étape des travaux de l'église et semblent liés aux fondations de l'édifice. Une famille riche et puissante les a sans doute commandés et la place d'honneur qu'ils occupent justifie peut-être partiellement le développement du chevet (pour la description des caveaux funéraires, voir p. 75).

La nef de l'édifice ancien avait de plus vastes proportions que celle de l'église actuelle. Les fouilles effectuées à l'extérieur ont mis au jour des murs arasés restituant la position exacte de la façade et du mur latéral nord. Les dimensions du plan reconstitué sont dans l'œuvre de 8,40 m de largeur et de 16,50 à 16,60 m de longueur. La nef était charpentée, on y accédait par la porte axiale percée au travers de la façade ou par une porte latérale proche du chœur. Il ne reste rien des anciennes baies puisque le mur nord est détruit jusqu'au niveau du sol actuel et que le mur sud n'est conservé que sur une faible hauteur.

L'un des côtés du *mur de façade* a été appuyé contre le rempart. Au cours des transformations de la partie occidentale de l'église et de la création d'un clocher-porche, le maître d'œuvre a

récupéré les pierres du mur de la fortification dont il ne reste que la tranchée de fondation. Les maçonneries conservées de la façade qui ont été cimentées contre le rempart permettent d'observer le négatif de celui-ci. L'angle nord-ouest a également subi des modifications avec l'aménagement d'un contrefort établi lors de la construction d'une chapelle latérale. Au cours de la première étape des travaux, le mur a pu aussi être renforcé. Il a de 0,85 à 0,90 m d'épaisseur, sa maçonnerie de pierres roulées rangées sur ses faces et le blocage intérieur peu ordonné sont caractéristiques. Les piédroits des ouvertures sont montés à l'aide de blocs de molasse appareillés. Le mortier à la chaux, de couleur grisâtre, est utilisé pour l'enceinte, il est plutôt friable et du gravier lui est incorporé.

La porte d'entrée à double battant a 1,70 m de largeur (fig. 26). Les montants sont chanfreinés sur leur face extérieure. Dans l'embrasure, deux cavités horizontales restituent derrière l'encadrement le logement des gonds inférieurs de chaque battant. Une pierre, appartenant au seuil restauré et surélevé, a été dégagée au nord. L'épaisse maçonnerie construite sur l'un des côtés du passage en avant de la porte est probablement contemporaine de l'aménagement des chapelles, son mortier est différent

Figure 26. Porte d'entrée de l'église du XIII^e siècle.



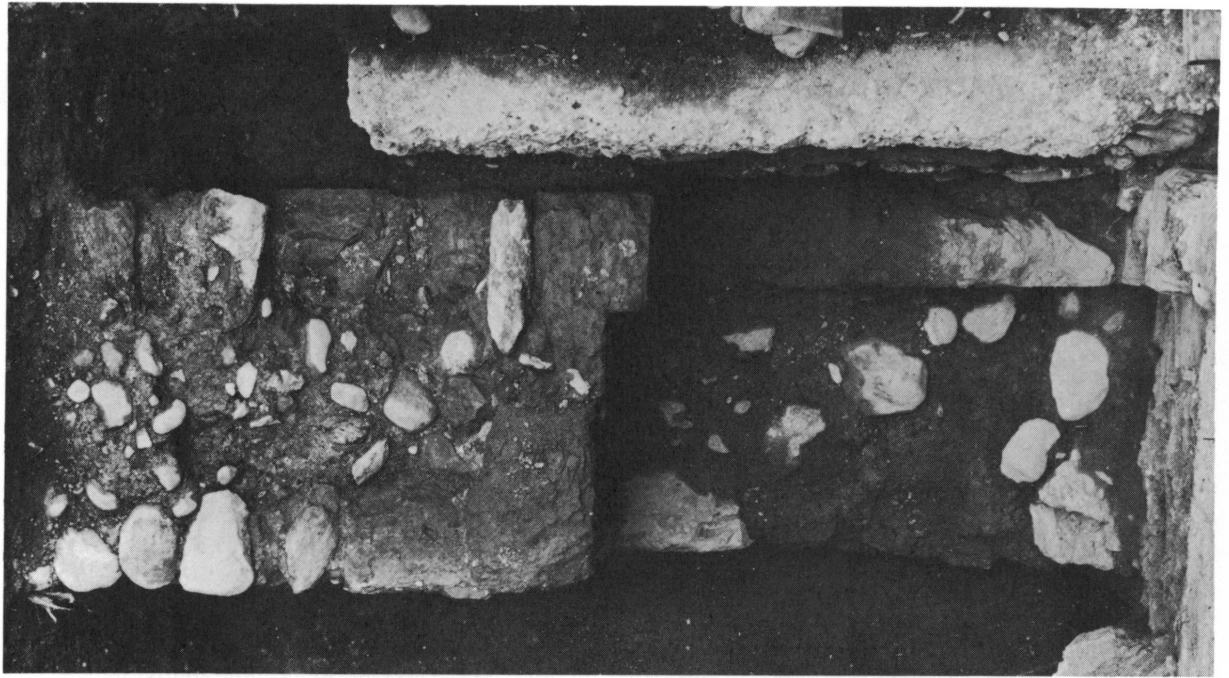


Figure 27. Porte latérale nord de l'église du XIII^e siècle.

de celui du mur primitif et ses maçonneries sont établies contre ce mur. La mise en place d'un portail a peut-être justifié une telle base. Nous n'avons pas dégagé le mur latéral nord sur toute la longueur de la nef, un pavement récent ne pouvant être démonté entièrement. En procédant par sondages perpendiculaires à l'axe de l'église, la fouille a permis d'en retrouver les éléments les plus importants et la chronologie relative des étapes de construction plus tardives. Le caractère du mur latéral est identique à celui signalé pour la façade. Les ouvertures conduisent à deux chapelles et font partie de transformations postérieures à l'édification de l'église, les limites des nouvelles maçonneries sont repérées dans le mur nord.

La porte latérale s'ouvrait dans la nef contre l'épaule du chœur (fig. 27). Elle avait 1,05 m de largeur et une hauteur conservée de 0,75 m. A cette dernière dimension, on peut ajouter 1,10 m pour le montant oriental qui a, malgré de nombreuses restaurations, subsisté dans la façade de la chapelle Sainte-Catherine. Ce montant est visible à droite du portail et on l'avait pris pour le support d'un bénitier.⁵⁹

La porte s'est maintenue au cours de nombreux siècles puisque, malgré un remaniement complet du mur latéral en 1679, on a refait l'ouverture. Elle ne fut bouchée que tardivement, étant devenue inutile.

Le mur d'épaule du chœur n'existait que du côté nord, l'enceinte imposant de l'autre côté une paroi rectiligne. Cet élargissement d'environ 1,70 m de la nef par rapport à la largeur du chœur peut être repéré en élévation sur la façade de la chapelle Sainte-Catherine. Lors de l'édification de cette chapelle le maître d'œuvre a construit le mur de façade contre l'angle nord-est de la nef qu'il a partiellement démonté.

On en reconnaît des traces jusqu'à 6,60 m de hauteur mais il est certain que le chaînage d'angle de la chapelle a remplacé la partie supérieure du mur de la nef qui, de ce côté, devait se situer au-dessus de 9,00 m (hauteur du chœur). Ces dimensions, bien qu'imprécises,

⁵⁹ J. MAYOR, *L'ancienne Genève*, p. 65, fig. 18, n. G. FATIO, *Hermance...*, p. 121.

donnent une première idée de la hauteur du plafonnement de la nef.

Le mur latéral sud a été détruit jusqu'à 2 ou 3 m au-dessus du sol. Sa largeur et son appareil attestent de sa première utilisation comme rempart. L'architecte de la reconstruction de 1679 a préféré abaisser le mur des fortifications qui devait être en mauvais état à la suite du percement de plusieurs ouvertures pour des chapelles latérales. A part quelques éléments de l'élévation et des fondations, semblables au segment du mur retrouvé au sud du chœur, il nous reste de cette époque une armoire très simple, confectionnée à l'aide de quatre dalles de molasse. Son altitude (383,90 m) correspond bien à un sol ancien. Il est comparable à celui de la partie inférieure de la piscine liturgique trilobée (384,15 m). Il faut penser, en effet, que ces deux niches se trouvaient à environ 1,20 m de hauteur.⁶⁰ La différence des deux niveaux indique une surélévation du chœur.

Le sol de la nef, avant les remaniements apportés à l'église, est restitué par le niveau inférieur des portes et de leurs seuils (soit 382,40 à 382,50 m pour la porte d'entrée et environ 382,65 pour la porte latérale). Ces indications laissent supposer que, comme celui du chœur, le sol de la nef, en légère pente, montait vers l'est. Aucun vestige des couches d'argile n'a été retrouvé à l'intérieur; le très grand nombre de tombes inhumées dans l'église explique cette destruction.

Essai de datation. On peut admettre que la première enceinte a été construite en partie par Aimon II, Sire de Faucigny, mort en 1253. Sa succession provoque entre familles rivales des luttes qui se poursuivent pendant plusieurs dizaines d'années et ce n'est qu'à la fin du XIII^e siècle que l'ordre revient pour un temps. Béatrix de Faucigny, à cette époque, développe et accorde des privilèges à Hermance où elle réside une partie de l'année. En 1292⁶¹ elle fonde à Mélan un monastère de quarante religieuses et sept moines, de l'ordre des Chartreux, et projette en 1294 et 1296 d'établir un couvent clunisien de femmes à Thiez.⁶² C'est sans doute un peu avant ces dates que la dame de Faucigny fera construire l'église définie par les fouilles.⁶³

Sur le plan archéologique, les baies du chevet et la piscine liturgique trilobée peuvent également être datées de la fin du XIII^e siècle.

3. Les chapelles latérales

Dès le XV^e siècle, à l'occasion des visites épiscopales, on signale de nombreux autels et chapelles associés à l'église d'Hermance, démontrant l'importance de ce lieu de culte. Après la Réforme, ces fondations sont oubliées et les biens répartis: le bourg perd ses privilèges et ses richesses. Il y a au moins sept fondations en 1443,⁶⁴ onze en 1471⁶⁵ et 1482,⁶⁶ douze en 1518.⁶⁷ Mais lors de la visite de 1624,⁶⁸ il enjoint au curé de rechercher les revenus de trois ou quatre chapelles, les seules encore mentionnées. Chaque autel ne correspondait pas à un petit bâtiment séparé de l'église et le même emplacement était utilisé pour plusieurs fondations. Malgré les listes détaillées des visites, la localisation des chapelles est compliquée. Les visiteurs fournissent quelques renseignements, malheureusement ils sont peu précis et les autels de la nef ne sont pas situés exactement.

Il semble que la chapelle *Sainte-Catherine* et, sur le même autel, celle de *Saint-Pierre*, devaient se trouver « dans le chœur » (visites de 1443 et 1471) au sud de l'église. La visite de 1624 mentionne une chapelle « hors l'église », sous le vocable de sainte Catherine. La grande chapelle de la Visitation, au nord du chœur, rendait impossible de ce côté l'existence d'une autre annexe latérale. *L'autel consacré à Saint-Nicolas et à la Sainte-Croix* doit avoir été installé de l'autre côté du chevet. Il est signalé à gauche du chœur (visite de 1482) et « dans la nef » en 1471; il était déjà mentionné en 1443. La visite de 1663 rappelle un autel Saint-Nicolas

⁶⁰ Voir pour cette hauteur les piscines liturgiques et les fonts baptismaux de Russin. C. BONNET, *Russin*, p. 87.

⁶¹ RG, N^o 1358.

⁶² RG, N^o 1408.

⁶³ G. FATIO, *Hermance...*, pp. 74-77.

⁶⁴ Visite de 1443, voir note 17.

⁶⁵ Visite de 1471, voir note 22.

⁶⁶ Visite de 1482, voir note 24.

⁶⁷ Visite de 1518, voir note 25.

⁶⁸ Visite de 1624, voir note 28.

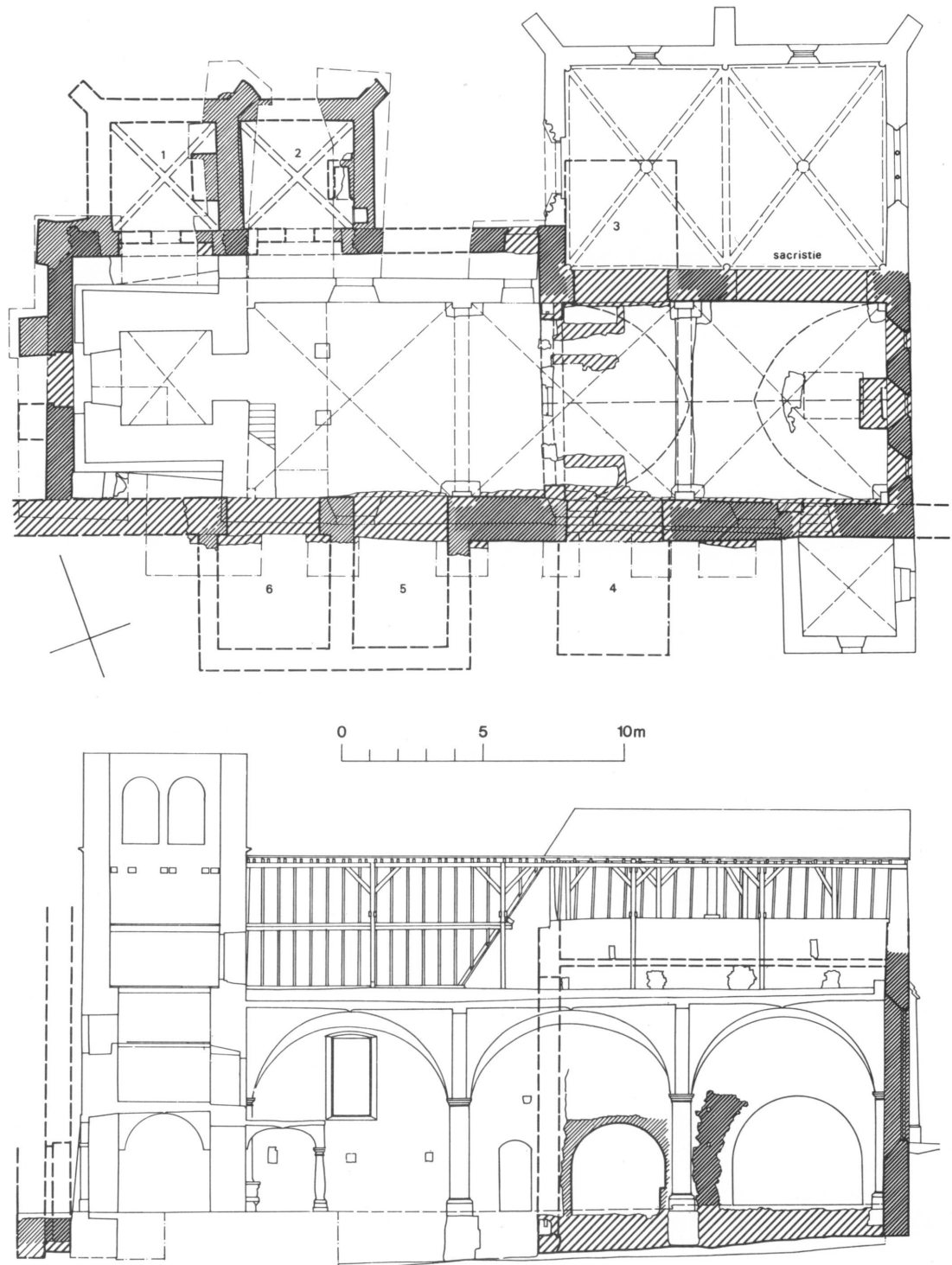
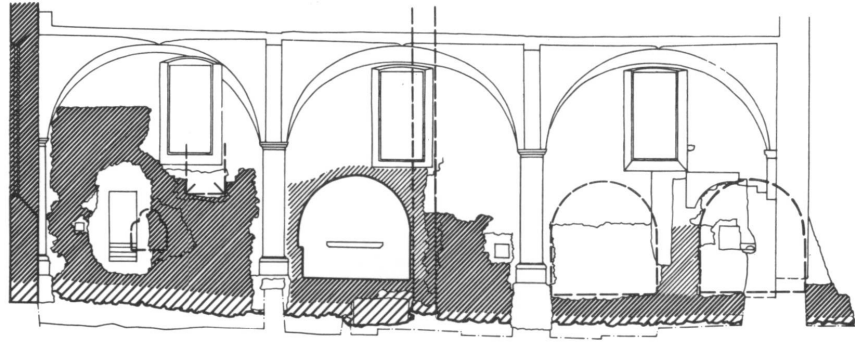


Figure 28. Eglise du XIV^e et du XV^e siècle. Schéma du plan et de l'élévation intérieure nord.
Echelle 1 : 250.



	Murs	Fondations	Tranchées de fondation	Parties reconstituées	Sols
Etapes de construction antérieures					
Nouvelle étape de construction					

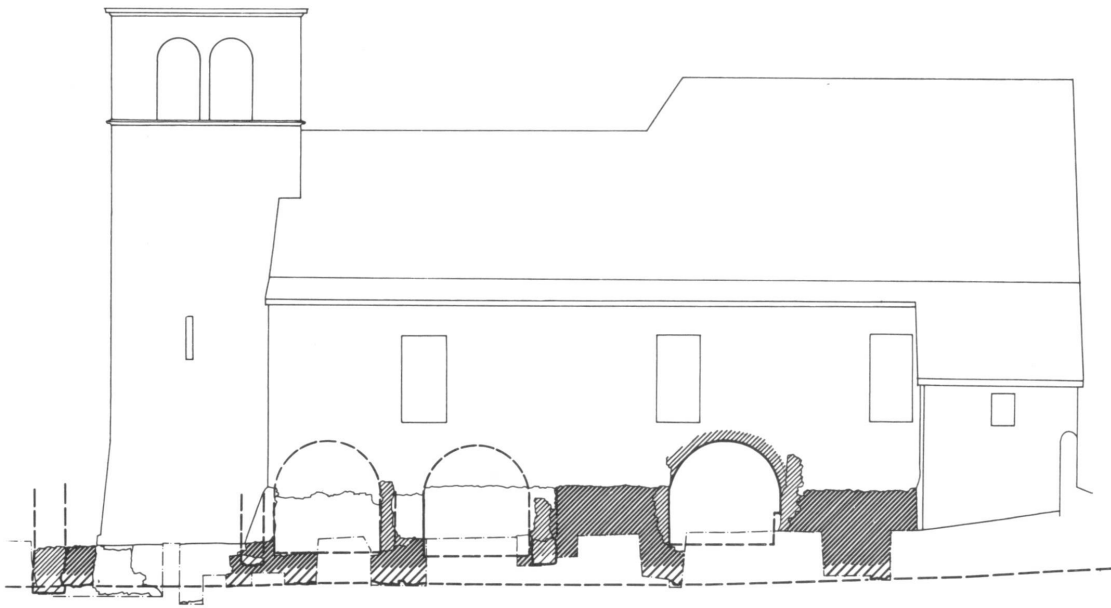


Figure 29. Eglise du xiv^e et du xv^e siècle. Schéma des élévations du mur sud.
Echelle 1 : 250.

« sous l'arcade qui est entre le chœur et la chapelle des Seigneurs de Coudrée (chapelle de la Visitation) ». Cet autel est donc aménagé avant la construction de la chapelle de la Visitation (avant 1443) et, s'il est « dans la nef » après cette construction, on peut admettre que le nouveau bâtiment a rendu nécessaire le déplacement de l'autel.

La première chapelle latérale semble avoir été édifiée à l'angle nord-ouest de l'église. Cette hypothèse est étayée par la présence d'une chapelle appartenant visiblement à une seconde étape de construction, adossée à la première et supprimant l'un de ses contreforts. Les ouver-

tures percées pour d'autres annexes au sud de l'église devraient être plus tardives aussi, car la présence du mur d'enceinte compliquait la tâche du maître d'œuvre et, pour des raisons défensives, de telles ouvertures étaient dangereuses. Il semble probable que l'on a utilisé toute la surface disponible à l'intérieur du bourg, réservant la lice pour une étape ultérieure. Mais il faut remarquer que cette chronologie relative ne définit pas forcément de longues périodes dans le temps et que les étapes de construction ont pu être rapprochées (fig. 28-29).

La première chapelle

Elle avait une surface disponible carrée de 3,76 m de côté. L'établissement de l'ouverture de cette annexe, près de la façade, a forcé le constructeur à prévoir un contrefort renforçant l'angle de la nef.

Il devait être en talus et d'une faible hauteur, sa saillie sur les deux côtés de l'angle représentant moins de 0,40 m à la base. La maçonnerie appartenant à cette modification lie le mur occidental de la chapelle et celui du contrefort de l'église. Les limites du nouveau mortier, de couleur claire, sont apparues nettement sur le mur de l'église au mortier plus foncé. Il a ainsi été possible de constater que l'ouverture vers l'annexe avait demandé une destruction du mur de la nef, d'une certaine largeur, pour pouvoir installer les blocs de molasse d'un arc et de ses piédroits.

Les murs de la chapelle sont conservés sur 0,50 m de hauteur au-dessus du sol intérieur. Ils ont une épaisseur qui varie entre 0,80 et 0,90 m. Cette différence s'explique par un subsollement peu élevé (env. 0,40 m) qui débordait la paroi extérieure, élargissant les fondations du mur de 0,10 m. Seul le côté oriental semble avoir ce renfort. Les angles extérieurs étaient épaulés par deux contreforts. Un seul d'entre eux a été fouillé mais il est certain que le second existait pour contrebuter la voûte de la chapelle. A l'intérieur, de l'enduit adhérait encore aux parois (fig. 30).

L'ouverture vers la nef avait une largeur de 3,34 m. Le bloc inférieur des deux montants est encore en place. Il s'agit de pierres de molasse dont l'aspect et les dimensions rappellent celles

Figure 30. Mur mitoyen de la première et de la deuxième chapelle.



des ouvertures conservées de part et d'autre du chœur. Ces blocs étaient au-dessous de la retombee d'un arc souligné d'une moulure faite d'un simple cavet. L'une des pierres sculptées appartenant peut-être à l'une des assises du piédroit a été réutilisée dans la paroi nord de l'église en 1679. Son décor, fait d'une demi-pyramide, donne la limite de l'arête du montant et du cavet. On remarque cet élément de chaque côté du bloc et cela indique que la face interne de l'arc était également moulurée. Le muret qui fermait partiellement le passage vers la chapelle est peu épais (environ 0,42 m). Il était sans doute surmonté d'une grille de bois ou de fer. Nous n'avons pas fouillé la partie centrale où se trouvait certainement une porte.⁶⁹

La voûte à croisées d'ogives peut être restituée car plusieurs éléments des nervures ont été découverts dans les déblais, à l'intérieur de la chapelle ou en réemploi dans les murs de l'église actuelle. Les contreforts d'angle et l'épaisseur des murs sont aussi déterminants pour ce type de couverture. *L'autel* avait 1,64 m × 0,88 m, il était partiellement construit en blocs de molasse contre la paroi orientale. Son niveau inférieur et celui du seuil donnent approximativement l'altitude *du sol de la chapelle* (382,65 m).

Essai de datation. Si l'on admet que cette chapelle est bien l'une des premières établies à Hermance, elle devrait faire partie du groupe de trois annexes mentionnées « dans la nef » lors de la visite de 1443 (chapelles de Saint-Pierre, Saint-Antoine et Saint-Michel). En 1471 l'évêque visiteur Mamert Fichet juge l'une d'entre elles (chapelle Saint-Antoine) mal placée et sous peine de la démolir, il ordonne de prévoir un arc au-dessus et de percer une fenêtre sur l'autel. La chapelle Saint-Pierre est associée à ce même autel. L'hypothèse de la construction d'une chapelle latérale Saint-Antoine et d'une chapelle Saint-Michel peut être envisagée à la fin du xiv^e siècle ou au cours de la première moitié du xv^e siècle. Les éléments des nervures de la voûte sont d'un type courant de la fin du xiv^e siècle jusqu'au début du xvi^e siècle.

Deux monnaies (M28, M29) découvertes à l'intérieur de l'annexe indiquent peut-être que celle-ci était encore utilisée après l'établissement du clocher-porche, car elles datent de la fin du xv^e siècle.

La deuxième chapelle

Adossée à la chapelle qui vient d'être décrite, la deuxième annexe latérale a été prévue sur plan carré. Dans l'œuvre, son côté est de 3,70 à 3,96 m; ses irrégularités proviennent des difficultés causées par la liaison avec la première chapelle.

L'ouverture donne vers la nef, elle a une largeur reconstituée d'environ 3,00 m. La première assise de blocs appareillés du montant occidental a été dégagée ainsi que l'amorce d'un muret fermant partiellement le passage. *Les murs* ont 0,75 m d'épaisseur. A l'angle nord-est, un contrefort a été prévu pour une voûte qui était contrebutée de l'autre côté par la chapelle voisine. Le mur mitoyen portait encore de l'enduit qui recouvrait son soubassement aménagé primitivement pour être à l'extérieur (fig. 31).

L'autel, situé contre la paroi orientale, a sa face antérieure endommagée. Il semble avoir été posé sur une base de blocs de molasse. On distingue les vestiges d'une *armoire eucharistique* prévue sous la table et fermée du côté gauche par une porte. Une partie de la feuillure est préservée, entaillée sur les blocs de molasse horizontaux et verticaux. Cet aménagement semble secondaire car la base de l'autel est retravaillée. *Une autre armoire* est placée dans l'épaisseur du mur, à droite de l'autel, elle est constituée à l'aide de dalles de molasse débordant légèrement la paroi. Le cadre chanfreiné porte une feuillure prévue pour le battant de la fermeture. Le montant sud a disparu mais une ligne de mise en place entaillée sur la base permet de le restituer. La partie arrière de la niche est aménagée dans la maçonnerie du mur et recouverte d'enduit, trois carreaux garnissant le fond (fig. 32).

Le sol de la chapelle était approximativement au niveau 382,70 m.

Essai de datation. Par analogie avec la première chapelle, il est possible de dater cette annexe du xv^e siècle. Il faut la situer à une date postérieure à la première chapelle.

⁶⁹ Un dispositif de même type peut être observé à gauche du chœur de l'église de Conflignon (Ge).

La troisième chapelle

Nous avons vu qu'au nord du chœur devait se trouver l'autel consacré à Saint-Nicolas et à la Sainte-Croix. Ces deux fondations sont mentionnées en 1443 et précèdent ainsi la construction d'une chapelle de la Visitation, de la deuxième moitié du xv^e siècle.

Les données archéologiques confirment les renseignements fournis par les textes d'archives. L'ouverture reliant la nef de l'église actuelle à la chapelle de la Visitation ressemble beaucoup à

celle qui lui fait face, vers le sud, et aux éléments connus des ouvertures des premières chapelles. La grande arcade, placée à gauche du maître-autel, qui est contemporaine de la construction de la chapelle de la deuxième moitié du xv^e siècle est, en revanche, de dimensions et de caractères différents des autres. On peut en conclure qu'il existait vraisemblablement une annexe latérale dont seule l'ouverture a subsisté. Elle se trouvait à l'emplacement de l'extrémité occidentale de la chapelle de la Visitation et a été détruite lors de l'édification de cette dernière.

Figure 31. Mur oriental de la deuxième chapelle.



L'ouverture a une largeur de 3,30 m, qu'il faut diminuer de 0,16 m, car une maçonnerie faisant partie de l'un des montants forme une sorte de socle dans l'embrasure. La hauteur du passage est d'environ 3,10 m. L'arc ne semble avoir été mouluré que du côté de l'église. Le cavet retombe sur deux demi-pyramides situées à des hauteurs différentes, le motif du montant oriental est plus haut à cause du dispositif ménagé dans l'embrasure. Un décor peint est apparu sur la face des claveaux; il représente deux bandeaux, l'un à l'extérieur avec des chevrons, l'autre avec des cordons tressés. Des traces de rouge, de vert et de noir sont encore visibles. On peut signaler aussi une niche ménagée dans l'embrasure (fig. 34).

Le niveau du sol, à l'intérieur de l'église, a certainement changé plusieurs fois au cours du Moyen Age. A l'époque de construction de cette chapelle, le niveau d'utilisation du chœur était surélevé de plus de 0,30 m par rapport au sol le plus ancien de l'église. (383,00 m près de l'entrée de la chapelle dont le niveau du seuil est à 383,20 m). Une marche séparait peut-être la chapelle et le chœur.

Essai de datation. La troisième chapelle a été construite avant 1443, elle date probablement de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle.

La quatrième chapelle

On peut joindre au premier groupe des chapelles latérales l'annexe située au sud du chœur, probablement dédiée à Sainte-Catherine et à Saint-Pierre. Ses structures extérieures à l'église ont entièrement disparu. Les tombes aménagées dans cette zone et les réemplois de matériaux en ont été la cause. Par contre, l'ouverture de blocs appareillés s'est maintenue dans les murs de l'église. Lors de la destruction de la chapelle, on a bouché cette ouverture en aménageant un autel dans la moitié de l'embrasure. Plus tard, la table et son support ont été ravalés à l'aplomb du mur en abandonnant les vestiges de l'autel dans la paroi.

L'ouverture a 3,48 m de large et 3,10 m de hauteur. L'arc est décoré d'un cavet dont quelques traces de peinture indiquent qu'il était rehaussé de rouge alors que la face des claveaux était colorée de bandeaux jaunes et gris. Le

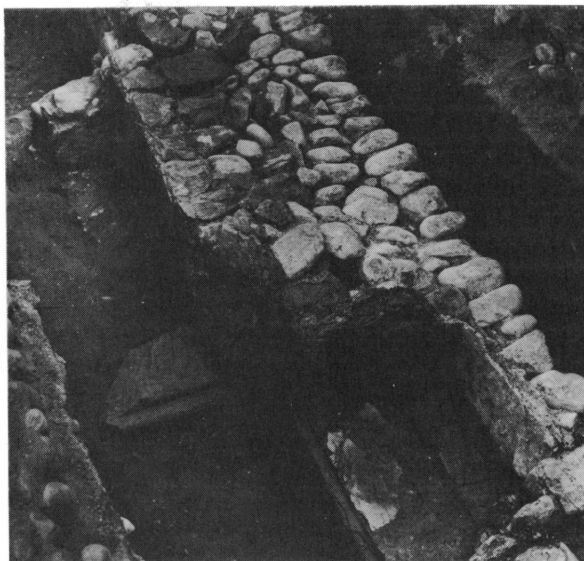


Figure 32. Autel et armoire de la deuxième chapelle.

cavet s'interrompt au sommier. Les montants n'ont pas la même disposition car le piédroit oriental est prévu en deux parties. Sur 0,90 m de hauteur, la maçonnerie de molasse déborde la paroi du montant à l'intérieur de l'embrasure. Cette disposition est semblable à celle de l'ouverture se trouvant en face, de l'autre côté du chœur. Les modifications de 1679 n'ont pas épargné le côté sud de l'embrasure. En diminuant l'épaisseur des murs, il a fallu retailler les claveaux et reprendre les montants. Une nouvelle maçonnerie de pierres de rivière, de briques, de tuf et de mortier relie les éléments de plusieurs époques ainsi conservées (fig. 33).

Le niveau du passage vers l'annexe est semblable à celui donné pour la troisième chapelle. L'autel tardif réaménagé dans l'embrasure avait 1,10 m de hauteur et une largeur de 1,70 m. Le bord inférieur de la table monolithe en molasse était chanfreiné. L'aspect et le type de cette table permettent de supposer un réemploi de la pierre de l'autel appartenant à la chapelle. La maçonnerie de la base a été arrachée, il n'en reste que le négatif.⁷⁰

⁷⁰ Au-dessus de l'autel, l'ouvrier qui a fermé l'ouverture de la chapelle a inscrit son nom; il ne subsistait qu'une partie de l'inscription soit: Jehan qui a con[damné]...

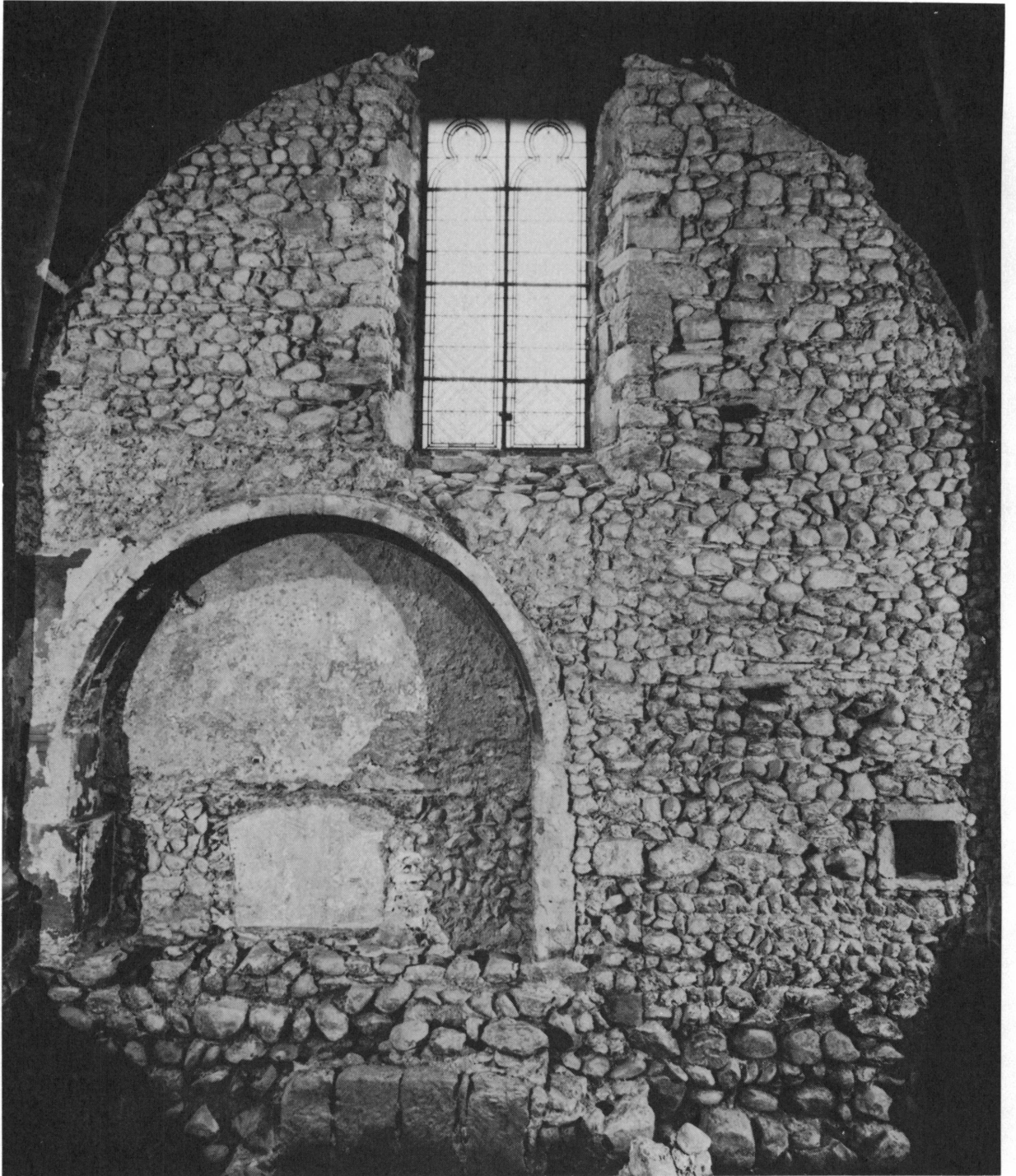


Figure 33. Paroi latérale sud, deuxième travée.



Figure 34. Paroi latérale nord, deuxième travée.

Essai de datation. Comme pour les premières chapelles, la fin du XIV^e siècle ou le début du XV^e siècle correspond sans doute à l'époque de construction de cette annexe. Elle doit avoir disparu au cours des travaux terminés en 1679, puisque la visite épiscopale de la même année, effectuée par Jean d'Arenthon d'Alex ne signale plus de chapelle à droite du chœur.

La cinquième chapelle

Au sud de l'ancienne nef, nous avons repéré les traces de deux annexes latérales. L'une a été condamnée après la Réforme, avant la visite de 1624 lors de laquelle le curé signale qu'il existait des chapelles dans la nef. Il pourrait s'agir de l'une des chapelles nouvellement construites en 1471 ou peut-être de la chapelle Saint-Laurent qui n'apparaît qu'en 1518.

L'amorce du mur oriental et les traces de l'ouverture sont les seuls éléments visibles de cette cinquième chapelle. *Le mur* a 0,75 m d'épaisseur, il est donc comparable à ceux des annexes nord. L'ouverture a une largeur d'environ 3,20 m. Un bloc de molasse du montant ouest est préservé dans la maçonnerie à l'intérieur de l'église; à l'extérieur, les montants semblent avoir été en pierres de rivière jusqu'à une certaine hauteur. Un autre bloc de molasse donne l'altitude du seuil de l'ouverture (382,90). Ce niveau est peut-être plus élevé que le sol de l'annexe, comme on peut le constater pour les chapelles nord.

Essai de datation. La cinquième chapelle appartient sans doute aux annexes construites après ou pendant les transformations de l'église durant la seconde moitié du XV^e siècle.

La sixième chapelle

Pour l'édification d'un clocher-porche et le changement de l'emplacement de la façade, il a fallu détruire l'annexe située au sud-ouest de l'église. Elle se trouvait à l'emplacement de l'angle du nouveau bâtiment et son ouverture vers la nef était ainsi condamnée.

Dans l'église, l'escalier de la galerie masque le mur latéral sud et c'est de l'extérieur que nous avons étudié les restes de la chapelle. L'élévation des parties basses du mur a permis

de retrouver les étapes de construction et de transformation. Les *murs extérieurs* de la chapelle ont disparu mais des pierres en saillie et la tranchée de fondation restituent l'amorce du mur occidental (d'une largeur d'environ 0,70 m). Sous le contrefort, qui doit dater du XV^e siècle, on remarque également quelques éléments du piédroit de *l'ouverture*, préservé sur 0,40 m de hauteur. A l'est, le second piédroit rétablit la largeur du passage à 3,20 m. Ce montant a été arraché comme le mur mitoyen du côté de la cinquième chapelle, puis on a remaçoné la paroi. La restauration faite en deux étapes montre que la sixième chapelle a été démolie avant la cinquième et que le mur mitoyen existait encore après la condamnation de l'ouverture. *L'altitude du seuil* se situe approximativement à 383,00.

Essai de datation. La sixième chapelle est antérieure aux modifications apportées à l'église durant la seconde moitié du XV^e siècle. Elle appartient peut-être au premier groupe des chapelles ou à une étape de construction antérieure à 1471.

4. L'église du XIV^e et du début du XV^e siècle

Les fouilles archéologiques nous renseignent sur une phase intermédiaire attestée dans l'église avant la construction de la chapelle de la Visitation (nouvellement construite) en 1471 et la création du clocher-porche. Comme nous l'avons déjà vu, le niveau du sol est modifié, le maître-autel déplacé et l'église semble avoir subi un violent incendie. C'est peut-être cet incendie qui a motivé une restauration importante (fig. 28-29).

La porte d'entrée, avant sa suppression, a été transformée. Il subsiste de cet état les fondations profondément ancrées dans le sol d'une maçonnerie épaulée contre le mur de façade. Cette base pourrait appartenir au montant d'un portail dont le piédroit lui faisant face n'a pas été entièrement fouillé. Celui-ci était détruit au moins jusqu'au niveau du seuil de la porte.

Le maître-autel primitif défini par la stratigraphie et la situation des sépultures pourrait avoir été déplacé assez vite. Une surélévation du niveau du sol, en liaison avec la construction

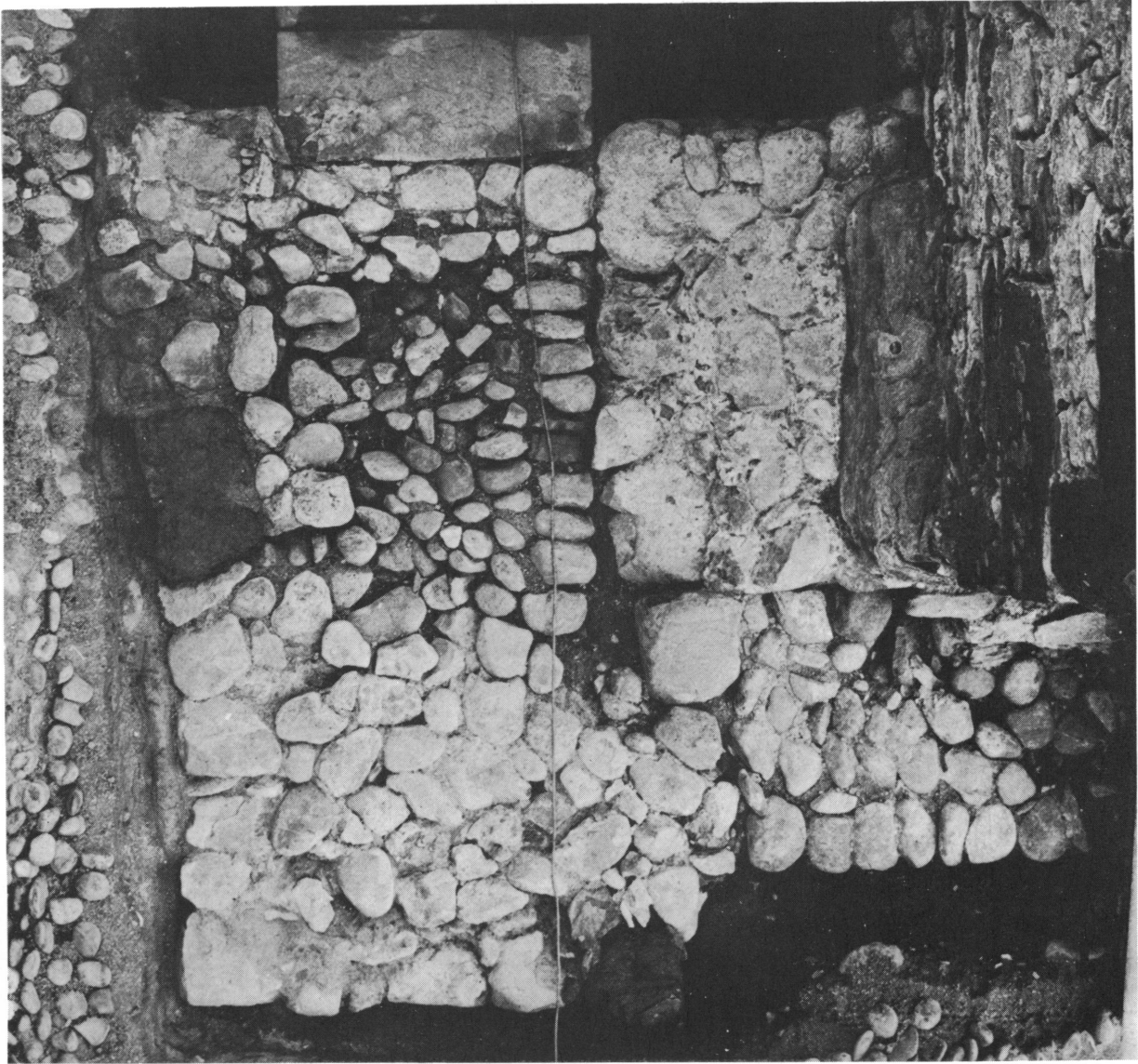


Figure 35. Angle nord-ouest de l'église du XIII^e siècle.

des chapelles ou des aménagements de sépultures, a rendu nécessaire l'établissement d'un nouveau maître-autel. Une partie de ces fondations adossées au mur oriental a été retrouvée en place. L'autel était situé dans l'axe du chœur, sous la fenêtre centrale, il avait 0,90 m d'épaisseur et 1,75 m de largeur.

Une petite niche, découverte près de l'autel, est peut-être celle mentionnée dans la visite de 1443; l'évêque demande qu'on crée une armoire à gauche de l'autel. *Un sol* de mortier

contemporain de ces aménagements a été nettoyé dans le chœur en quelques endroits. D'une épaisseur de moins d'un centimètre, il était recouvert d'une couche de terre attestant son utilisation. Il était en pente, son altitude proche de l'autel mesurait 383,27 m alors que les parties conservées les plus à l'ouest étaient à 382,95 m (limite du chœur et de la nef de l'église de 1679). A la surface de ce sol et autour de l'autel, une quantité de fragments de charbon de bois (quelquefois de fragments de poutres

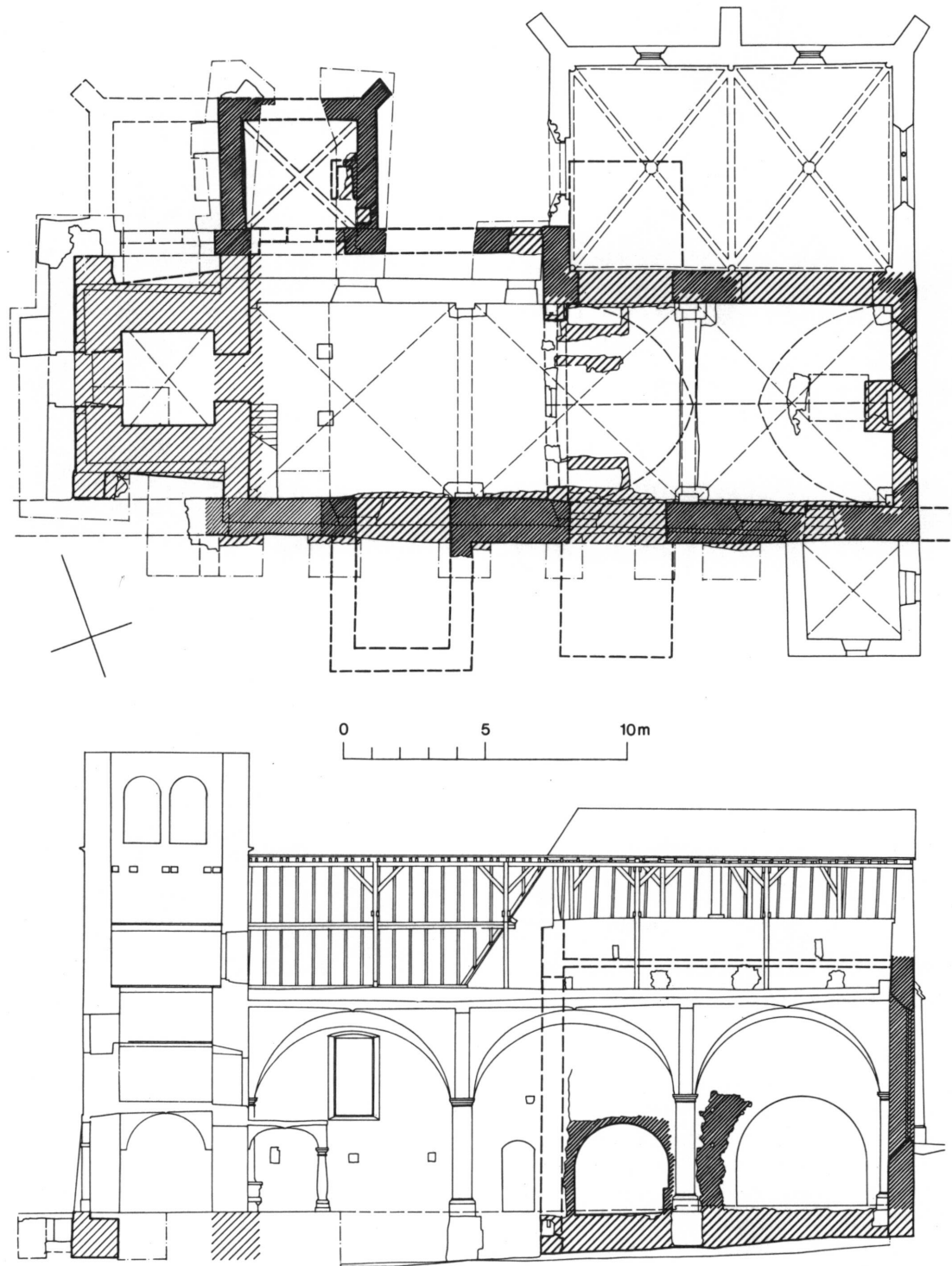
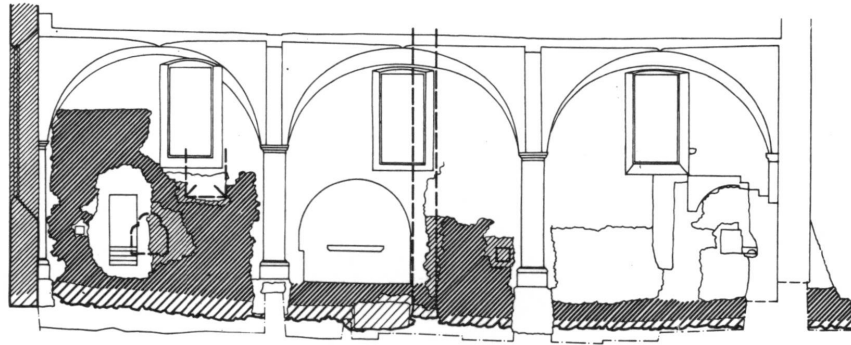


Figure 36. Eglise du xv^e siècle. Schéma du plan et de l'élévation intérieure nord. Echelle 1 : 250.



	Murs	Fondations	Tranchées de fondation	Parties reconstituées	Sols
Etapes de construction antérieures					
Nouvelle étape de construction					

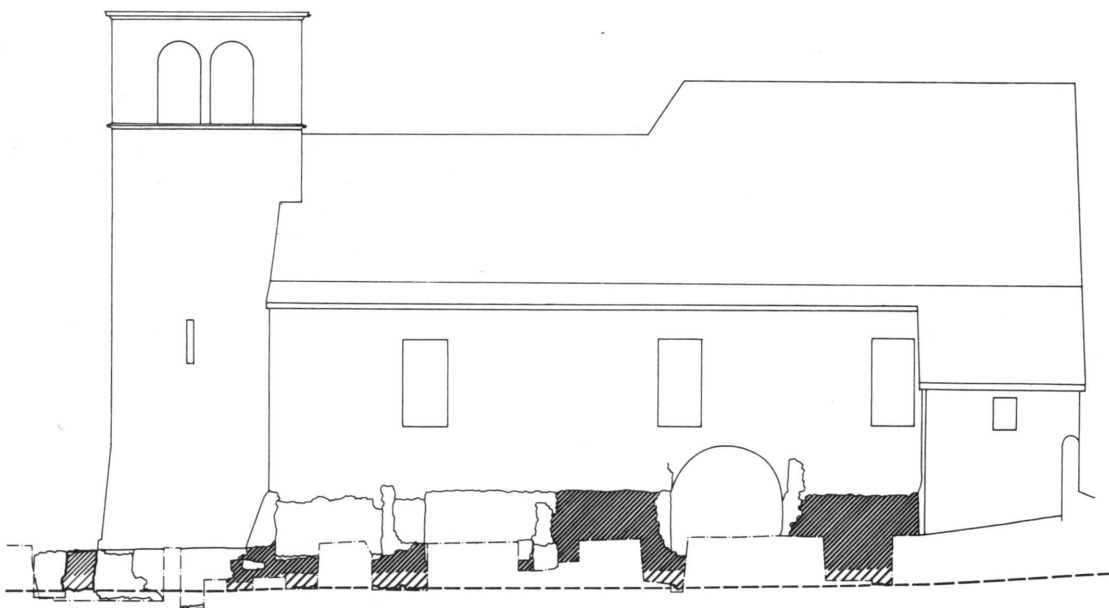


Figure 37. Eglise du xv^e siècle. Schéma des élévations du mur sud. Echelle 1 : 250.



Figure 38. Arrachement de la façade de l'église du xv^e siècle, côté nord.

calcinées) sont apparus. *Des traces d'incendie* ont également été repérées à l'intérieur de l'angle nord-ouest de la nef, où les restes de l'enduit et les pierres de la maçonnerie étaient rougis par la violence du feu (fig. 35). Dans l'embrasure de la porte d'entrée, une couche rubéfiée signalait encore cet incendie. Il est donc certain que celui-ci n'a pu avoir lieu qu'avant la construction du clocher puisque la porte est abandonnée à cette époque.

5. L'église du XV^e siècle

La construction du clocher-porche, qui modifie complètement l'extrémité occidentale de

l'église, intervient sans doute après le milieu du xv^e siècle (fig. 36-37). Il n'est pas possible d'affirmer que cette restauration fait suite à l'incendie dont nous avons retrouvé les traces mais c'est une hypothèse plausible. Les textes, malheureusement, ne nous renseignent pas sur cette éventualité. Ils signalent pourtant, en 1459 ⁷¹, que les syndics d'Hermance cèdent une partie des revenus des confréries pour les travaux au pont de la Dranse, l'autre moitié servant à la restauration de leur clocher. S'agit-il de l'étape des transformations reconnues par les fouilles? On peut le penser, puisque cette convention préliminaire va définir les modalités des travaux plus importants encore, concernant la chapelle de la Visitation. Il est possible que la restauration de l'église soit intervenue un peu avant ou pendant ces travaux. Les recherches archéologiques confirment cette éventualité car le niveau surélevé du sol de la nef convient à celui de l'entrée vers la chapelle de la Visitation. L'aspect du mortier utilisé pour les nouveaux murs de l'église est identique à celui de la chapelle. La création du *clocher-porche* se fait au détriment de la surface de la nef, qui sera diminuée de plus d'un tiers. Les nouvelles fondations sont établies à l'intérieur de l'église en utilisant ses murs comme appui. Le maître d'œuvre reprend l'axe central de la nef et la porte d'entrée reste dans le même alignement, elle est simplement déplacée vers l'est. Le clocher fut reconstruit lors des restaurations de 1679. Il n'a pas été possible d'analyser en élévation les maçonneries du premier état; il aurait fallu effectuer des sondages à l'intérieur des murs car une partie de ceux-ci sont antérieurs au xvii^e siècle. Les angles occidentaux sont renforcés par des massifs de fondation ménagés contre les murs latéraux arasés (les pierres du mur latéral sud ont disparu plus tard, sans doute réutilisées en 1679). Ces deux massifs correspondent sans doute à des contreforts.

Du côté de la façade, les fondations sont également élargies près des angles. Il apparaît que toutes ces maçonneries correspondent à la première étape de construction. Leurs épaisseurs démontrent que le maître d'œuvre a recherché

⁷¹ ADHS, J 143/1, J 143/2 (fragments de minutaire du notaire Sage), 1459.

la solidité de l'ensemble et que le clocher s'élevait au moins à une hauteur proche de celle de la tour actuelle. Le mur de *la façade* a près de 1,00 m d'épaisseur au nord, il est préservé en élévation sur plus de 7,00 m de hauteur. Lorsqu'on a diminué la largeur de la nef en 1679, la façade du xv^e siècle est restée en place mais on a démonté son extrémité jusqu'à la limite de la nouvelle paroi latérale. L'arrachement est bien visible, il est conservé depuis ses fondations et dépasse le toit de la nef actuelle. Ce mur semble avoir été conçu comme une liaison entre le clocher et les anciens murs latéraux : il est peu fondé et sa maçonnerie n'est pas très homogène (fig. 38).

Les fondations et le seuil d'une *barrière de chœur* sont dégagés sous l'arc triomphal du xiii^e siècle dont nous avons reconstitué l'emplacement. Le niveau du sol démontre que cette barrière appartient à une époque postérieure aux travaux du clocher ; c'est peut-être à cause de ces travaux que cet aménagement a été exécuté. La visite de 1471⁷² fournit une indication : il y a entre la nef et le chœur une grille de bois qu'il faudra remplacer par un mur haut de trois pieds, soutenant des barreaux de bois allant jusqu'à la voûte. Les fondations retrouvées appartiennent peut-être à ce petit mur. Nous avons nettoyé en avant du seuil une maçonnerie qui représente éventuellement l'étape antérieure, soit des fondations peu importantes destinées à la « grille » de bois et l'entrée vers le chœur. Les fondations du muret dégagées au cours des fouilles peuvent donc avoir été établies après 1471. Elles ont une épaisseur de près de 0,40 m. Le seuil de grès comporte une battue aux deux extrémités desquelles une cavité rectangulaire est entaillée dans la pierre. Les montants de bois étaient scellés au mortier dans chaque cavité. La porte devait être à doubles battants, elle s'ouvrait à l'intérieur du chœur. Une base de molasse sectionnée appartenant sans doute au piédroit de l'arc triomphal est réutilisée dans les fondations du muret contre la paroi nord. Ce réemploi fait supposer que l'installation de la nouvelle barrière a provoqué une modification de la retombée de l'arc.

Le sol rehaussé de la nef a obligé le maître d'œuvre à changer aussi le niveau du sol de

la porte latérale. Un nouveau bloc de molasse est placé dans l'embrasure à environ 0,40 m plus haut que le seuil antérieur. Le passage vers la porte de la chapelle de la Visitation est également pavé de dalles de molasse ; elles sont aujourd'hui recouvertes par du béton moderne.

L'altitude du sol, après l'édification du clocher-porche, est d'environ 383,00 m. Elle est par endroit à plus de 0,50 m au-dessus du sol précédent. A l'intérieur du clocher, une épaisse couche de terre battue (382,98 m) restitue un niveau d'occupation. Cette couche protégeait aussi contre l'humidité, elle était peut-être recouverte d'un plancher. La porte latérale et le passage vers le chœur fournissent d'autres repères d'altitude et l'on constate que dans la nef, le sol était presque horizontal.

Dans la maçonnerie qui ferme l'ouverture de la sixième chapelle, le nettoyage des crépis a fait apparaître *une piscine liturgique* et *une armoire* situées à 1,20 m au-dessus du sol (384,20 m). La piscine liturgique est partiellement obstruée par l'escalier de la galerie ; elle fait peut-être partie des transformations du xv^e siècle. Elle est aménagée avec des blocs de réemploi appartenant à l'arc de l'embrasure d'une chapelle. Le claveau dans lequel on a creusé la voûte de la piscine est décoré d'une moulure. Celle-ci, limitée par un filet, est taillée en quart de rond, raccordé à un cavet. Il n'y a pas de véritable cuve, mais plutôt un large conduit en pente finissant en puits perdu. L'armoire est un peu plus haute que large (0,63 m × 0,70 m).

Elle est bouchée par une maçonnerie qui adhère fortement à son enduit intérieur. Nous avons préféré la laisser dans son état actuel, elle n'a donc pas été ouverte.

Plusieurs trous de poteaux ont été repérés dans le chœur autour du maître-autel. Ils étaient postérieurs au sol de mortier de l'état précédent et ne semblent pas appartenir aux transformations de 1679. Des objets gothiques, deux monnaies (M9, M11), des fragments de vitraux et du charbon de bois confirment cette datation du xv^e siècle. D'un diamètre d'environ 0,30 m, ils avaient 0,30 à 0,50 m de profondeur. On ne voit pas très bien à quoi correspond cet

⁷² Visite de 1471, voir note 22.

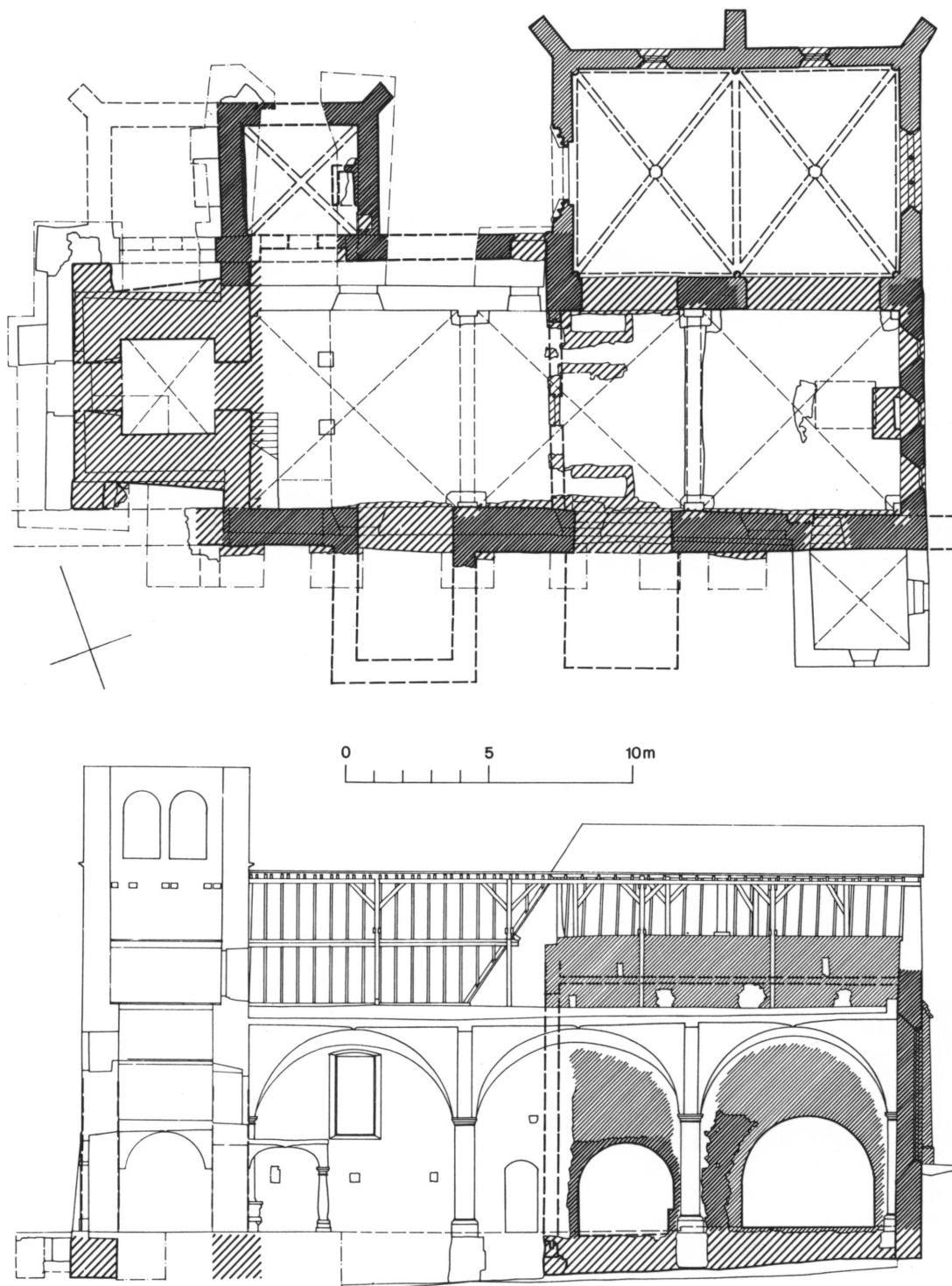
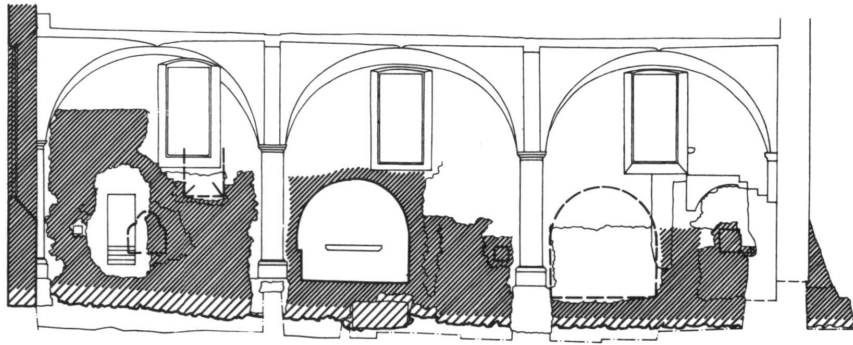


Figure 39. Eglise du xv^e siècle et chapelle de la Visitation. Schéma du plan et de l'élevation intérieure nord. Echelle 1 : 250.



	Murs	Fondations	Tranchées de fondation	Parties reconstituées	Sols
Etapes de construction antérieures					
Nouvelle étape de construction					

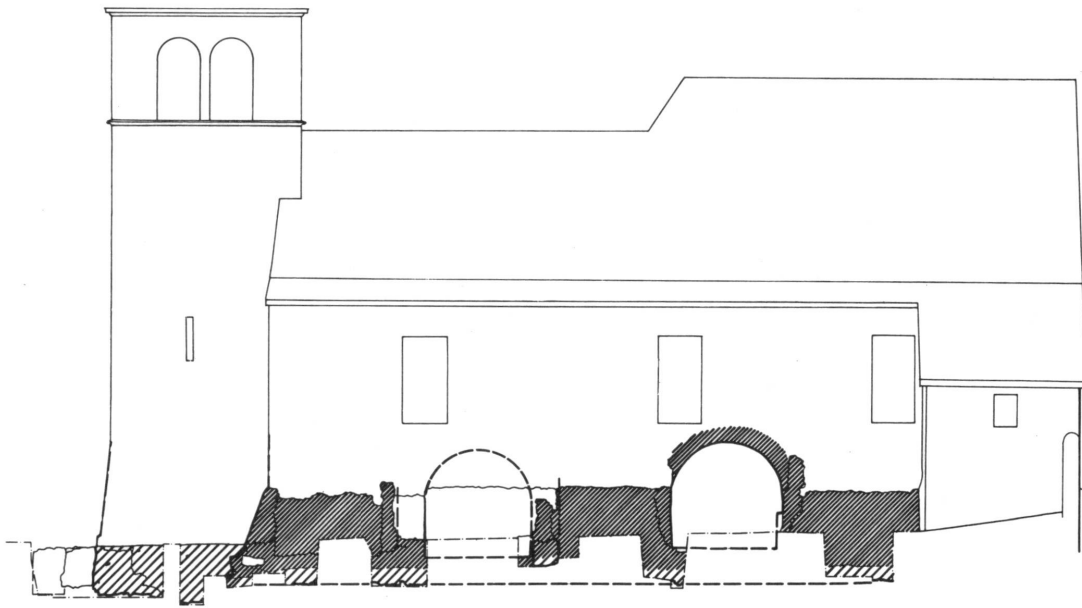


Figure 40. Eglise du xv^e siècle et chapelle de la Visitation. Schéma des élévations du mur sud.
Echelle 1 : 250.

échafaudage, mais s'il était plus tardif, la concentration d'objets gothiques et les traces d'incendie s'expliqueraient difficilement. Au cours de la visite de 1471⁷³, l'évêque Mamert Fichet donne l'ordre de percer une fenêtre au-dessus du maître-autel. On peut suggérer en hypothèse que les trous de poteaux sont peut-être les vestiges de cette étape des travaux, avant laquelle on aurait supprimé les trois baies du chevet.

Essai de datation. Les discussions pour la construction de la chapelle de la Visitation sont entreprises en 1459 et le chantier est terminé vers 1471. Durant la même période, les syndics d'Hermance cèdent des revenus pour la restauration du clocher. Le visiteur de 1443⁷⁴ demande au curé et aux paroissiens de nombreuses modifications dans l'église, il ne signale aucune transformation alors qu'en 1471⁷⁵, l'église n'est pas encore consacrée et vient certainement d'être restaurée. Compte tenu des objets recueillis au cours de la fouille (27 monnaies du xv^e siècle), de la chronologie relative et des éléments d'architecture, il est possible de proposer pour les transformations du xv^e siècle les dates limites de 1459 et de 1471; quelques modifications interviennent peu après cette dernière date.

6. La chapelle de la Visitation

Nous avons vu que la chapelle consacrée à la Visitation de la Vierge et aux saints Bernard et Ennemond (appelée par erreur chapelle Sainte-Catherine) voit sa construction terminée en 1471⁷⁶ (fig. 39-40). Dans le cadre de notre étude, il semble superflu de reprendre la présentation de ce monument qui a fait l'objet de nombreuses recherches. Les excavations effectuées il y a quelques années dans le sous-sol n'ont malheureusement pas été suivies par les archéologues: ainsi, aucun document ne nous aide à compléter l'histoire de cette chapelle. Le curé d'Hermance, M. l'abbé Buffet, a remarqué l'emplacement de deux caveaux voûtés qu'il situe presque au centre du monument. Il s'agit sans doute des caveaux funéraires destinés à la fondatrice et à sa famille. Un dispositif d'accès ou un écoulement tardif semble également être conservé dans le sol. Ces vestiges ont été recouverts de ciment.

La construction de la chapelle a nécessité la destruction d'une sacristie située à l'angle nord-est de l'église⁷⁷. Les traces de l'un des murs de cette annexe sont conservées à la base du mur oriental de la chapelle. La grande arcade donnant accès au chœur de l'église fait partie de l'aménagement de la chapelle (fig. 41). Ses dimensions ne sont pas comparables à celles des autres ouvertures des annexes latérales. Le passage est condamné en 1679, lors de la visite de Jean d'Arenthon d'Alex⁷⁸.

7. L'église de 1679

La nouvelle église, dont la construction est achevée en 1679, est le bâtiment actuel. Ses proportions, son système de voûtement, ses ouvertures n'ont presque plus rien de l'édifice du Moyen Âge. C'est en réutilisant quelques pans de murs anciens que l'on a construit ce bâtiment, dans le style de l'époque. L'architecte a créé trois travées voûtées d'arêtes et a diminué la longueur du chœur au tiers de celle de l'église. Les vestiges conservés du clocher-porche sont suffisamment importants pour que l'on garde l'entrée au même endroit. Elle est ainsi déportée par rapport à la nef nouvellement aménagée car le clocher est placé selon l'axe de la nef antérieure. Une sacristie est bâtie à l'angle sud-est de l'église avec un accès vers le chœur et un autre passage vers la cure (fig. 42-43).

Pour obtenir un plan régulier et supprimer les murs en mauvais état, on arase les maçonneries au sud jusqu'à 2 ou 3 m de hauteur (fig. 44). L'enceinte, grâce à son épaisseur, pouvait encore fournir un appui. Le mur nord de la nef, par contre, est démantelé et déplacé. L'architecte reprend un nouvel alignement pour le mur latéral selon la limite du chœur et de la chapelle de la Visitation.

⁷³ Visite de 1471, voir note 22.

⁷⁴ Visite de 1443, voir note 17.

⁷⁵ Visite de 1471, voir note 22.

⁷⁶ ADHS, J 143/4, 28 décembre 1472.

⁷⁷ ADHS, J 143/1, 1459.

⁷⁸ Visite de 1679, voir note 31, le visiteur ordonne de construire une muraille entre le chœur de l'église et la chapelle.

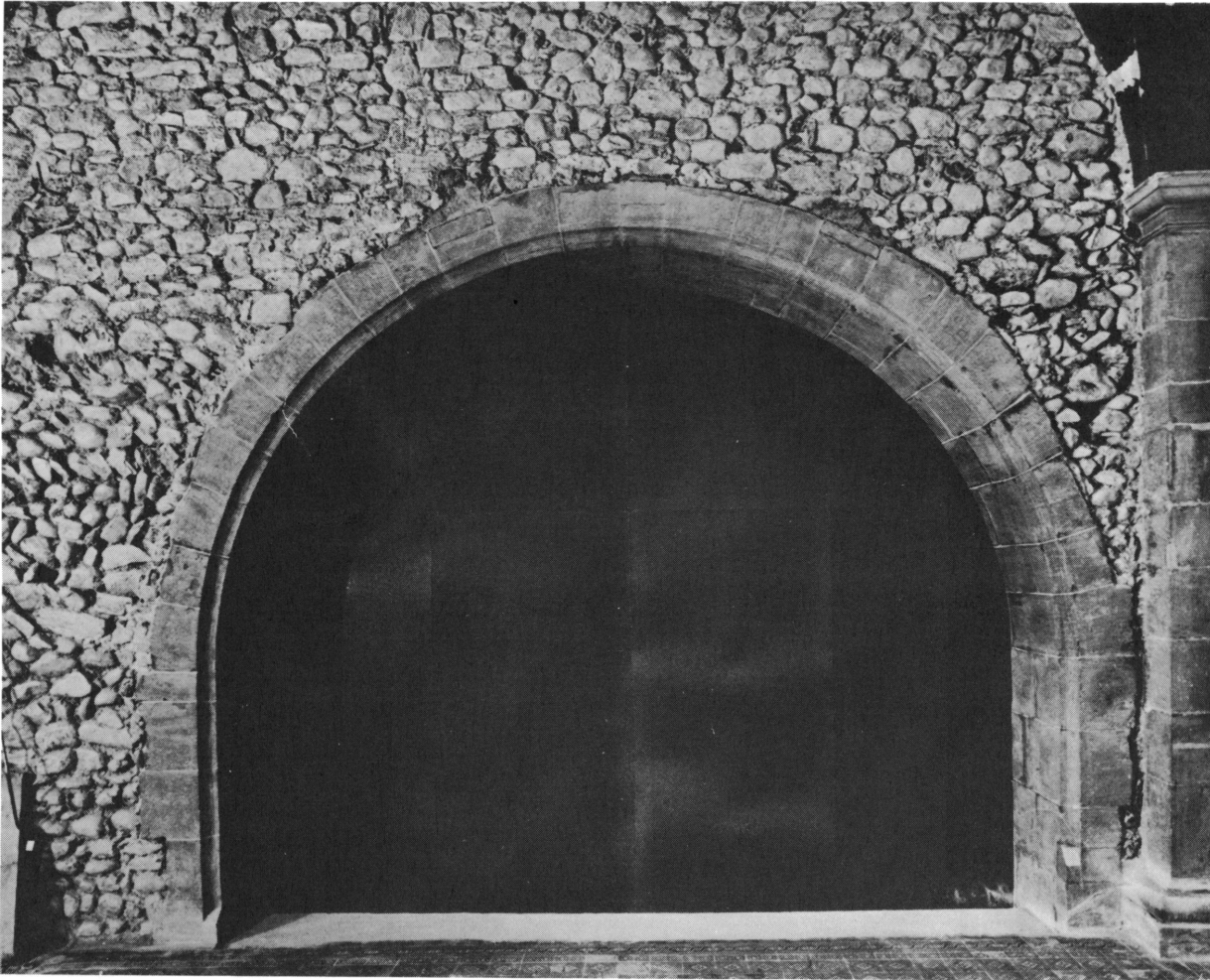


Figure 41. Ouverture donnant accès à la chapelle de la Visitation.

Les murs du XVII^e siècle ont une épaisseur de 0,80 à 0,90 m. Leurs maçonneries sont constituées par des pierres de rivière et des blocs travaillés de réemploi. De nombreux éléments moulurés attestent, dans les murs latéraux et dans le clocher, de vestiges architecturaux appartenant aux chapelles. Des chaînages de tuiles plates limitent certaines assises, qui ne sont pas toujours horizontales. Les angles de l'église et du clocher sont renforcés avec des blocs de molasse. On retrouve également ce gros appareil autour des ouvertures.

La porte latérale de la nef existait déjà au XIII^e siècle. On la retrouvera dans le mur nord du nouveau bâtiment. Sa largeur est presque

semblable (env. 1,00 m) à l'ancienne. Quelques vestiges d'une assise de pierres et de mortier ont été nettoyés à l'intérieur, devant l'ouverture. Cette fondation ménagée sur une certaine surface permettait peut-être au carrelage découvert dans l'embrasure de se continuer dans la nef. *Le maître-autel* appartenant à l'église de 1679 a disparu lors des derniers aménagements. On peut supposer qu'il était installé à l'origine un peu au-dessus du sol et qu'une marche arrondie permettait d'accéder à un palier devant la table. La fondation de cette marche est partiellement conservée. L'emplacement de l'autel devait être un peu en avant de la paroi orientale du chœur, dans l'axe de l'église.

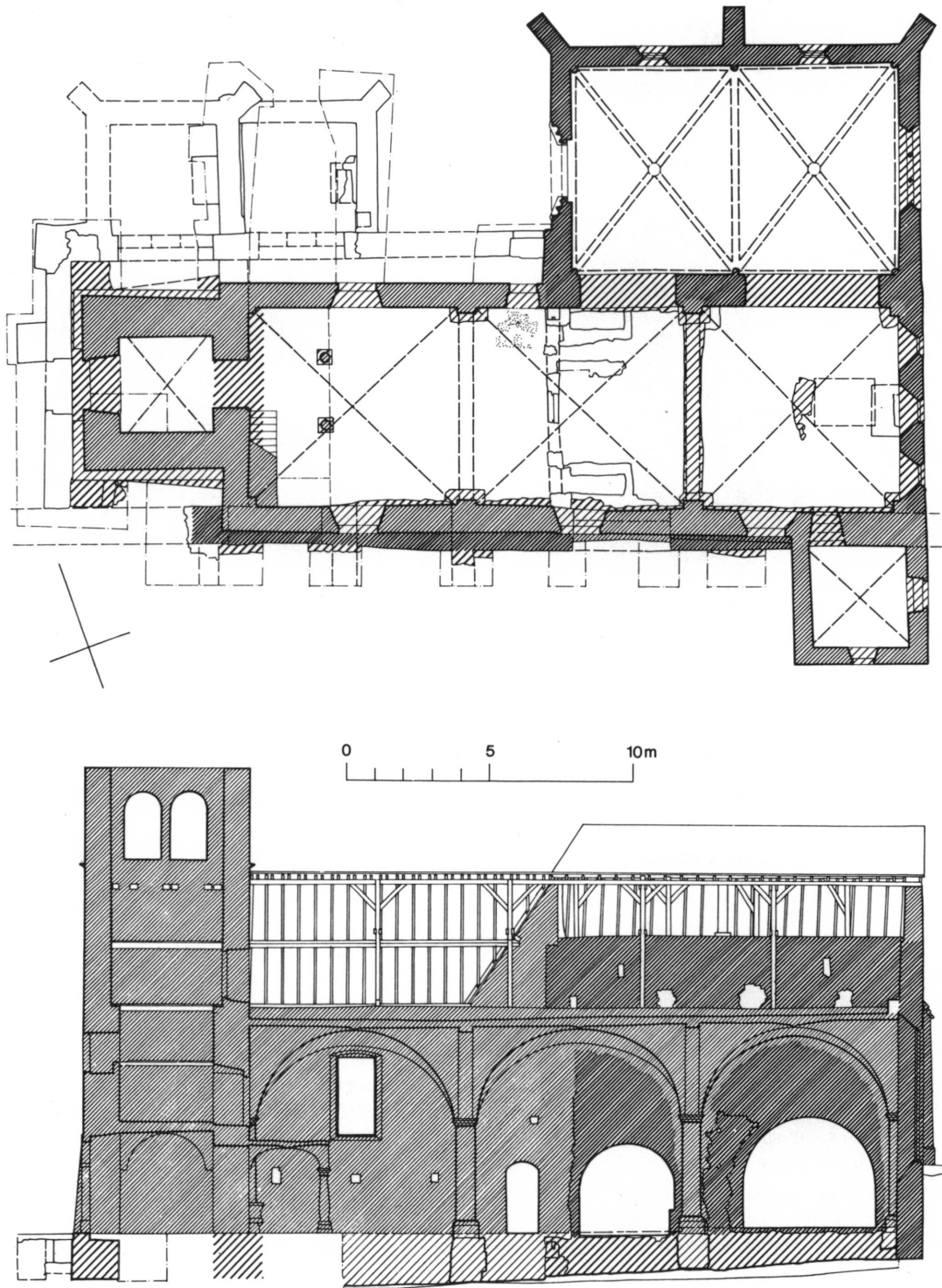
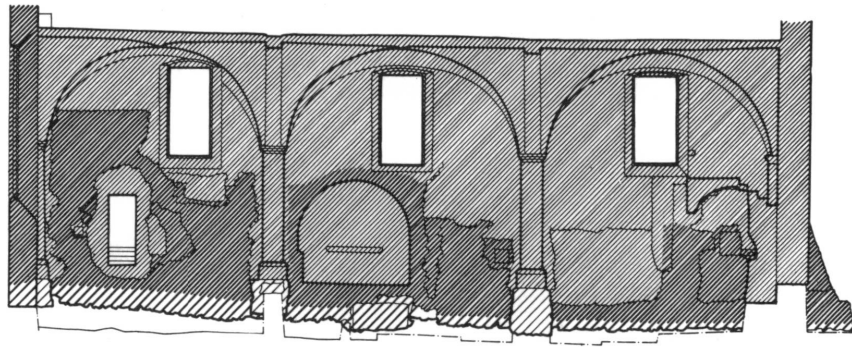


Figure 42. Eglise de 1679. Schéma du plan et de l'élévation intérieure nord. Echelle 1 : 250.



	Murs	Fondations	Tranchées de fondation	Parties reconstituées	Sols
Etapes de construction antérieures					
Nouvelle étape de construction					

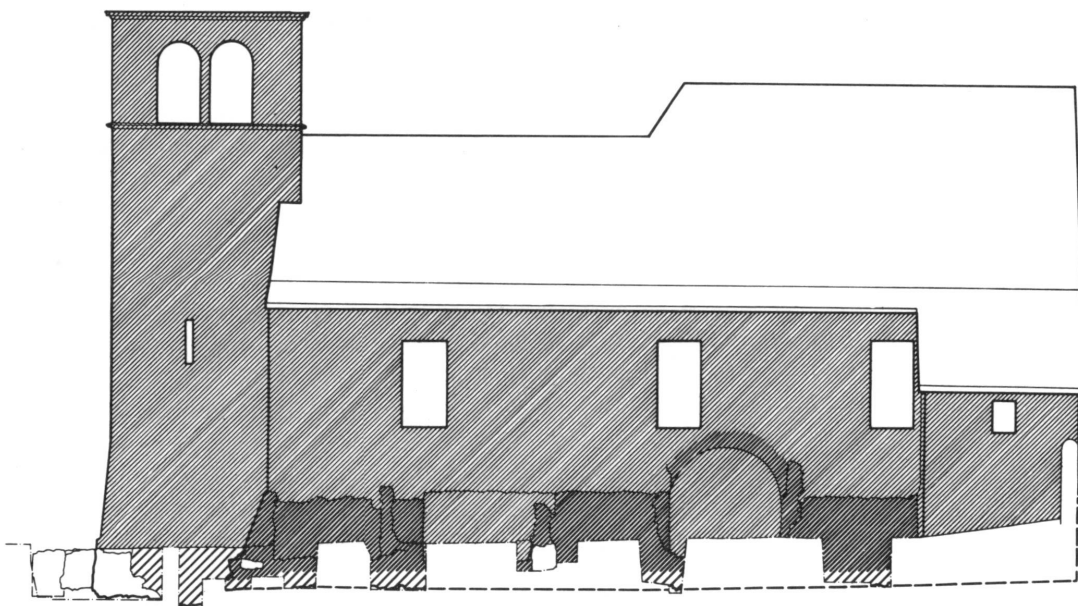


Figure 43. Eglise de 1679. Schéma des élévations du mur sud. Echelle 1 : 250.



Figure 44. Mur latéral sud de l'église.

Une petite niche est apparue dans le chevet, à droite du maître-autel, ménagée dans le mur latéral. Elle doit appartenir à l'édifice actuel. Le sol de l'église est restitué par des bases de piliers et les portes (pour la nef 383,30 et pour le chœur 383,50), il a été modifié lors des restaurations de ce siècle.

Datation. L'édification du bâtiment intervient avant et au cours de 1679. Le 16 juillet de la même année, Jean d'Arenthon d'Alex mentionne sa visite de l'église paroissiale « qui est très belle et très propre pour ce qui est de sa construction ». Il faut également signaler la clé de voûte de la nef où la date de 1679 est inscrite, sous les armes de Savoie.

8. Les dernières transformations

La construction d'une galerie doit suivre de peu la consécration de 1679. L'escalier masque en partie une piscine liturgique certainement employée au XVII^e siècle puisque une niche est arrangée dans les fondations pour pouvoir encore l'utiliser. Les fonts baptismaux, scellés au mortier, à l'angle nord-ouest de l'église, sont encastrés dans le pilier de 1679 et les blocs de molasse de ce dernier ont été retaillés et remplacés par des bourrages de briques. On peut se demander si les fonts ne se trouvaient pas à droite de l'entrée, près de la piscine liturgique et si leur déplacement de l'autre côté a

été prévu pour l'installation de la galerie.⁷⁹ L'escalier cache le pilier de l'angle sud-ouest, les blocs parés et le chapiteau n'ont pas leur raison d'être si l'on n'admet pas deux étapes de construction distinctes.

La galerie est étroite et les extrémités de sa barrière étaient fixées de part et d'autre dans les embrasures des baies. L'emplacement de ses deux colonnes de briques et de plâtre est prévu selon l'axe du passage mais le manque de symétrie a gêné le maître d'œuvre, car la colonne nord est un peu rapprochée du milieu de l'allée.

La *fondation transversale* découverte entre le chœur et la nef, doit avoir été aménagée pour une ou deux marches donnant accès au chœur. Il n'est pas possible de savoir si elle date déjà de 1679.

Signalons encore *un écoulement*, retrouvé devant l'entrée; il est du xvii^e siècle et du xviii^e siècle et servait à évacuer l'eau de pluie.

Sa construction est faite à l'aide de pierres de rivière placées de champ et de petites dalles les recouvrant.

VI. RECONSTITUTIONS ARCHITECTURALES

Les reconstitutions isométriques de l'église utilisent au maximum les éléments retrouvés au cours des recherches. Si pour le plan, les élévations et les voûtes du chœur et de la chapelle de la Visitation, nous disposons de certitudes, la hauteur de l'ancienne nef est plus hypothétique. Il en est de même pour la charpente et la disposition des toits en liaison avec les parties hautes de l'enceinte dont la restitution est assez difficile. Le premier clocher-porche

⁷⁹ C. BONNET, *Russin*, p. 88.



Figure 45. Clé de voûte de la deuxième travée.

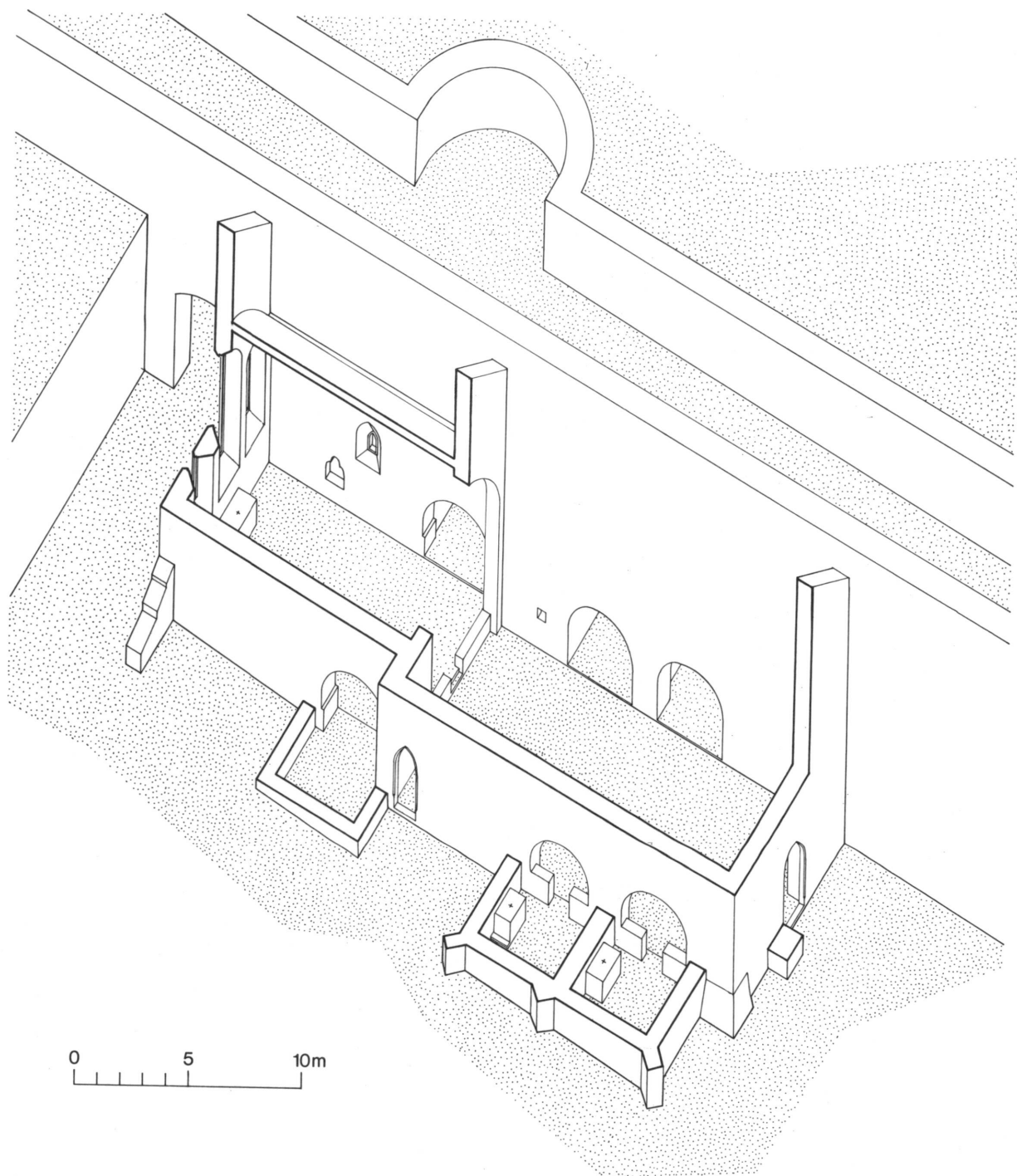


Figure 46. Reconstitution isométrique de l'église de la fin du xiv^e et du xv^e siècle (Dessin: G. Deuber).

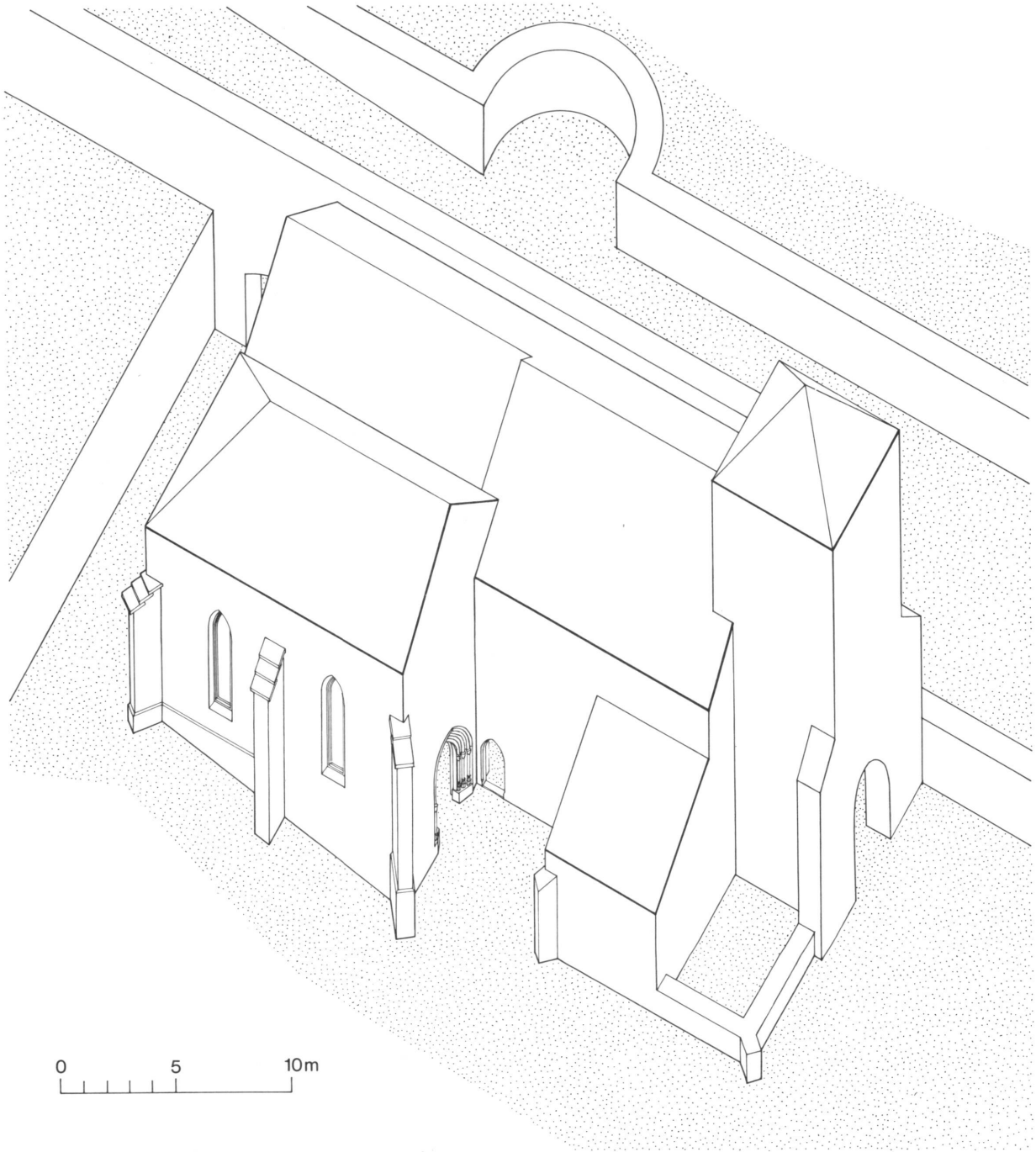


Figure 47. Reconstitution isométrique de l'église de la fin du xv^e siècle (Dessin: G. Deuber).

n'est conservé qu'au niveau des fondations, il n'est donc pas possible d'en connaître l'élévation (fig. 46-47).

VII. LES ÉDIFICES RELIGIEUX COMPARABLES A L'ÉGLISE D'HERMANCE

Dans le canton de Genève, il n'y a pas d'église comparable à celle d'Hermance. Faute de place, le champ des investigations n'a pas été élargi car une telle étude entraînerait l'analyse d'un grand nombre d'édifices. C'est avant tout en Savoie, sur les anciens fiefs des seigneurs de Faucigny, que l'on découvrira des éléments architecturaux semblables. Certes, le type d'église avec un chœur rectangulaire voûté et une nef charpentée apparaît bien souvent aux XIII^e et XIV^e siècles. Les diocèses de notre région ont conservé des exemples dont nous avons étudié les plus modestes.⁸⁰ R. Tournier, dans son travail consacré aux églises comtoises, définit

également « les églises à nefs plafonnées de l'époque gothique.⁸¹ »

La présentation détaillée des étapes architecturales de l'église d'Hermance permettra de mieux situer un type courant à l'époque gothique mais dont les dimensions peuvent étonner aux abords de Genève.

VIII. LES SÉPULTURES

Faisant suite à la fouille du sous-sol de l'église, un inventaire de 184 sépultures est présenté. Il s'agit des squelettes entiers ou partiels que nous avons retrouvés *in situ*. Pour obtenir le nombre total des personnes inhumées dans l'église, il faut ajouter une part des sujets découverts en vrac et rappeler qu'une surface

⁸⁰ C. BONNET, *Russin*, pp. 72-78 et *Collonge*, pp. 165-167.

⁸¹ R. TOURNIER, *Les églises comtoises*, pp. 109-113.

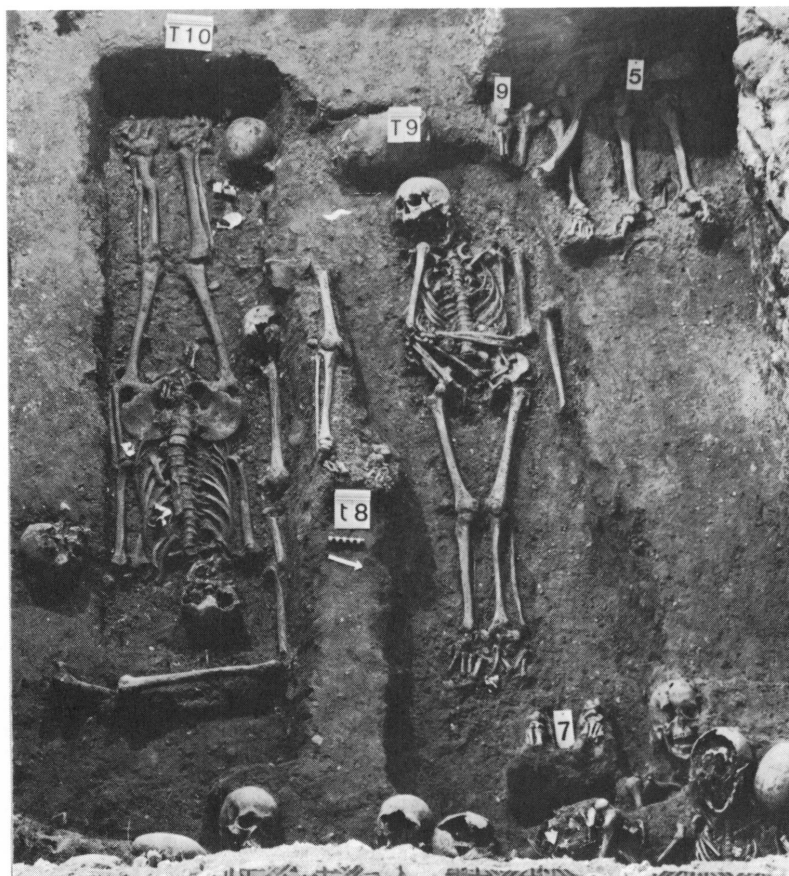


Figure 48. Sépultures du chœur.

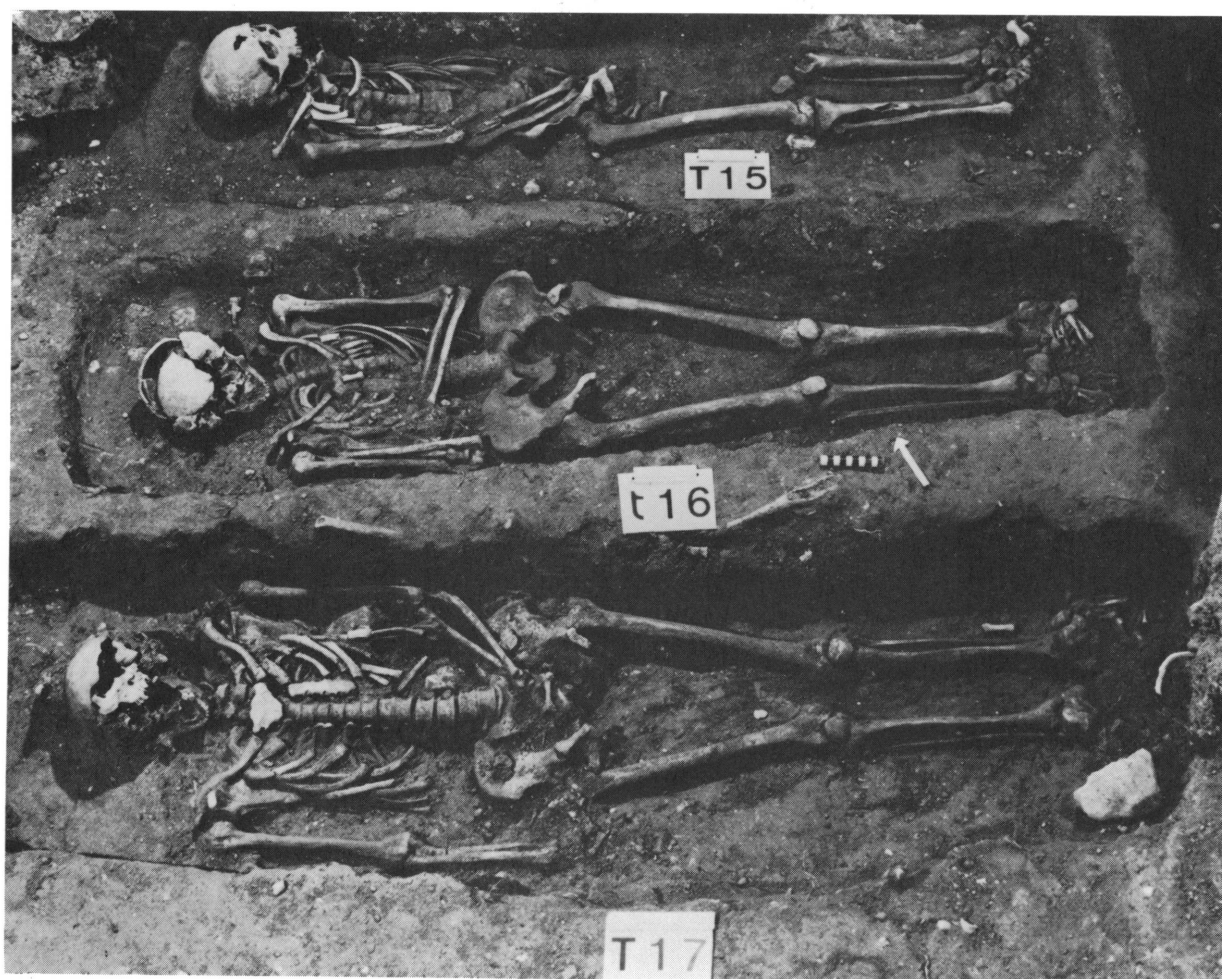


Figure 49. Sépultures tardives.

importante de la nef et du chœur n'a pas été fouillée (env. le cinquième de la surface de l'église de 1679). On peut envisager un total d'au moins 250 sujets enterrés dans l'église; à ce nombre s'ajoutent les sépultures qui devaient avoir été aménagées dans la nef avant les modifications des murs nord et ouest, ainsi que celles, certainement nombreuses, se trouvant dans les chapelles latérales.

L'orientation générale des tombes est semblable à celle de l'église. Le plus souvent, la tête est à l'ouest. Lorsque le sujet est tourné dans l'autre sens, on peut admettre qu'il s'agit d'un ecclésiastique. C'est le cas pour les tombes 10, 13, 63, 109, 116 et 117 (fig. 48).

Dans le chœur, l'autel primitif a défini l'orientation de plusieurs sépultures qui entou-

rent l'espace utilisé à l'origine pour la table et son soubassement. C'est ainsi que les tombes 105, 106, 107, 111, 112 et 149 sont dans le sens nord-sud, les sujets ayant tous la tête au sud. Ils pourraient appartenir à une époque antérieure au xv^e siècle avant la création de l'autel adossé à la paroi orientale. A cause de leur niveau, on peut associer à cette série les tombes 55, 58, 59 qui sont placées de part et d'autre de l'autel primitif.

Une première observation permet de situer au moins neuf sépultures d'enfants ou de jeunes adultes dans le chœur (t 54, 55, 84, 105, 106, 107, 110), nous en avons aussi retrouvé en place dans la nef. Ces sépultures étaient relativement proches de l'autel.

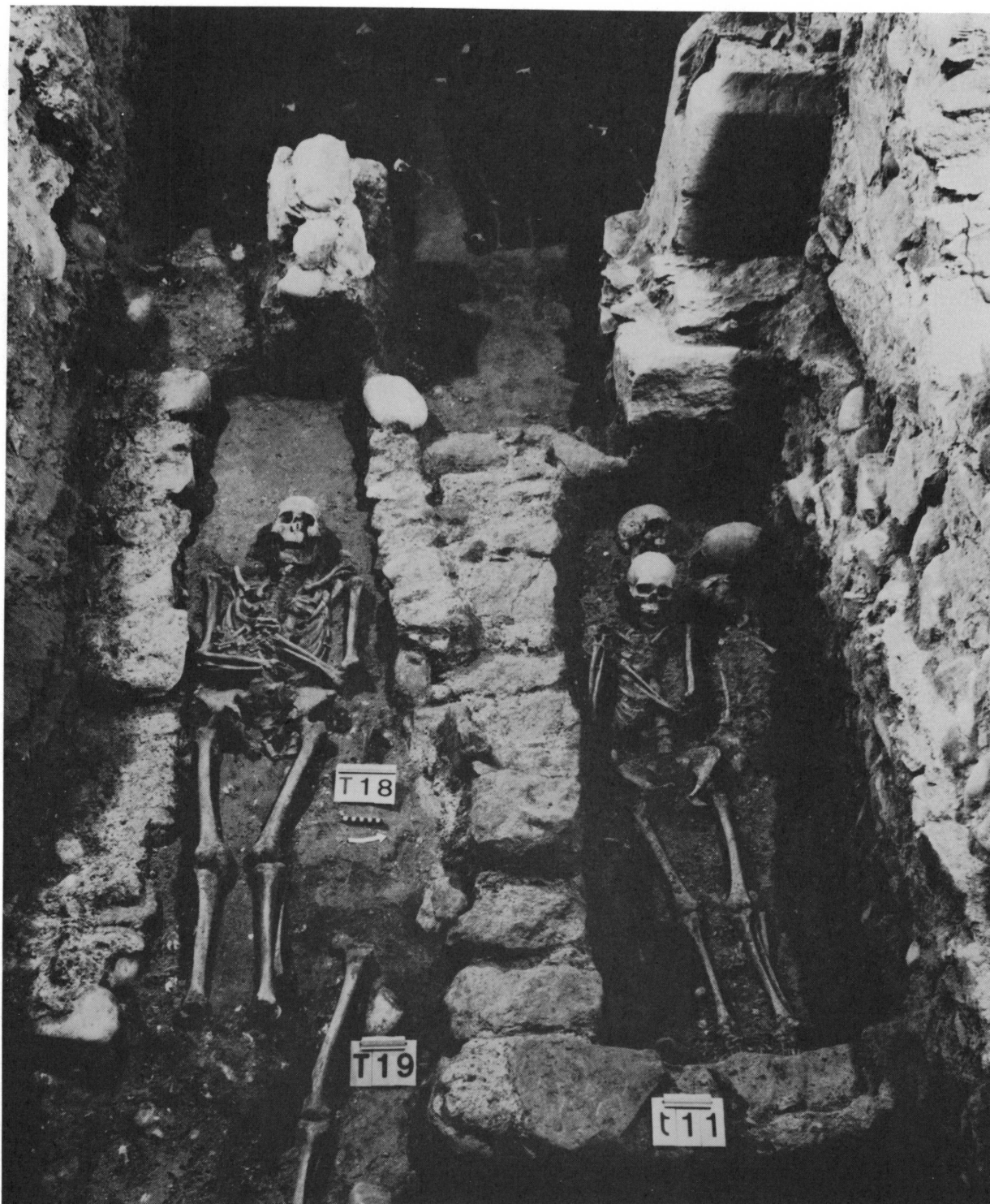


Figure 50. Caveaux funéraires nord.

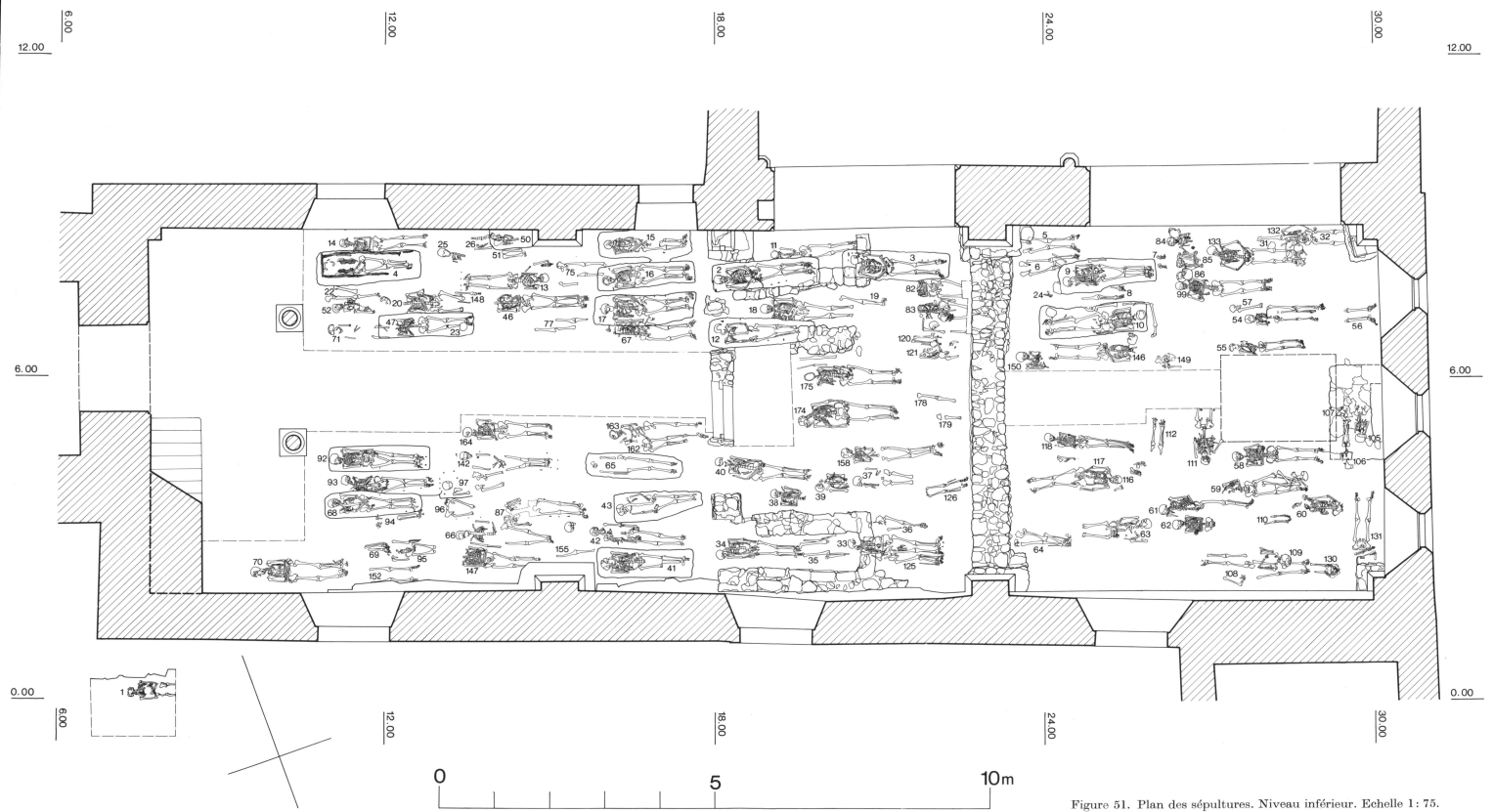


Figure 51. Plan des sépultures. Niveau inférieur. Echelle 1 : 75.

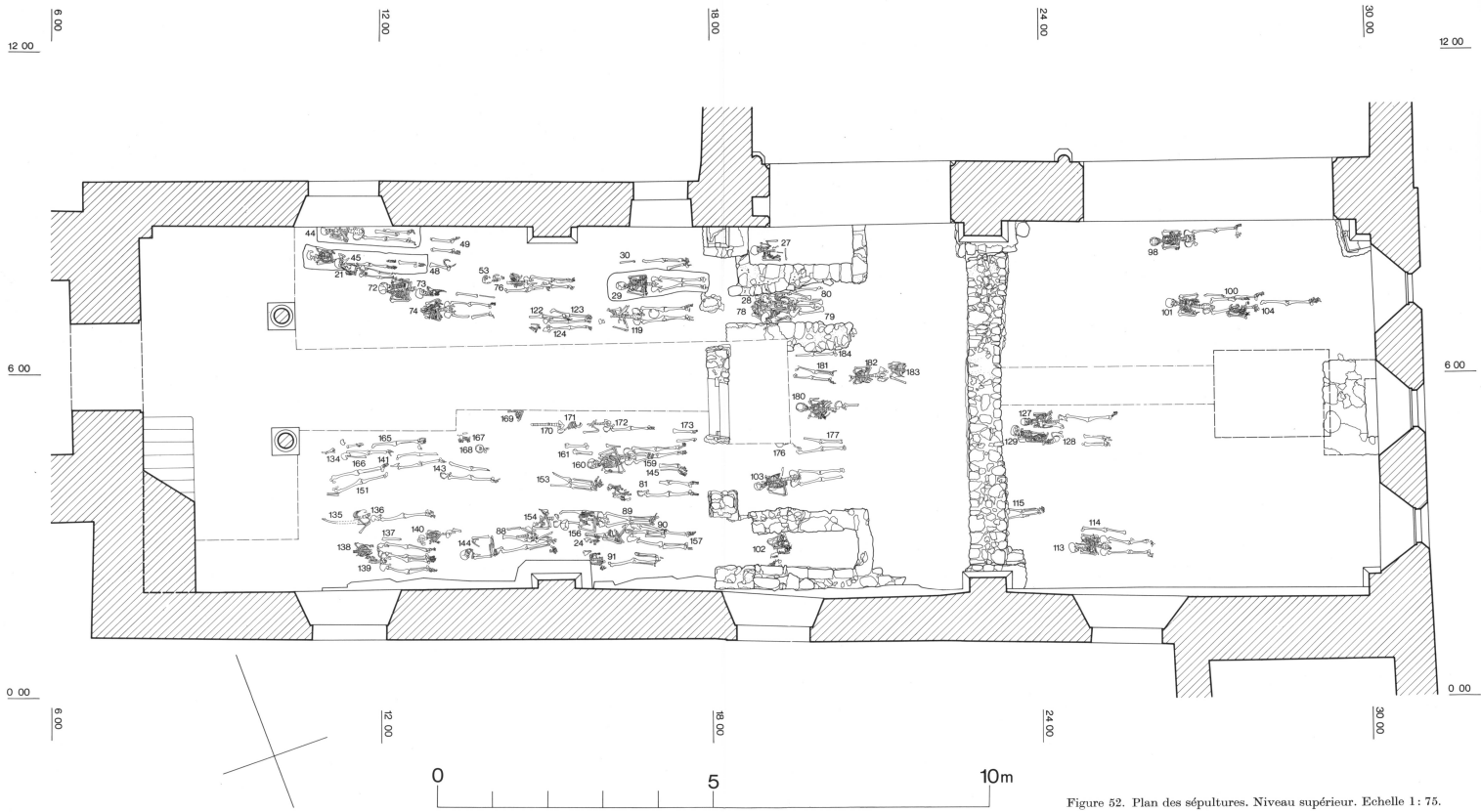


Figure 52. Plan des sépultures. Niveau supérieur. Echelle 1 : 75.



Figure 53. Caveaux funéraires sud.

Les traces de bois ou de clous assurant la présence d'un cercueil sont relevées dans les *tombes* 1, 2, 3, 4, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 41, 42, 43, 66, 68, 87, 89, 92, 93, 96, 97, 109, 116, 117, 142. Assez souvent, ces traces sont découvertes dans des sépultures tardives du XVII^e et XVIII^e siècles (par exemple t 3 avec une monnaie de 1765). Ces mêmes sépultures sont alignées dans la nef, comme t 4, 92, 93, 68 ou t 15, 16, 17, 43, 42, 41 ou encore t 2, 12, 40, 34, qui ont coupé les fondations de la barrière de chœur et sont postérieures à 1679 (fig. 49).

Les vestiges de *trois caveaux funéraires* ont été dégagés dans le chœur à sa limite avec la nef. Le plus ancien est certainement celui du nord. Il reste quelques éléments d'un muret qui devait soutenir une dalle de couverture

rectangulaire. La maçonnerie est constituée de blocs de molasse liés au mortier, elle s'épaulé à la fondation de l'arc triomphal. Deux sujets appartiennent à des inhumations effectuées dans le caveau (*t 11 et t 27*), mais on peut supposer qu'il y en a eu plus, puisque huit sujets ont été retrouvés en vrac à l'intérieur (fig. 50).

Contre ce caveau funéraire, une seconde structure de même type est installée. La maçonnerie de galets et de mortier s'appuie le long du muret voisin, qui a partiellement servi au deuxième caveau. Le muret sud de la nouvelle tombe est plus large, mais sa maçonnerie n'est pas bien conservée: c'est ainsi que ses deux extrémités ont disparu. Au moins cinq sujets semblent avoir été inhumés à cet endroit (*t 18, 28, 78, 79, 80.*)

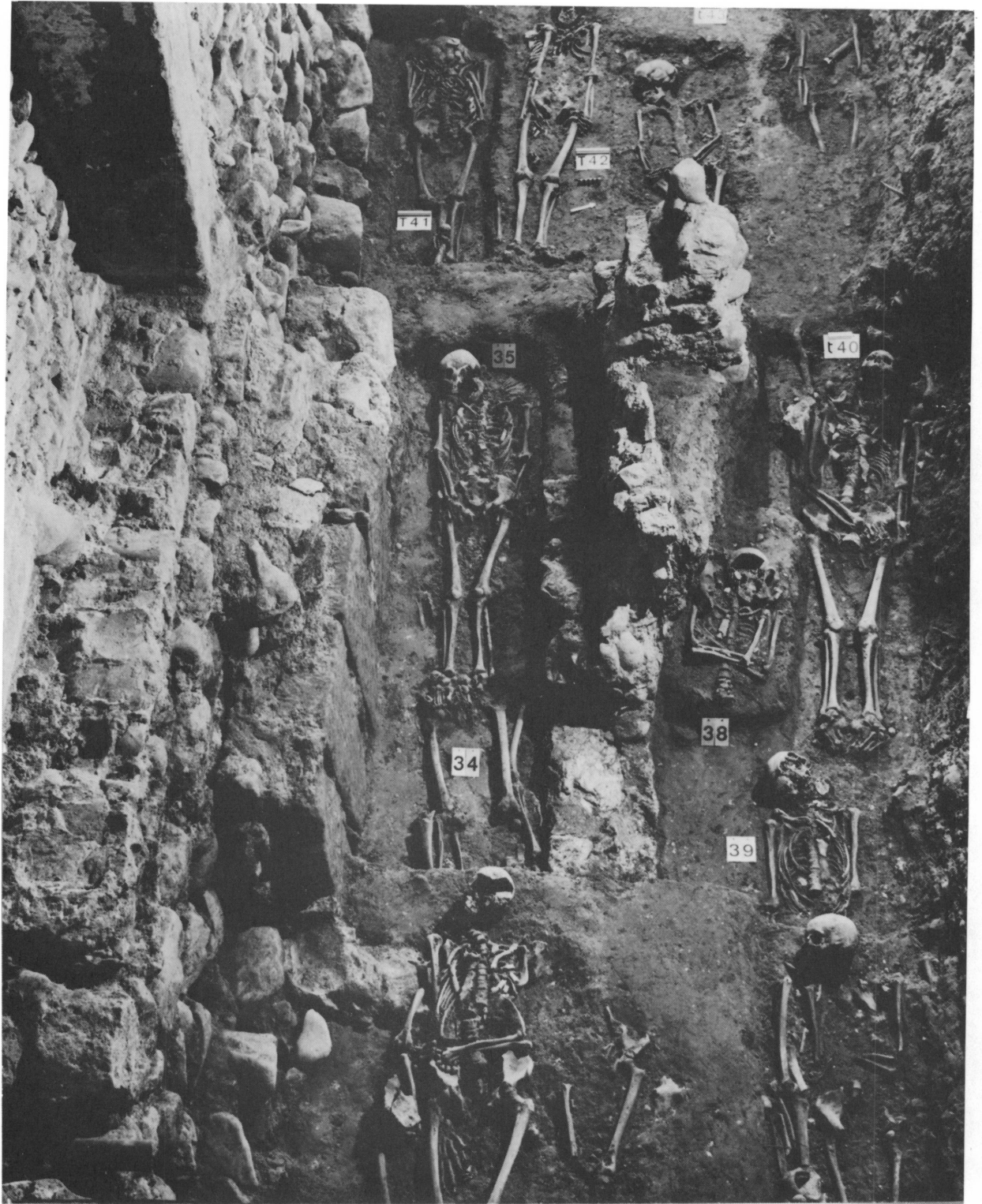


Figure 54. Côté sud du chœur.

Peut-être un peu plus tardif, un troisième caveau, situé dans le même alignement à l'angle sud-ouest du chœur, est aussi très endommagé. Pourtant, sa paroi sud, ménagée à l'aide de grands blocs de molasse, restituée approximativement l'altitude de la dalle de couverture (382,90). Elle était disposée assez haut et pourrait appartenir à des aménagements secondaires. Le caveau est construit également contre la fondation de l'arc triomphal. Sa maçonnerie est constituée de pierres roulées liées au mortier; mais le long du mur latéral sud, on a employé quatre dalles de molasse placées verticalement. Certains éléments des squelettes de trois sujets sont découverts (*t* 34, 35, 102) (fig. 53-54).

Cette présentation archéologique des sépultures d'Hermance est sommaire, elle devra être complétée. L'altitude de chaque tombe, sa position en plan et les objets retrouvés⁸² permettront d'utiles observations. En comparant les résultats anthropologiques et les renseignements de la fouille, il sera possible de retrouver un aspect encore peu connu de notre passé dont l'étude systématique ne fait que commencer.⁸³

IX. LE BÉNITIER ET LES FONTS BAPTISMAUX

Le bénitier placé à l'entrée de l'église a fait l'objet d'un relevé détaillé. Sa cuve décorée de dix motifs est signalée dans plusieurs études.⁸⁴ Trois des motifs semblent traités différemment des autres. Leur gravure est profonde et l'on peut se demander s'ils n'ont pas été retouchés; il s'agit d'un écu portant la croix de Savoie (ou celle des Allinges), d'une grille et d'un lion

⁸² Pour les objets retrouvés dans les sépultures, voir la mention du numéro de la tombe dans l'inventaire du matériel archéologique.

⁸³ C. BONNET, *Collonge*, pp. 167-181 et *Russin*, pp. 78-86.

⁸⁴ W. DEONNA, *Les collections lapidaires au Musée d'art et d'histoire*, dans *Genava*, t. VII, 1929, pp. 316-317, N° 1133; (= *Pierres sculptées de la vieille Genève*, Genève, Musée d'Art et d'Histoire, 1929, Addenda, p. 422, N° 1131, fig.).

E. GANTER, *La Chapelle de la Visitation...*, pp. 5-7, fig. 7.

J. MAYOR, *L'ancienne Genève*, pp. 68 à 72, fig. 19.

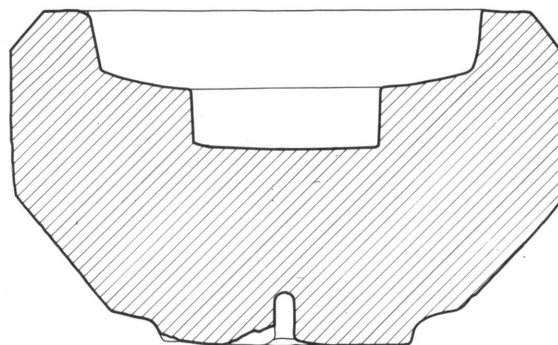
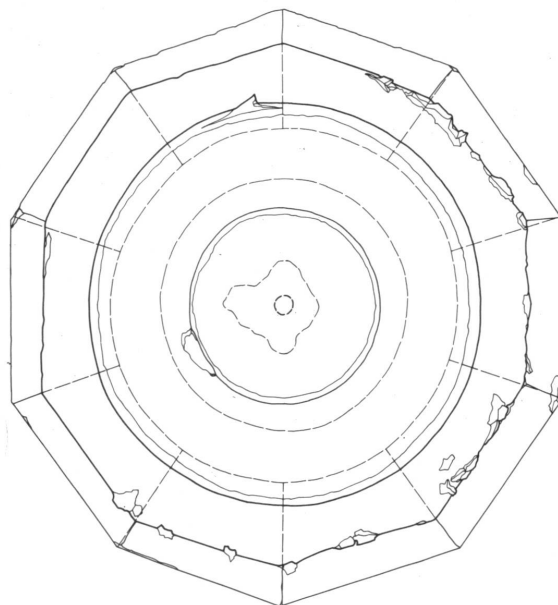
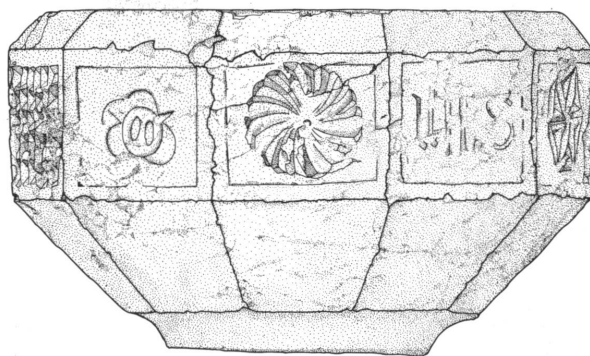


Figure 55. Bénitier.



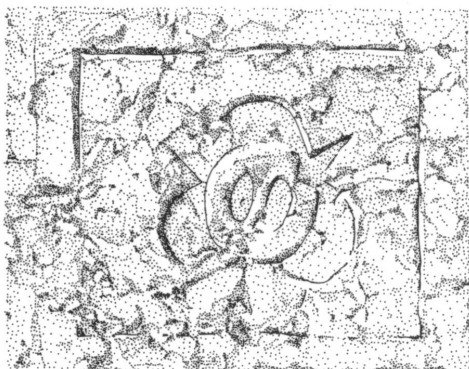
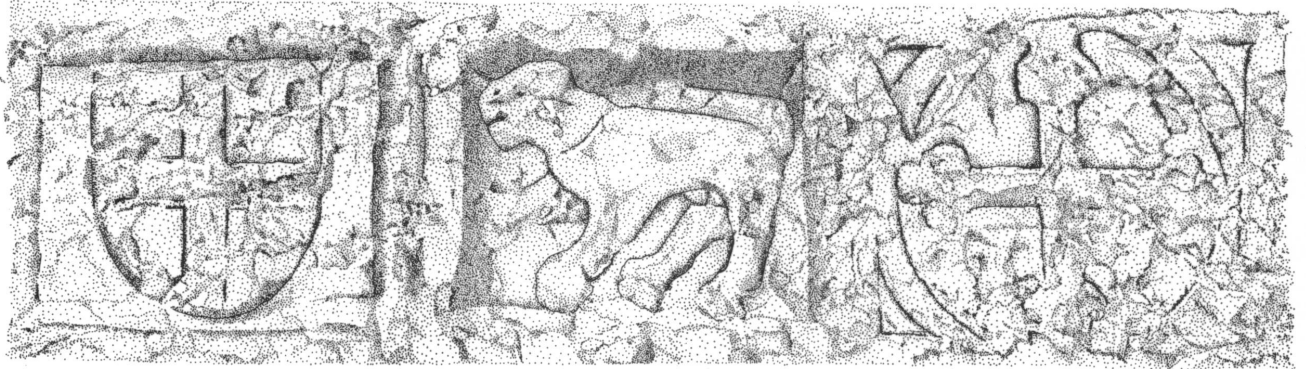


Figure 56. Motifs sculptés du bénitier.





Figure 57. Bénitier.

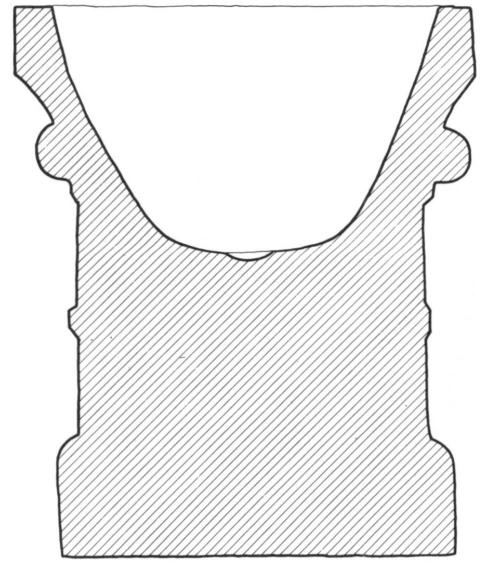
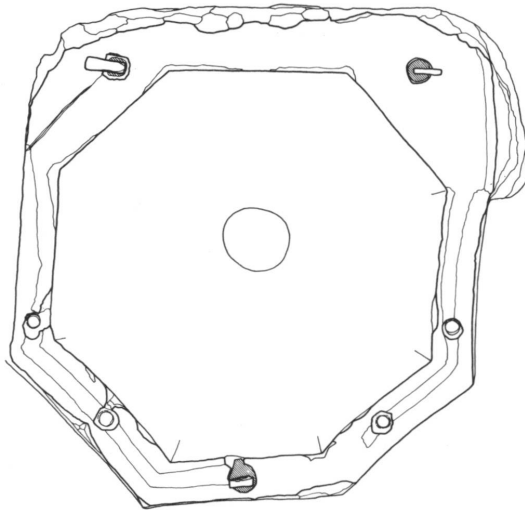
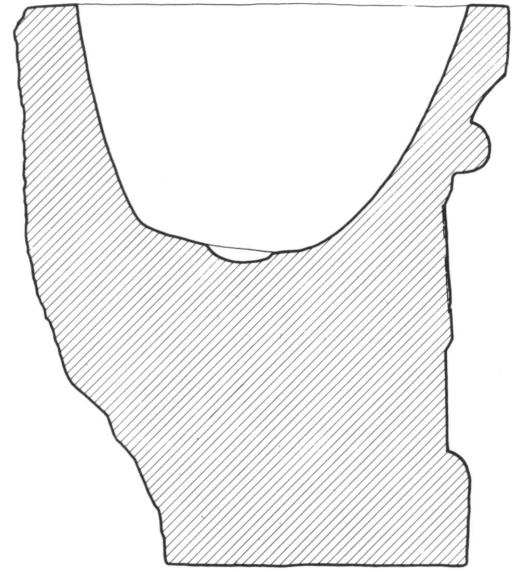
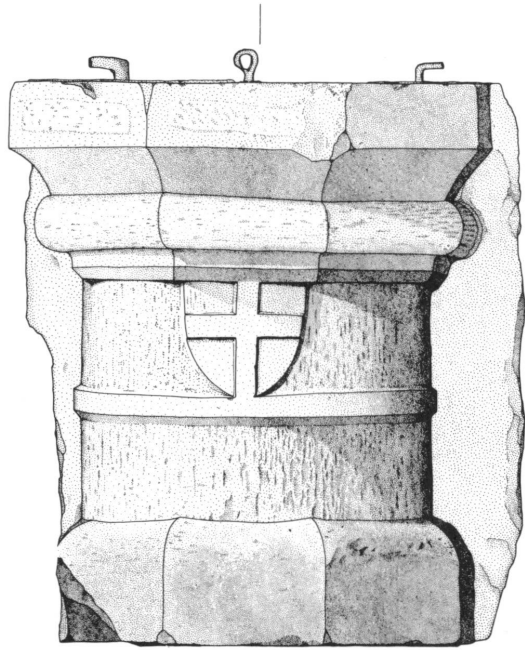


Figure 58. Fonts baptismaux.

passant. Les sept autres pans sont gravés moins profondément; on reconnaît une croix tréflée, des rosaces, un nœud et le chrisme. Ce dernier pose un problème de lecture car, en plus du trigramme de Jésus, on découvre entre les lettres h et s un jambage vertical.

Il peut s'agir de la base d'une croix dont les branches ont disparu,⁸⁵ une reprise de l'inscription étant peu probable (fig. 55-56-57).

Essai de datation. Il est impossible d'assurer que l'écu représenté sur le bénitier appartient aux Allinges,⁸⁶ mais il est vraisemblable que ce soit au moment de la reconstruction, terminée en 1472, que la cuve a été taillée. Sa base, entièrement bouchardée, n'est pas datable.

Les fonts baptismaux étaient placés à l'angle nord-ouest de la nef. On a détruit le support de la voûte de 1679 pour encastrer la pierre monolithe dans l'angle. Les fonts baptismaux étaient donc installés ailleurs durant l'époque gothique. Ils étaient placés dans un mur puisque l'un des côtés est à l'état d'ébauche. Un tronc circulaire décoré d'un écu aux armes de Savoie relie la base et la cuve, tous deux sur plan octogonal. Une mouluration massive souligne le bord de la cuve. Des traces de plusieurs couches de peinture recouvrent la pierre de calcaire rose.⁸⁷ Les tenons qui fixaient le couvercle sont partiellement préservés, ils sont en fer et scellés au plomb (fig. 58-59).

Il n'y a pas d'autres exemples comparables dans le canton de Genève. Ces fonts baptismaux, comme le bénitier, sont uniques et c'est en Savoie qu'il faudra rechercher des pierres sculptées semblables.

Essai de datation. Le type des moulures, la forme de l'écu et les nombreuses couches de



Figure 59. Fonts baptismaux avant leur déplacement.

⁸⁵ Voir un exemple de 1633 dans E. URECH, *Dictionnaire des symboles chrétiens*, Neuchâtel, 1972.

⁸⁶ J. MAYOR, *op. cit.*, p. 68. « ... Le lion est le support naturel de la croix de Savoie et la maison de Savoie possédait le patronage de l'église paroissiale d'Hermance ».

⁸⁷ M. T. Hermanès, qui a étudié et décapé les couches de peinture tardive, nous signale leur chronologie.

1. Les fonts ne sont pas peints mais leur utilisation est attestée pour un certain temps. Des dépôts de poussière et de graisse sont découverts sur la pierre.

2. La pierre est recouverte d'une pellicule de

matière légèrement transparente, fine mais très dure, sur l'armoirie, ton jaune citron, épaisse couche de saletés.

3. Les armoiries sont repeintes: la croix verte et le champ jaune-or (le vert passe sur le jaune). Bandeau horizontal vert. Une peinture à l'huile grise-verte recouvre le reste de la surface des fonts.

4. Les armoiries sont repeintes, la croix rouge et le champ blanc (le blanc passe sur le rouge, il est plus épais). Une peinture à l'huile blanchâtre avec pellicule brun-rouge recouvre le reste de la surface des fonts (assiette pour or ou vernis brun?).

5. Les fonts sont recouverts d'une peinture à l'huile gris-brun.

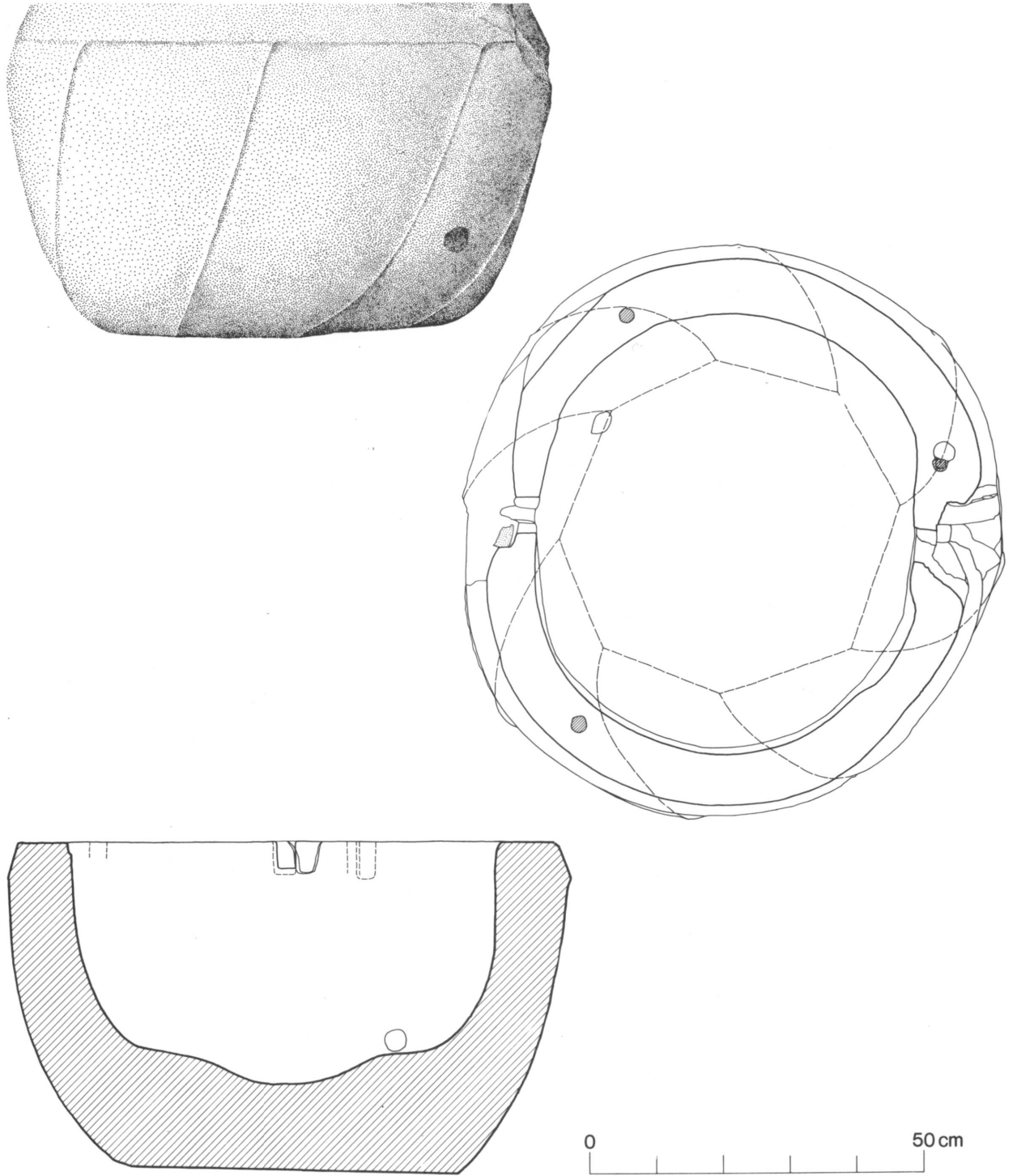


Figure 60. Cuvre de fonts baptismaux. Propriété E. Piuz.



Figure 61. Cuve de fonts baptismaux. Propriété E. Piuz.

peinture suggèrent une datation contemporaine de l'église du XIII^e siècle dont l'utilisation se poursuit au cours du XIV^e siècle.

Une seconde cuve de *fontes baptismaux* est repérée à Hermance. Elle se trouve actuellement dans la propriété de M. E. Piuz. Son type est mieux connu, il est semblable à celui des fontes de Collonge et de plusieurs églises de la région.⁸⁸ La base a disparu et sous la cuve polygonale, on a taillé une surface plane, sans doute lorsque les fontes ont été transformés en bassin de jardin. La cuve de calcaire gris a une panse octogonale, les arêtes qui limitent chaque pan ont un tracé hélicoïdal. Un rebord circulaire en bandeau termine vers le haut la partie hélicoïdale (fig. 60-61).

Essai de datation. Cette cuve doit être datée de la fin du XV^e siècle, comme le bassin du puits de la maison de Barthélémy Chuet, chanoine à Genève dès le 15 décembre 1454,⁸⁹ dont le type a certaines analogies avec ces fontes baptismaux.

X. LE MATÉRIEL ARCHÉOLOGIQUE

Nous n'avons pas entrepris une étude de détail du matériel archéologique. Le grand nombre des objets et les limites de notre travail ont empêché une recherche systématique. Cette introduction à l'inventaire n'a pour but que de signaler certaines observations faites au cours des fouilles et durant l'étude architecturale.

Les cinquante-sept monnaies trouvées, publiées en annexe, ont permis de constater que bien peu des monnaies découvertes à Hermance proviennent de Genève (quatre seulement dont trois assez tardives). Des raisons politiques expliquent peut-être partiellement cette constatation mais une remarque de M^e C. Martin concernant la trouvaille monétaire de la Joux (XII^e-XV^e siècles) semble plus convaincante. « L'importance de l'atelier monétaire des évêques de Lausanne est mise en évidence. Genève ne frappait alors qu'un type de monnaie, les deniers imités de ceux des évêques Guy de Faucigny et Humbert de Grammont. »⁹⁰

On a inventorié dix-huit monnaies de Lausanne. Plusieurs matrices ont été préparées en utilisant la situation des monnaies dans la fouille, leur provenance et leur datation. Les sépultures creusées dans l'église faussent les

résultats et ce n'est qu'en de rares endroits que les monnaies confirment les datations proposées. Leur situation en plan montre des alignements est-ouest qui correspondent à la fouille de certaines banquettes stratigraphiques; on remarque également une forte concentration dans la partie sud de la nef. Ce plan indique les limites techniques de notre travail. Les zones excavées en dernier ont fourni un plus grand nombre de monnaies, les fouilleurs se sont donc habitués tardivement à mieux voir ces objets et cela malgré la fouille minutieuse des sépultures. Une autre explication concernant la concentration des monnaies du côté droit de la nef peut être admise, c'est le côté où l'on inhumait les hommes. L'étude anthropologique pourrait sans doute donner une réponse.

La plus grande partie *des objets* proviennent des sépultures. Si bien souvent ils ont été découverts en vrac, c'est que des tombes tardives (souvent creusées profondément) ont détruit les sépultures plus anciennes. La série des boucles de ceinture est particulièrement originale. En suivant l'étude récente de Ilse Fingerlin,⁹¹ il semble que plusieurs d'entre elles soient du XV^e siècle ou antérieures. C'est le cas de la boucle N^o 49, retrouvée dans le même contexte que deux monnaies datées de 1434-1465. Des boucles semblables sont signalées par I. Fingerlin, l'une au British Museum et l'autre représentée sur le retable de R. van der Weyden aux hospices de Beaune (1450-1451).⁹² Les deux chaînes N^o 50 et 95, qui faisaient partie d'une ceinture, devraient être datées de la même époque. La boucle N^o 110, retrouvée sur le bassin du sujet de la tombe 149, est sans doute datable du XIV^e siècle puisque cette tombe est en relation avec l'autel primitif de l'église.

⁸⁸ C. BONNET, *Collonge*, pp. 180-183.

⁸⁹ W. DEONNA, *Les Collections lapidaires du Musée d'art et d'histoire*, dans *Genava*, t. v, 1927, p. 151, N^o 325 (= *Pierres sculptées de la vieille Genève*, Genève, 1929, p. 151).

⁹⁰ C. MARTIN, *La trouvaille monétaire de La Joux*, dans *Revue suisse de numismatique*, vol. XLIV, 1965, p. 23.

⁹¹ I. FINGERLIN, *Gürtel des hohen und späten Mittelalters*, in *Kunstwissenschaftliche Studien*, Bd. XLVI, Berlin, 1971.

⁹² I. FINGERLIN, *op. cit.*, pp. 197-198, N^o 329, voir aussi *Typentafel*, p. 218.

Les boucles N° 13 appartenant à la même ceinture portaient les traces d'une toile et des fragments de ficelle. L'ardillon semble avoir été partiellement fixé avec de la ficelle. Les appliques N° 71, 72, 79, 138, comme celles retrouvées à côté des boucles de ceinture N° 74 et 107 appartiennent au décor de la lanrière.⁹³

Les *chapelets* ont été retrouvés dans des sépultures tardives, postérieures à 1679. Ils étaient le plus souvent placés dans les mains du sujet. Le petit crâne N° 154, découvert dans la tombe 83, faisait sans doute partie d'un chapelet dont nous ne possédons pas d'autres éléments. Il est probablement antérieur à 1679, la sépulture étant située sous le chaînage du chœur de l'église actuelle.

Inventaire du matériel archéologique

La numérotation des objets de l'inventaire est celle utilisée durant les fouilles; elle correspond à la chronologie des découvertes. Seules les monnaies ont une seconde numérotation précédée de la lettre M. Elles ne figurent pas dans l'inventaire puisque leur publication en annexe par M. N. DÜRR ferait double emploi.

Les coordonnées en mètres sont précédées du point cardinal lié à leur orientation. L'altitude, également signifiée en mètres, est calculée en fonction du niveau moyen de la mer.

Objets religieux

1. Crucifix

38 Base de crucifix. Bronze recouvert de feuilles d'or. Décor incisé: figuration de l'ange de Saint-Jean sur la face; au dos, rinceau (voir en annexe l'article de M. Cl. Lapaire). Longueur: 72 mm. Epaisseur: 2 mm. (E 28,85/N 6,80 - 382,91).

27 Élément en os sculpté. Appartient sans doute au décor d'une croix. Orné d'un motif floral stylisé. La face et la base sont percées de trous pour la fixation. Dimensions: 47×23 mm (fig. 73). (E 17,80/N 3,60 - 382,30).

2. Calice?

45 Fragments d'un gobelet de verre (calice?). Dispersés dans le chœur. (382,50.)

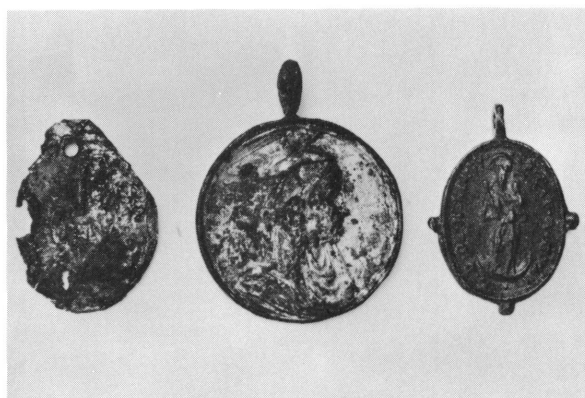


Figure 62. Médailles (N° inv. 133, 19, 41).



3. Médailles

133 Médaille d'argent ovale. Avers: Vierge à l'enfant sur croissant de lune. Texte: N.D. DE MONTAGY..ES. CAP. A. GRAY. Revers: évêque mitré et agenouillé présentant le Saint-Suaire. Texte: S. SUAIRE. A. BESANCON.. 1626 (fig. 62). Dimensions: 13×21 mm. (E 14,47/N 5,15 - 382,04).

19 Médaille de bronze ronde. Avers: buste du Christ. Revers doré: buste de la Vierge. Dans la main gauche du sujet de la tombe 16, avec quelques grains de verre et des débris de cuir (fig. 62). Diamètre: 22 mm. (E 17,46/N 7,84 - 380,93).

20 Médaille de bronze ronde. Vierge à l'enfant sur les deux faces. Diamètre: 13 mm. (E 17,20/N 3,50 - 382,80).

⁹³ I. FINGERLIN, *op. cit.*, pp. 103-105.

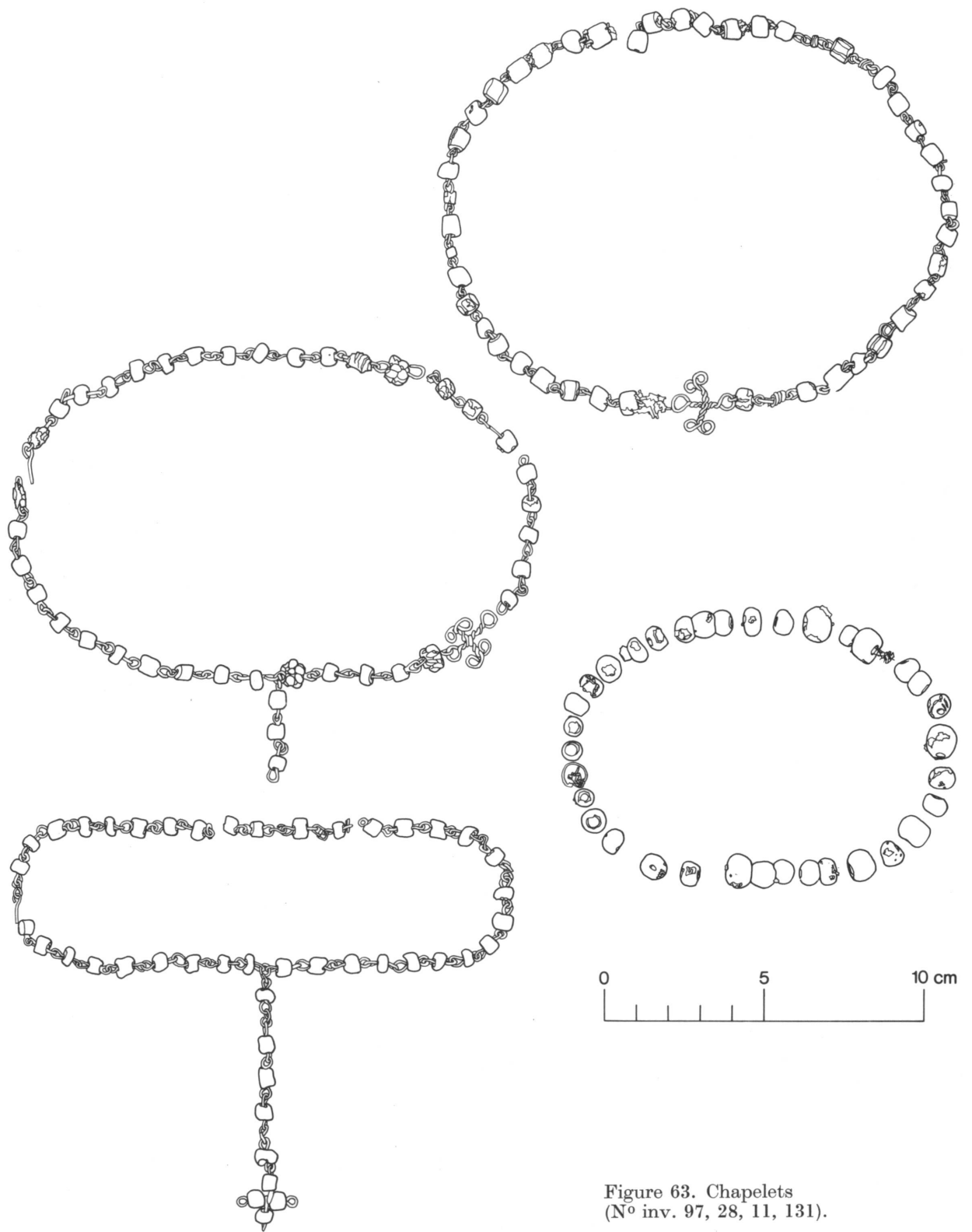


Figure 63. Chapelets
(N° inv. 97, 28, 11, 131).

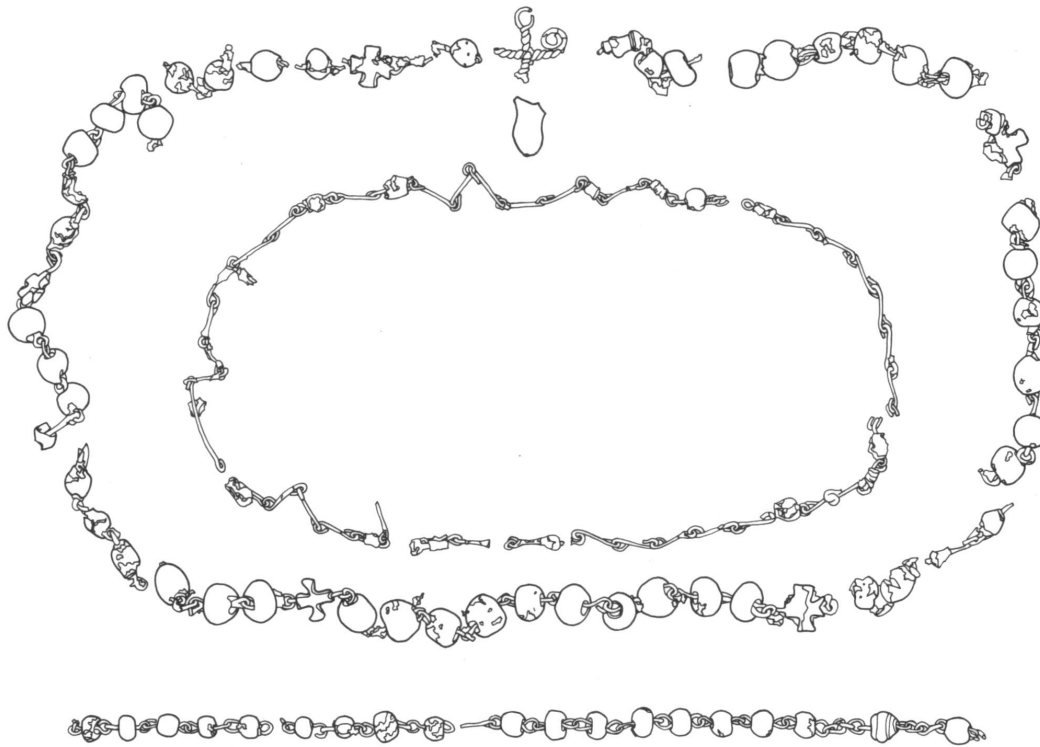


Figure 64. Chapelets (N° inv. 77, 9, 10).



41 Médaille de bronze ovale. Formée de deux plaques, l'une dorée. Avers: visage auréolé (saint François de Sales?). Revers: crucifix surmontant le monogramme I.H.S. (fig. 62). Dimensions: 21 mm × 16 mm. (E 11,93/N 1,50 - 382,25.)

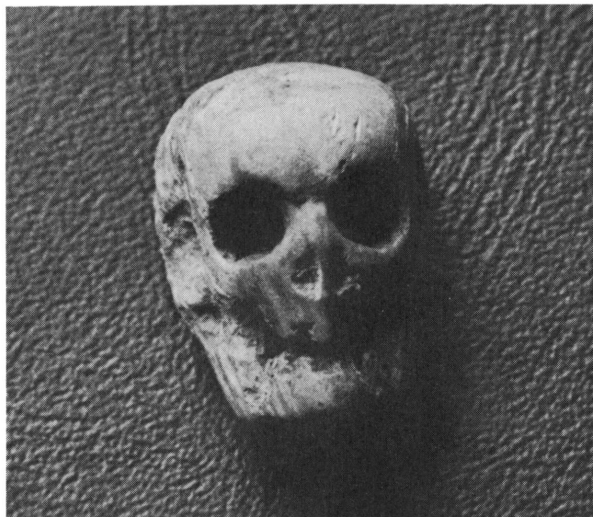
119 Médaille de bronze ovale. Dimensions: 26 mm × 19 mm. Dans le cimetière avec une partie de son chapelet.

137 Médaille de bronze ovale. Avers: Vierge à l'enfant assise. Fond de perles et d'étoiles. Revers: saint(e) martyr(e). Texte: S.D. Dimensions: 24 mm × 14 mm. (E 11,04/N 5,03 - 381,94.)

4. Chapelets

9 Chapelet. Chaîne de bronze avec grains de bois. Incomplet (fig. 64). (E 21,00/N 7,60 - 382,65.)

Figure 65. Élément d'un chapelet, crâne sculpté (N° inv. 154.)



- 77 Chapelet. Chaîne de bronze avec croix pattée interrompant les grains de bois et de verre. Dans les mains du sujet de la tombe 142 (fig. 64). (E 14,12/N 4,40 – 381,77.)
- 10 Chapelet et ornement. Chaîne de bronze avec grains de pâte de verre. Plaque de fer festonnée (diamètre: 40 mm) avec, au centre, une plaque circulaire de bronze martelé (diamètre: 22 mm). Incomplet (fig. 64). (E 21,00/N 7,60 – 382,65.)
- 28 Chapelet de bronze avec croix faite d'un fil torsadé. Grains de verre, de pierre et de fer. Incomplet (fig. 63). (E 13,20/N 4,30 – 383,10).
- 30 Chapelet. Chaîne de bronze. Grains de pâte de verre (deux d'entre eux décorés de lignes plus claires). (E 15,70/N 2,44 – 383,50.)
- 97 Chapelet. Chaîne de bronze avec croix faite d'un fil torsadé. Grains de pâte de verre (quatre d'entre eux décorés de lignes plus claires). Dans la main gauche du sujet de
- la tombe 42 (fig. 63). (E 16,50/N 2,20 – 381,99.)
- 108 Chapelet. Chaîne de bronze. Grains de pâte de verre. Dans la main droite du sujet de la tombe 147. (E 13,72/N 2,78 – 381,72.)
- 131 Chapelet. Chaîne de bronze avec croix faite de deux fils torsadés et de quatre grains. Grains de pâte de verre (fig. 63). (E 12,55/N 5,42 – 382,07.)
- 78 Chapelet. Chaîne de bronze. Grains de verre. Dans la main gauche du sujet de la tombe 109. (E 28,26/N 2,66 – 382,38.)
- 119 Fragment de chapelet. Chaîne de bronze. Grains de bois. Dans le cimetière avec sa médaille.
- 11 Chapelet. Fil végétal. Grains végétaux? Dans les mains du sujet de la tombe 3 (fig. 63). (Monnaie: 1765.) (E 23,00/N 7,90 – 382,85.)
- 75 Chapelet. Fil disparu (végétal?). Grains de verre bleu. Dans les mains du sujet de la tombe 88. (E 14,84/N 2,98 – 381,92.)
- 154 Élément d'un chapelet. Crâne sculpté dans du bois blanc percé d'un trou vertical. Dans la tombe 83 (fig. 65). Hauteur: 17 mm. Largeur: 13 mm. (E 22,20/N 7,25 – 382,13.)

Figure 66. Collier (N° inv. 142).



Éléments du vêtement

1. Parure

Collier, Boucle d'oreille

- 142 Collier. Perles de verre. Trouvé dans la tombe 164 (fig. 66). (E 13,60/N 4,90 – 381,89.)
- 112 Boucle d'oreille circulaire. Bronze. Sa partie inférieure, plus épaisse, se termine en pointe (fig. 73). Dimensions: 22 mm × 25 mm. (E 15,20/N 6,55 – 382,08.)

Bagues

- 31 Bague de bronze ornée d'une croix pattée. Sur la main gauche du sujet de la tombe 13. Prêtre? (fig. 73.) Diamètre: 20 mm. (E 14,68/N 7,76 – 381,89.)
- 4 Anneau de bronze fait d'une feuille martelée. Diamètre: 28 mm. (E 4,50/N 2,50 – 382,70.)
- 75 Anneau de bronze. Sur la main gauche du sujet de la tombe 88. Diamètre: 19 mm. (E 14,84/N 2,98 – 381,92.)

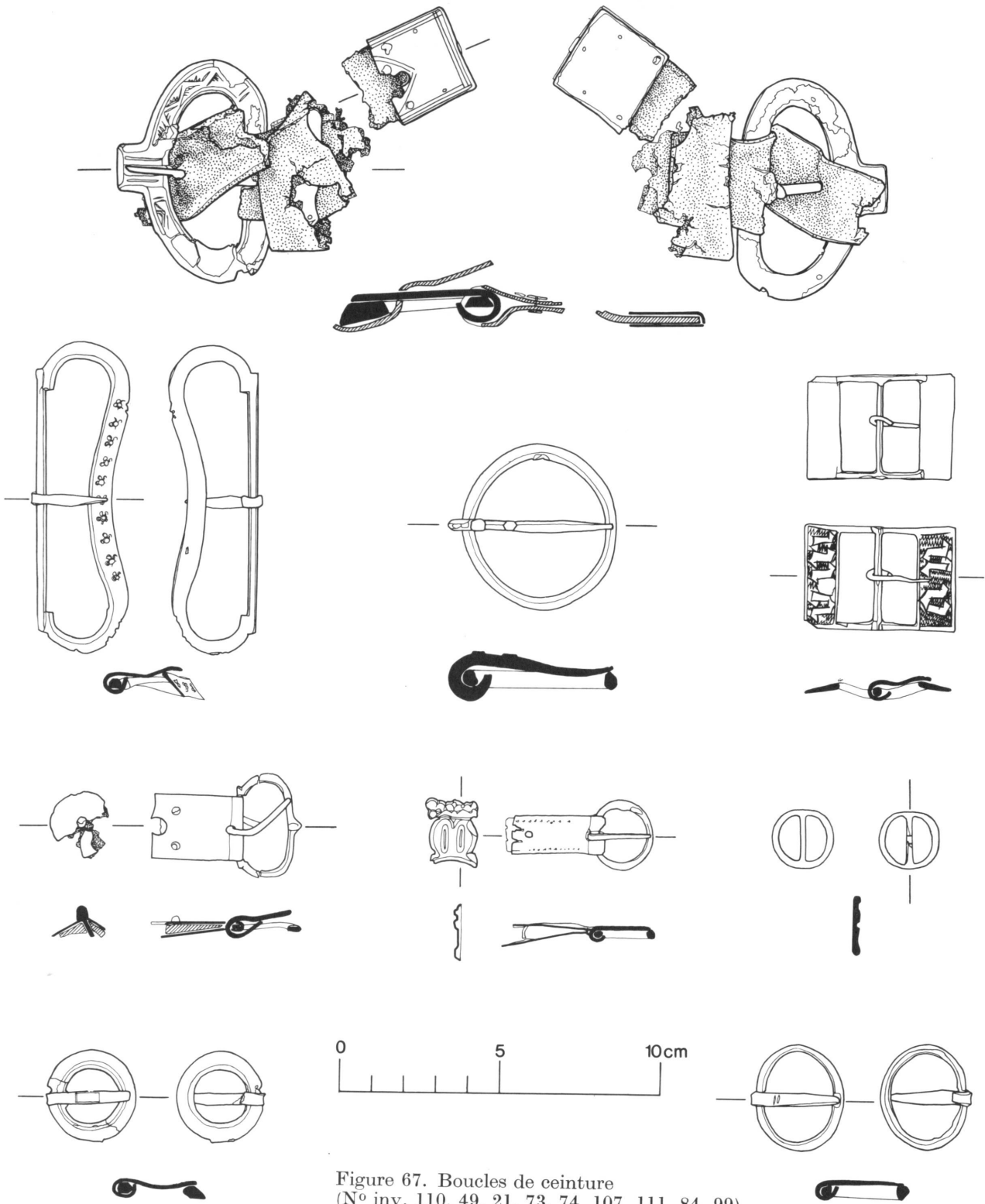


Figure 67. Boucles de ceinture
(N° inv. 110, 49, 21, 73, 74, 107, 111, 84, 99).

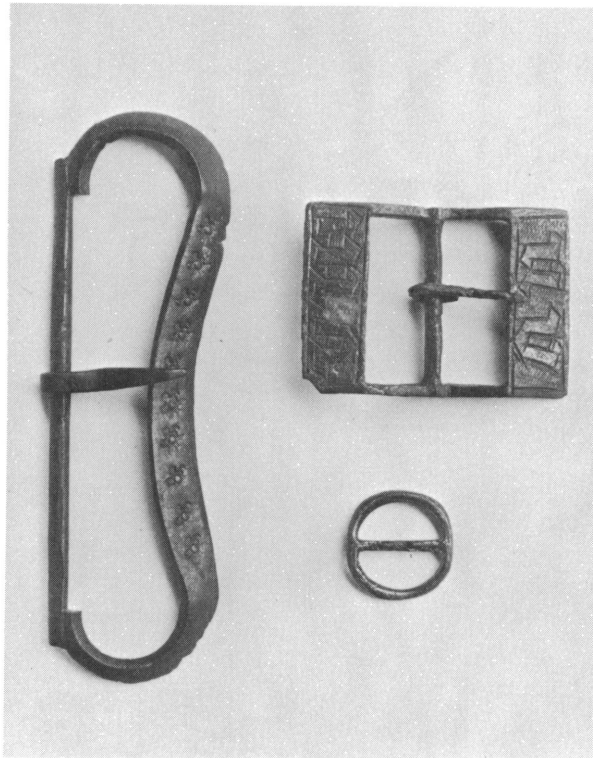


Figure 68. Boucles de ceinture (N° inv. 49, 73, 111).



Figure 69. Boucle de ceinture (N° inv. 110).

- 76 Anneau de bronze. A côté des mains du sujet de la tombe 94. Diamètre: 21 mm. (E 11,92/N 3,54 - 381,95.)
- 148 Anneau de bronze décoré de deux lignes parallèles incisées (fig. 73). Diamètre: 23 mm. (E 9,95/N 5,30 - 382,32.)

2. Boucles de ceinture

- 13 Boucle circulaire avec ardillon. Bronze (fig. 70-71). Diamètre: 40 mm. (E 26,50/N 6,40 - 382,20.)
- 13 Boucle circulaire sans ardillon. Bronze (fig. 70-71). Diamètre: 40 mm. (E 26,50/N 6,40 - 382,20.)
- 21 Boucle circulaire avec ardillon. Bronze (fig. 67-71). Diamètre: 50 mm. (E 19,90/N 2,30 - 382,60.)
- 46 Fragment de boucle. Bronze. (Vrac, 382,50.)
- 49 Boucle arrondie plus étroite à l'ardillon. Bronze. Décor de fleurs estampées. Dans un trou de poteau situé dans le chœur (fig. 67-68). Longueur: 95 mm. Largeur: 28 mm. (E 26,90/N 7,02 - 383,10.)
- 53 Fragment de boucle avec ardillon. Bronze. La boucle est engagée dans l'extrémité de la ceinture de cuir. Traces de deux rivets de fer. Largeur: 49 mm. (E 27,40/N 3,45 - 382,12.)
- 54 Fragment de boucle. Bronze. Feuille de bronze repliée à l'extrémité de la ceinture et fixée par un rivet. Fragment de cuir. Longueur: 23 mm. (E 26,34/N 3,40 - 382,80.)
- 63 Deux boucles circulaires sans ardillon. Bronze (fig. 70-71). Diamètre: 48 mm. Dans la tombe 59. (E 28,50/N 4,00 - 382,55.)
- 73 Boucle rectangulaire avec ardillon. Bronze. Décor incisé. Texte: AV[E] MA[RIA]. (fig. 67-68). Dimensions: 45 mm x 31 mm (E 25,11/N 5,25 - 382,70.)
- 74 Boucle arrondie avec ardillon. Bronze. La lanière de cuir est engagée entre les deux extrémités d'une feuille de bronze repliée et fixée par deux rivets. Décor de bronze circulaire fixé par un rivet central

- à la ceinture. Sur la tête du fémur gauche du sujet de la tombe 81 (fig. 67). Longueur: 45 mm. (E 16,24/N 3,96 - 381,90.)
- 80 Ardillon formé d'un double fil de bronze torsadé. Longueur: 45 mm. (E 25,27/N 4,17 - 382,17.)
- 84 Boucle circulaire avec ardillon décoré. Bronze. Dans la tombe 124 (fig. 67). Diamètre: 28 mm (E 14,90/N 6,90 - 381,72.)
- 99 Boucle arrondie avec ardillon. Bronze. L'ardillon est décoré de deux lignes incisées (fig. 67-71). Dimensions: 32 mm × 27 mm. (E 29,80/N 3,80 - 382,43.)
- 107 Boucle arrondie sans ardillon. Bronze. Décorée d'une applique figurant un M surmonté d'une couronne. Sur le bassin du sujet de la tombe 6 (fig. 67). Dimensions: 45 mm × 21 mm/20 mm × 15 mm. (E 23,60/N 8,00 - 382,26.)
- 110 Boucle arrondie avec ardillon. Bronze argenté. Décor incisé sur la partie supérieure. Extrémité de même métal, également décorée. Plusieurs éléments de cuir conservés avec leurs rivets de fixation. Sur le bassin du sujet de la tombe 149 (fig. 67-69). Dimensions: 69 mm × 49 mm. (E 26,20/N 6,30 - 382,42.)
- 111 Boucle circulaire sans ardillon. Bronze (fig. 67-68). Diamètre: 18 mm. (E 15,30/N 6,76 - 381,75.)
- 145 Boucle circulaire sans ardillon. Bronze. Sur l'avant-bras droit du sujet de la tombe 162. Diamètre: 9 mm. (E16,49/N 4,91 - 381,76.)
- 152 Pièce de ceinture. Bronze. Formée de deux plaquettes reliées par quatre rivets garnis de perles de pâte de verre. Un des côtés, trapézoïdal, était fixé au cuir par un rivet. L'autre, circulaire, correspond à une extrémité qui pendait à la ceinture (fig. 73). Longueur: 38 mm. Largeur: 18 mm. (E 20,95/N 5,56 - 382,40.)
- 32 Boucle circulaire avec ardillon. Fer. Diamètre: 46 mm. (Vrac, niveau tardif.)
- 32 Boucle circulaire sans ardillon. Fer. Diamètre: 58 mm. (Vrac, niveau tardif.)
- 44 Boucle circulaire sans ardillon. Fer. Diamètre: 60 mm. (E 27,34/N 7,23 - 383,01.)
- 55 Fragment de boucle. Fer. (E 26,40/N 3,60 - 382,80.)
- 61 Boucle circulaire avec ardillon. Fer. Diamètre: 46 mm. (E 26,70/N 3,00 - 382,54.)
- 83 Boucle circulaire avec ardillon. Fer. Dans la tombe 111. Diamètre: 50 mm. (E 26,86/N 5,40 - 382,39.)
- 83 Boucle circulaire avec ardillon. Fer. Dans la tombe 111. Diamètre: 51 mm. (E 27,10/N 5,40 - 382,39.)
- 83 Fragment de boucle circulaire sans ardillon. Fer. Sur le bassin du sujet de la tombe 111.

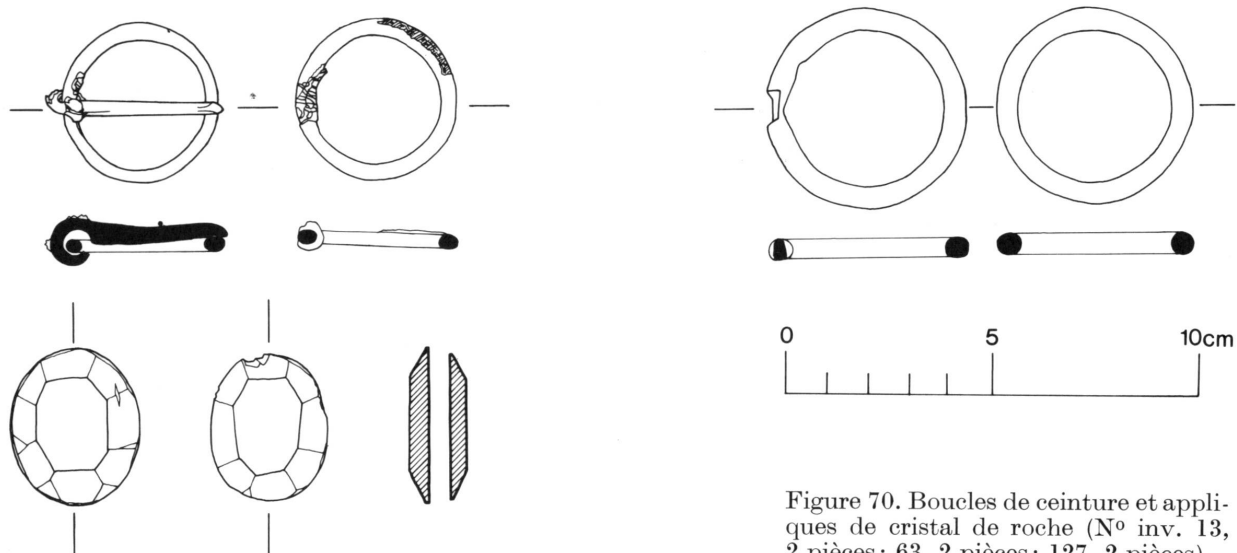


Figure 70. Boucles de ceinture et appliques de cristal de roche (N° inv. 13, 2 pièces; 63, 2 pièces; 127, 2 pièces).

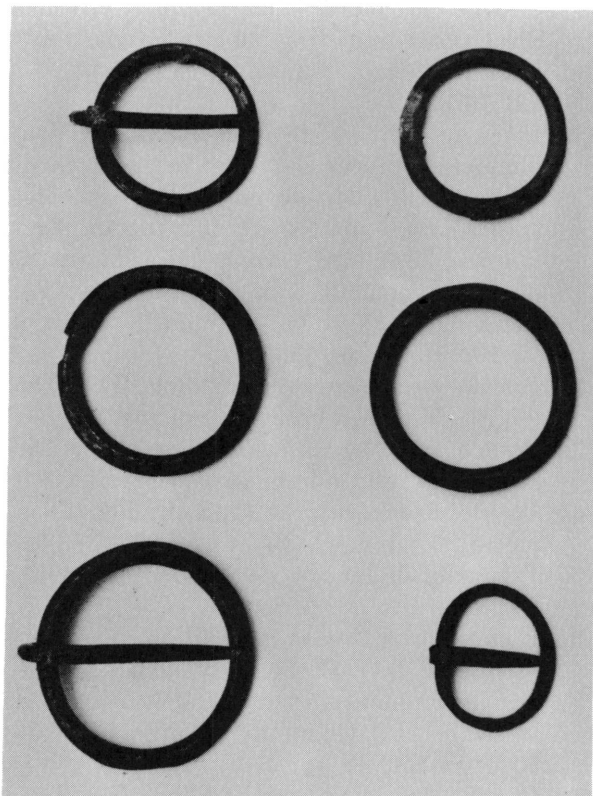


Figure 71. Boucles de ceinture
(N° inv. 13, 2 pièces; 63, 2 pièces; 99).

Diamètre: 33 mm. (E 27,03/N 5,10 - 382,39.)

- 84 Boucle circulaire avec ardillon. Fer. Sur le bassin du sujet de la tombe 124. Diamètre: 55 mm. (E 15,06/N 6,90 - 381,71.)
- 104 Boucle circulaire avec fragment d'ardillon. Fer. Au-dessus du bassin du sujet de la tombe 131. Diamètre: 24 mm. (E 29,78/N 2,75 - 382,00.)
- 105 Boucle circulaire avec ardillon. Fer. Au-dessus du bassin du sujet de la tombe 60. Diamètre: 60 mm. (E 29,16/N 3,63 - 382,01.)
- 106 Plaque de ceinture rectangulaire. Fer. A côté du bassin du sujet de la tombe 5. Longueur: 85 mm. Largeur: 55 mm environ. (E 23,70/N 8,32 - 382,31.)

3. Chaînes

- 50 Chaîne de bronze avec quatre anneaux (fig. 73-74). Longueur: 166 mm. (E 26,00/

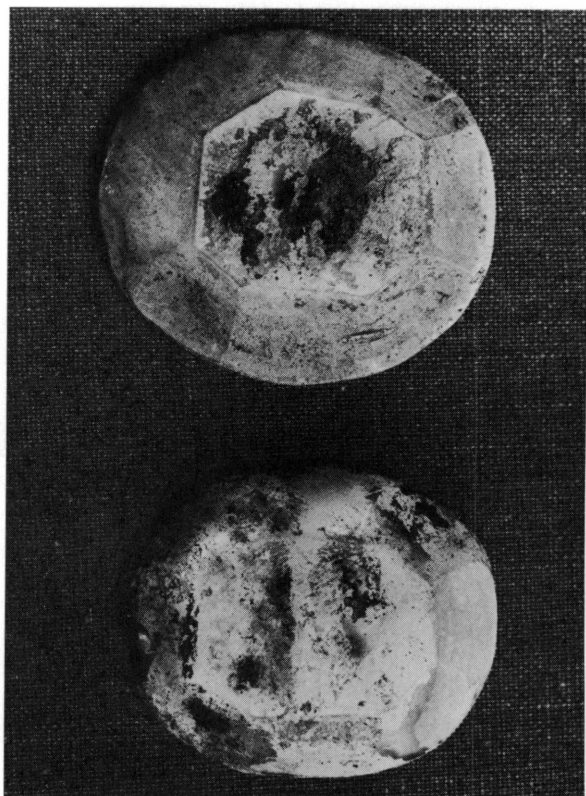


Figure 72. Appliques de cristal de roche
Décor du vêtement (N° inv. 127).

N 6,95 - 383,06, dans un trou de poteau.)

- 95 Chaîne de bronze (fig. 73-74). Longueur: 140 mm. (E 28,30/N 4,90 - 382,12.)

4. Appliques

- 71 Motif floral de bronze maintenu par un rivet. Diamètre: 13,5 mm. (E 27,55/N 3,45 - 382,35.)
- 72 Idem supra. (E 26,32/N 3,50 - 382,35.)
- 79 Idem supra (fig. 73). (E 28,00/N 4,25 - 382,90.)
- 138 Applique fixée par un rivet. Bronze. Motif décoratif. Fragmentaire. Dimensions: 15 mm x 12 mm x 2 mm. (E 12,20/N 4,91 - 381,77.)
- 127 Deux éléments de cristal de roche taillés de facettes. Accolés avec des fragments d'étoffe et de cuir percés de rivets de bronze. Décor du vêtement (fig. 70-72). Dimensions: 36 mm x 28 mm x 5 mm. (E 17,42/N 5,00 - 382,03.)

5. Boutons

- 29 Bouton de bronze. Bombé. Diamètre: 16 mm. (E 13,30/N 3,50 - 383,00.)
 100 Bouton de bronze. Plat. Trouvé à côté du bassin du sujet de la tombe 132. Diamètre: 15 mm. (E 39,32/N 2,23 - 382,02.)
 140 Bouton (?) de bronze. Plat. Fragmentaire. Diamètre: 15 mm. (E 20,30/N 6,45 - 382,23.)
 155 Bouton (?) de bronze. Bombé. Décoré d'une croix incisée. Diamètre: 19 mm. (Vrac.)

6. Epingles

- 26 Epingle d'argent. Longueur: 19 mm. (E 16,00/N 2,35 - 382,80.)
 97 Epingle d'argent. Dans la tombe 42. Longueur: 28 mm. (E 16,50/N 2,20 - 381,99.)
 5 Epingle de bronze. Longueur: 22 mm. (E 5,00/N 1,60 - 383,30.)
 25 Epingle de bronze. Longueur: 28 mm. (E 16,00/N 4,50 - 383,84.)
 25 Epingle de bronze. Longueur: 35 mm. (E 16,00/N 4,50 - 383,84.)

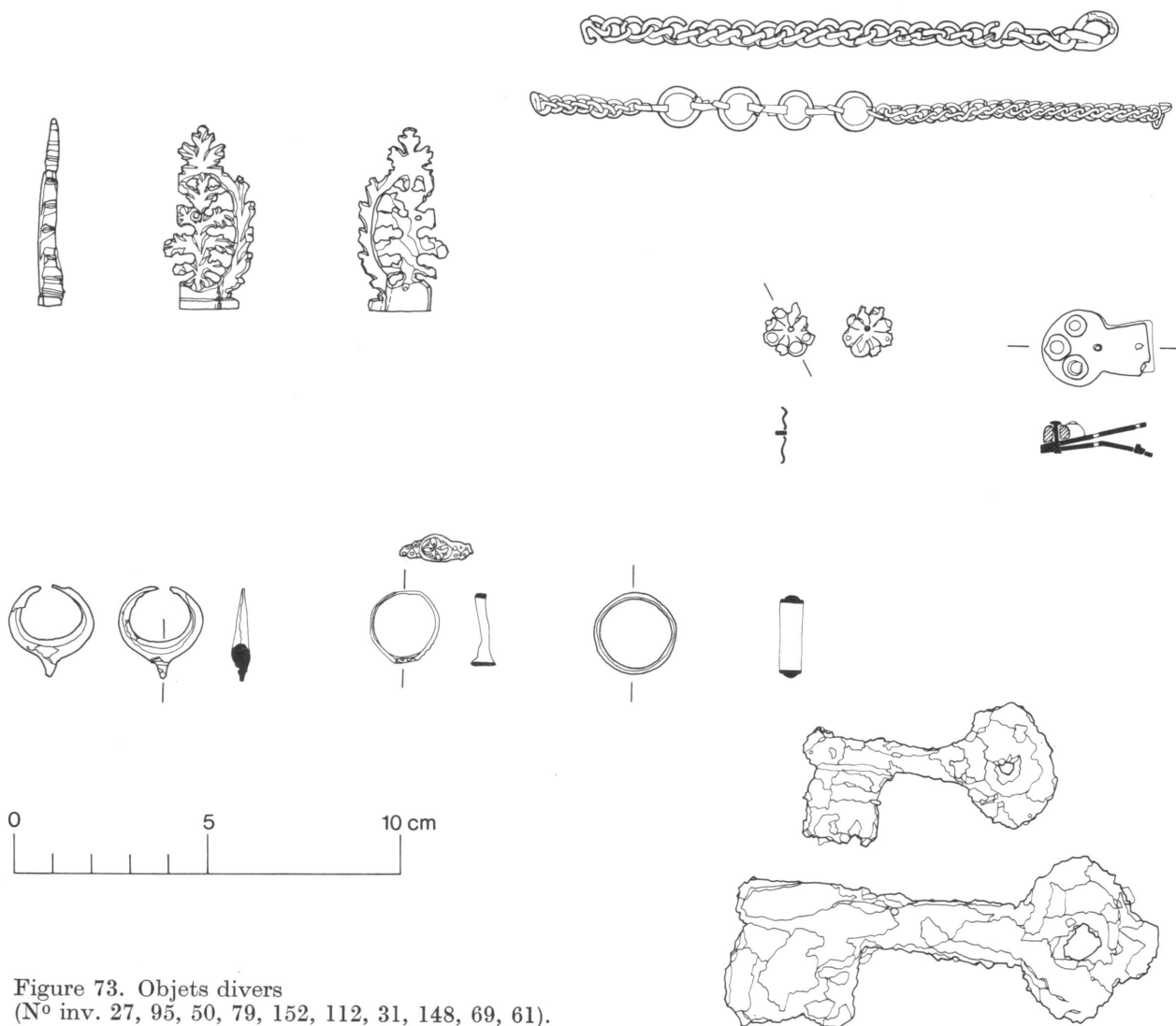


Figure 73. Objets divers
 (N° inv. 27, 95, 50, 79, 152, 112, 31, 148, 69, 61).

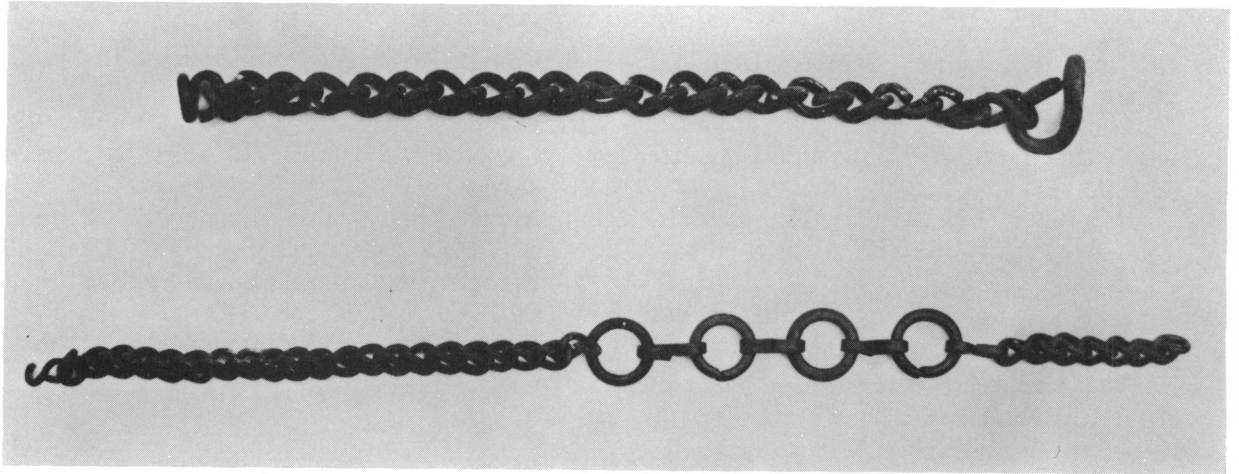
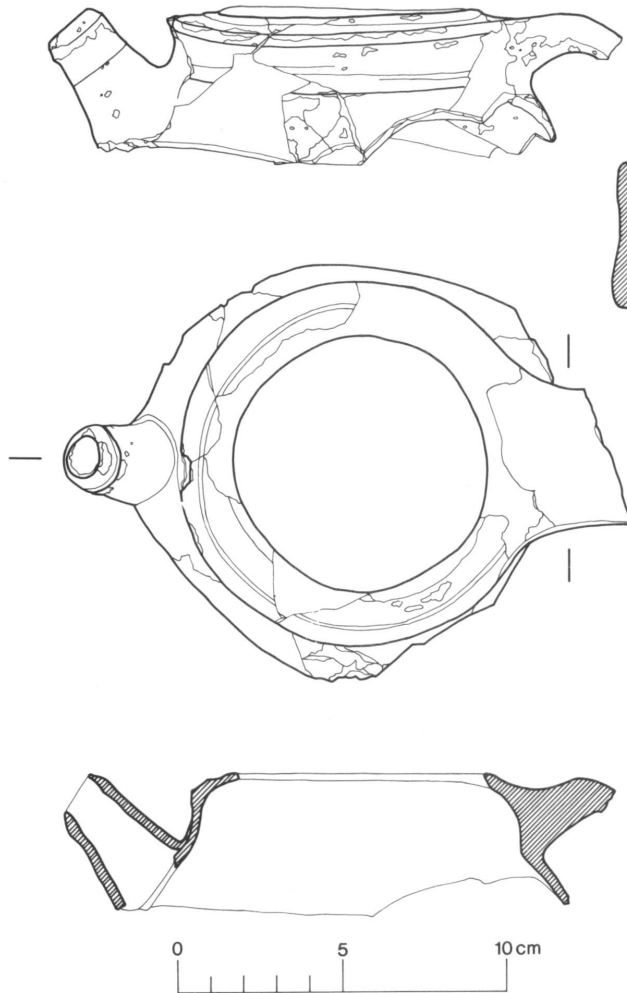


Figure 75. Céramique vernissée verte (N° inv. 62).

Figure 74. Chaînes de ceinture (N° inv. 50, 95).



- 54 Epingle de bronze. Longueur: 22,5 mm. (E 26,34/N 3,40 - 382,80.)
- 78 Epingle de bronze. Dans la tombe 109. Longueur: 27 mm. (E 28,26/N 2,66 - 382,38.)
- 79 Epingle de bronze fragmentaire. (E 28,00/N 4,25 - 382,90.)

Céramique

1. Tesson

- 109 Panse. Terre grise. Romain? (Tradition de la Tène). (E 29,60/N 4,20 - 381,85.)
- 143 Panse. Terre sigillée. Bol Drag. 37. Cuve et décor mal moulés et très incomplets. (Banassac; Domitien-Trajan?) E 14,28/N 5,08 - 381,78.)
- 103 Panse. Terre orangée à gros dégraissant. Cuit en atmosphère oxydante. (Romain tardif, haut moyen âge?) (E 28,40/N 8,10 - 381,80.)
- 1 Pied, bord, panse. Céramique vernissée verte (fig. 76). (E 18,40/N 0,20 - 382,50.)
- 3 Pied. Céramique vernissée grise à l'intérieur (fig. 76). (E 3,00/N 2,70 - 382,91.)
- 15 Panse. Céramique vernissée verte. (E 18,40/N 7,90 - 382,50.)
- 16 Bords, panses. Céramique vernissée verte et brune. (E 22,00/N 7,50 - 382,70.)
- 17 Pied. Céramique non vernissée (fig. 76). (E 18,35/N 7,85 - 382,60.)

- 62 Bord, goulot et fragment d'anse. Céramique vernissée verte (fig. 75). (E 26,50-28,50/N 2,50-3,50 - 382,54/382,65.)
- 98 Panse. Céramique brune, vernissée à l'intérieur. (E 29,80/N 3,80 - 382,43.)
- (102) Bord, fond, anses. Céramique vernissée verte et brune. Surface; fouille des fortifications du Bourg-d'en-Bas.

2. Pipes

- 6 Fragment de tuyau de pipe. Céramique blanche. Inscription : THEWALO A IÖHR. Longueur: 57 mm. Diamètre: 6 mm. (E 3,10/N 1,50 - 383,05.)
- 12 Tuyau de pipe. Céramique blanche. Décor en relief de fleurs, fleurs de lys et étoiles. Longueur: 50 mm. Diamètre: 8 mm. (E 21,00/N 7,50 - 382,65.)

Divers

- 47 Cabochon. Bronze et plomb. Dimensions: 32 mm × 22 mm. (Chœur, 382,40.)
- 147 Pierre à fusil. Silex. Dimensions: 26 × 18 × 6 mm. (E 4,60/N 4,70 - 382,45.)
- 126 Percuteur sur galet. Diamètre: 70 mm. (E 16,20/N 5,00 - 382,30.)
- 34 Cordon tressé (avec quelques fils métalliques). Dans la tombe 41, proche de la tête du sujet. (E 14,97/N 2,41 - 371,92.)
- 113 Fragments de tissu avec fil de bronze. Dans la tombe 3 (Monnaie 1765). (E 20,80 N 8,02 - 382,02.)
- 153 Anneau de fil d'argent tressé. (E 21,27/N 5,60 - 382,25.)
- 91 Boucle d'une agrafe de fil de bronze. Dans la tombe 116. Dimension: 15 mm. (E 24,60/N 3,90 - 381,99.)
- 67 Chaussure d'enfant. Cuir. Dans les combles (fig. 78). Longueur: 140 mm.

Éléments appartenant à la construction

1. Plaque de fer

- 42 Plaque de fer. Dimensions: 174 mm × 144 mm. (E 27,90/N 5,30 - 383,21).

2. Clés

- 61 Clé de fer (fig. 73). Longueur: 110 mm. (E 26,70/N 3,00 - 382,54.)

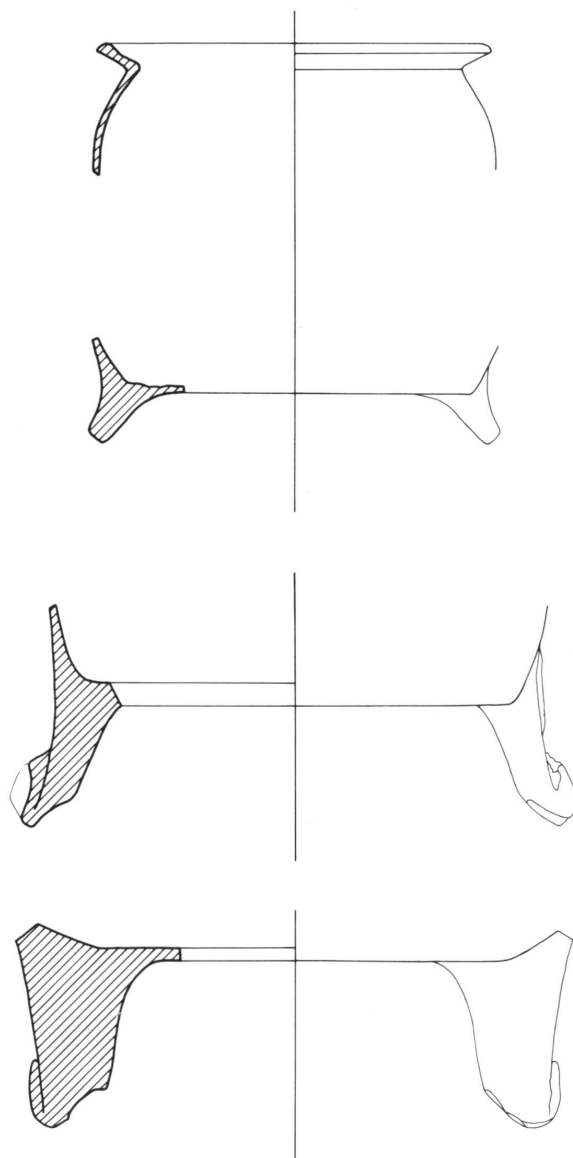


Figure 76. Céramique vernissée verte et grise (N^o inv. 1, 17, 3).

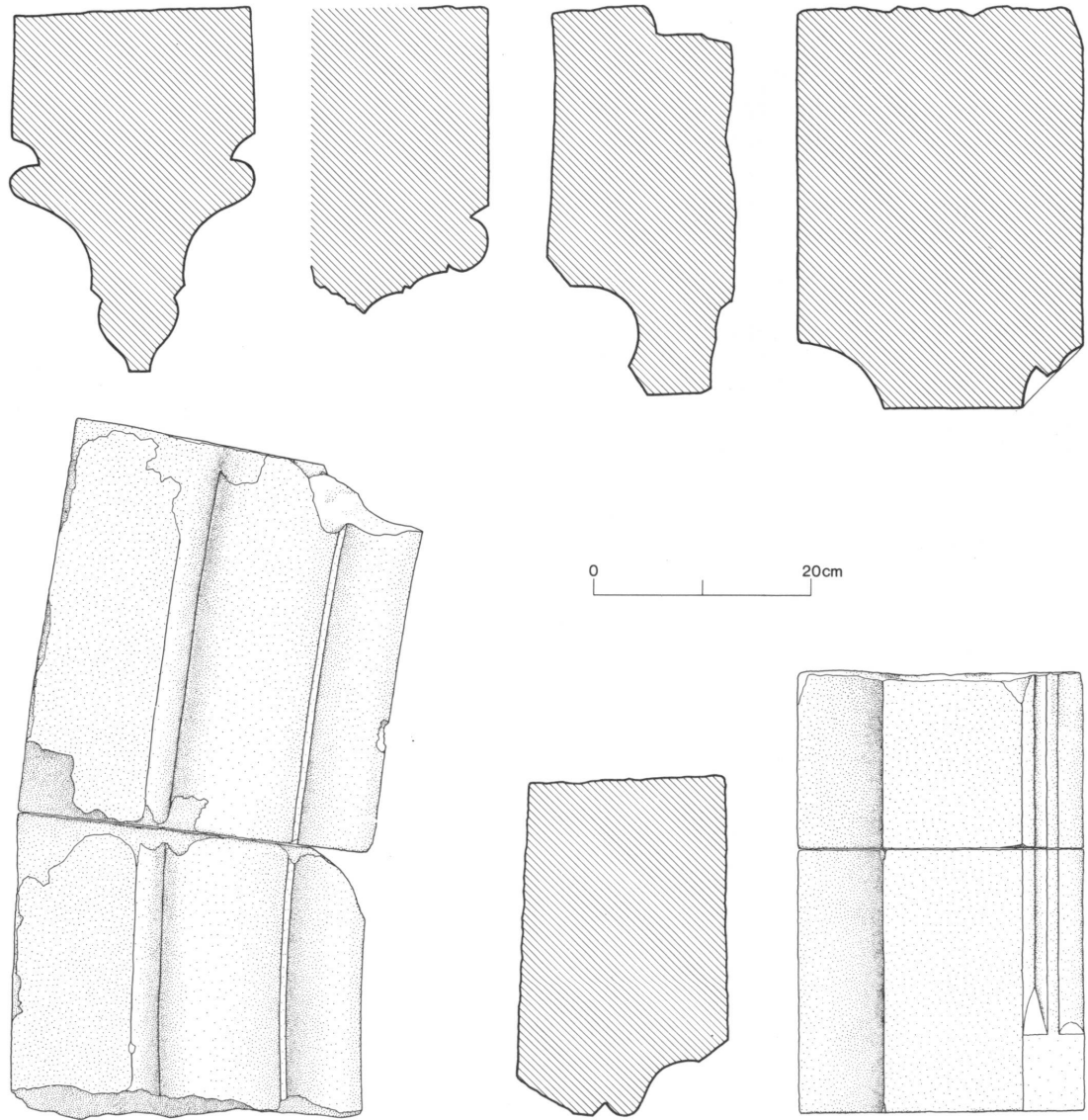


Figure 77. Blocs architecturaux: nervures, claveau, piedroit, provenant des chapelles ou réutilisés dans les façades actuelles.



Figure 78. Chaussure d'enfant (N° inv. 67).

69 Clé de fer (fig. 73). Longueur: 67 mm.
(E 22,40/N 7,68 - 382,40.)

3. Blocs architecturaux (fig. 77)

- 85 Fragments d'ogives. Molasse. Dimensions: $0,22 \times 0,14$ m - $0,14 \times 0,09$ m. Dans le chœur, couches superficielles.
- 120 Fragment d'ogive. Molasse. Réemployé dans le mur nord de la nef en 1679. Dimensions: $0,32 \times 0,225 \times 0,26$ m. (E 15,60 - 383,60.)
- 125 Fragment d'un piédroit d'une ouverture de chapelle latérale. Molasse réemployée dans le mur sud de la nef en 1679. Dimensions: $0,26 \times 0,36 \times 0,49$ m. (Première travée.)
- 132 Fragment d'arc. Molasse. Réemployé dans le mur sud de la nef en 1679. Dimensions: $0,20 \times 0,40 \times 0,31$ m. (Première travée.)
- 134 Fragment du piédroit sud de la chapelle de la Visitation. Molasse. Dimensions: $0,78 \times 0,30 \times 0,32$ m.

4. Peintures murales

- 7 Fragments de peintures murales. Couleurs: vert, bleu, brun, noir, blanc. Dans le mortier du mur latéral nord. (E 20,00 - 388,00.)
- 8 Fragments de peintures murales. Couleurs: blanc, orangé. (E 27,00/N 7,40 - 382,70.)
- 96 Fragments de peintures murales. Couleurs: gris, jaune, brun, rouge. En vrac dans le chœur.

5. Vitraux

- 14 Fragments de verre de couleurs différentes, quelquefois décorés. Traces de carbonisation. Fragments de plomb de sertissage.

XI. CONCLUSIONS

Une nouvelle fois, le Bureau cantonal d'archéologie est intervenu à l'occasion de la restauration d'un édifice religieux de la campagne genevoise. L'analyse systématique de celui-ci nous a montré qu'il est difficile d'isoler une telle construction de son contexte; pour Hermance, le bourg fortifié et le château. Les limites que nous avons dû accepter pour notre étude rendent donc ce travail incomplet. Il faut espérer que les habitants d'Hermance sauront protéger leur patrimoine en collaborant dans l'avenir avec les archéologues et les architectes chargés des restaurations. La présentation des résultats des fouilles est une première étape montrant le développement important de cette ville neuve. Le plan des fortifications doit être repris, des recherches concernant les remarquables maisons du bourg doivent être entreprises et les vestiges du château mieux localisés. L'évolution rapide de notre région, avec la construction d'un nombre toujours plus grand de nouveaux logements, permettra sans doute des observations au cours des prochaines années.

Hermance, bastion des Faucigny, ville commerçante, port militaire et marchand, s'est enrichie très vite. La qualité des objets découverts dans l'église indique que les personnes inhumées étaient d'un autre rang que celles des communes voisines. Les dimensions de l'église et les transformations qui lui sont apportées permettent également de se faire une idée de l'importance du bourg au Moyen Age. Les documents archéologiques complètent donc utilement une vision historique déjà connue. Nous espérons que cette étude aidera à poursuivre les recherches sur le passé d'Hermance.

Fragment d'une croix gothique trouvé à Hermance

par Claude Lapaire

Le petit fragment de croix en bronze trouvé en 1973 près de l'emplacement présumé de l'autel gothique d'Hermance peut sembler de prime abord un objet sans grande signification, reste d'une de ces croix fleurdelisées gothiques dont on connaît tant d'exemplaires dans les sacristies et les musées.

La pièce de bronze mesure 71 mm de long et 2 mm d'épaisseur et offre de nombreuses traces de dorure au feu. Il s'agit de l'extrémité inférieure d'une croix, terminée par une tige plate servant à fixer la croix dans la douille d'un pied ou d'une hampe. C'était donc une croix d'autel pouvant servir également de croix processionnelle. D'après les proportions du fragment, la croix entière pouvait atteindre entre 30 et 50 cm de hauteur sur 25 à 45 cm de largeur environ. Ses extrémités fleurdelisées étaient formées de cinq lobes.

Les deux faces de la croix sont décorées d'une gravure peu profonde, dorée, qui se détache actuellement sur le fond lisse de bronze. Il est probable qu'à l'origine la pièce ait été entièrement dorée, même si la lisibilité de la gravure est aujourd'hui rendue plus grande par le contraste entre l'or et la belle patine de bronze. Sur l'une des faces, on voit le buste d'un ange nimbé, symbole de l'Évangéliste saint Matthieu, sur l'autre, la terminaison d'un élégant rinceau. Les deux motifs sont encadrés par une bordure lisse, de 2 à 3 mm de largeur et placés sur un fond guilloché (fig. 1 et 2).

La croix présentait, aux quatre extrémités, les symboles des Évangélistes, avec l'aigle de saint Jean en haut, le lion de saint Marc à droite, l'ange de saint Matthieu en bas et le bœuf de saint Luc à gauche, selon une séquence



Figure 1



Figure 2



Figure 3

fréquente et même prédominante, dans les croix médiévales. Le centre de la croix devait être occupé par la figure du Crucifié, statuette de bronze en demi-relief fixée à la croix ou peut-être tout simplement gravée. L'autre face était vraisemblablement couverte de rinceaux, sans autre décor.

Ce type de croix est peu connu. Les trésors d'églises et les musées ont recueilli un grand nombre de croix de l'époque romane, entièrement en bronze. La croix proprement dite est plate, souvent munie d'un rebord et le Christ est en relief. Au XIII^e siècle apparaissent les innombrables croix émaillées, faites pour la plupart à Limoges. Elles sont, en général, formées d'une âme de bois recouverte de plaques de cuivre émaillées. Les croix de procession des XIV^e et XV^e siècles sont également faites de feuilles de métal montées sur une âme de bois et ce principe a été appliqué jusqu'à nos jours à la confection de la majorité des croix processionnelles.

Cependant, à côté (ou faut-il dire en marge?) des croix processionnelles gothiques sur âme de bois, plus ou moins grandes, la tradition romane

des croix plates, entièrement en métal, s'est maintenue au moins jusqu'au XIV^e siècle, tout en adoptant la forme polylobée, puis fleurdelisée des autres croix gothiques. On connaît quelques croix de ce genre, faites d'une épaisse lame de cuivre gravée et ornée d'émaux champlevés sur une seule face, créées par les ateliers de Limoges dans la seconde moitié du XIII^e siècle. La série des croix limousines se termine par un groupe de croix dont tout émail est proscrit, exécutées à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle. Il s'agit d'œuvres modestes, de 31 à 45 cm de haut, conservées dans des églises de village ou des chapelles de France, au sud de Loire. L'une d'entre elles, se trouvant à La Chapelle-aux-Plats, dans la Corrèze, offre d'étroites analogies avec le fragment de croix d'Hermance. Elle mesure 45 cm de haut et 26 cm de large et « le fleuron de son extrémité inférieure se continue par une pointe qui entre dans une douille plate à bord contourné, emboîtant le fleuron ». Cette douille constitue la partie supérieure du pied de la croix en cuivre doré et gravé, lui-aussi (fig. 3).

Le style de la gravure du fragment de croix d'Hermance dénote une main sûre, habile à manier le burin, rapide et routinière. Le graphisme de l'ange comme celui du rinceau appartiennent à l'art français de la fin du XIII^e siècle, tel qu'il s'est développé dans les ateliers non directement soumis à l'influence de la cour et en particulier dans ceux, déjà un peu décadents, de Limoges.

On peut admettre que la croix d'Hermance a été faite dans un atelier limousin à la fin du XIII^e siècle. Elle pourrait être aussi – mais c'est beaucoup moins probable – une imitation de la production limousine par un atelier de la région du bassin lémanique.

Bibliographie :

Sur les croix d'autel et de procession: J. BRAUN, *Das christliche Altargerät*, München, 1932, pp. 467-492. P. THOBY, *Le crucifix des origines au Concile de Trente*, Nantes, 1959 (supplément, Nantes 1963). J. TARALON, *Les trésors des églises de France*. Paris 1966, pp. 41-45. Sur la croix de la Chapelle-aux-plats, E. RUPIN, *L'œuvre de Limoges*, Paris, 1830, vol. 2, p. 287, fig. 346 et 347. P. THOBY, *Les croix limousines*, Paris, 1953, N^o 101, sans ill.

Rapport anthropologique préliminaire ¹

par Hélène Kaufmann, chargée de cours

Les inhumations dans l'église d'Hermance ont été très nombreuses. Comme il est dit dans le rapport archéologique, un grand nombre de tombes ont été creusées au détriment des précédentes, et les restes squelettiques de celles-ci dispersés dans le terrain. C'est la raison pour laquelle il a été nécessaire de faire deux lots du matériel osseux récolté en vue de l'examen anthropologique.

Premier lot : restes recueillis dans les tombes numérotées selon les plans des figures 51 et 52 du rapport archéologique.

Second lot : restes recueillis en vrac, dont on n'a conservé que les crânes (naturellement privés du maxillaire inférieur) ².

Les ossements récoltés sont, dans l'ensemble, en bon état de conservation. Pourtant bien des os, des crânes en particulier, sont complets mais brisés et nécessiteraient une restauration. La surcharge des collaborateurs n'a pas permis d'effectuer ces reconstitutions en vue de cette étude préliminaire.

Dans ce rapport sommaire nous ne retiendrons de l'étude anthropologique que ce qui peut intéresser les non spécialistes, comme complément à l'analyse archéologique de l'église d'Hermance. ³

LE SEXE

Le sexe des adultes a été établi d'après la méthode proposée par Acsadi et Nemeskéri (1970), basée sur l'examen du crâne, de la mandibule, des os iliaques et des fémurs. Pour les squelettes exhumés des tombes numérotées nous avons pu déterminer le sexe probable pour cinquante sujets masculins et trente et un

sujets féminins. Pour les crânes recueillis en vrac, quatre-vingt-trois étaient en assez bon état pour être mesurés : trente-neuf sont masculins, quarante-quatre féminins. Il est nécessaire de rappeler ici que la détermination du sexe basée sur l'examen des os est délicate, si bien que dans toute série on se trouve forcément devant un certain nombre d'attributions douteuses.

À propos du sexe nous avons à répondre à la question posée par Charles Bonnet à la page 84 : dans la nef, les hommes auraient-ils été inhumés d'un côté et les femmes de l'autre ? Nous devons répondre qu'il n'en est rien, car des restes ayant appartenu de façon certaine soit à des hommes, soit à des femmes, se retrouvent des deux côtés de la nef.

Autre question relative aux quelques tombes dans lesquelles l'inhumation s'est faite en sens inverse de la majorité, soit la tête située du côté du chœur. C'est le cas, dans le chœur,

¹ M^{lle} Hélène Doebeli, licenciée ès sciences, après avoir participé aux fouilles dans l'église d'Hermance, a procédé au cataloguement – aidée par M^{lle} Guity Shahidi, licenciée ès sciences – du matériel squelettique et a fait quelques observations et mensurations.

² Les fragments craniens et les autres os (sauf quelques cas pathologiques) ont été remis ensemble en terre.

³ Il n'est pas possible, dans ce rapport préliminaire, de recenser toutes les particularités et tous les cas pathologiques relevés sur les squelettes. Il y a quelques cas de fractures d'os longs guéries, souvent spectaculaires, qui avaient dû provoquer un raccourcissement très prononcé du membre correspondant ; de nombreuses exostoses parlent d'affections rhumatismales, des lésions osseuses correspondent à des kystes dentaires.

pour les tombes 10, 63, 109, 116 et 117; dans la nef pour la tombe 13. M. Bonnet suppose qu'il pourrait s'agir là de tombes d'ecclésiastiques. Reprenons ce que nous a donné pour chacun la détermination sexuelle, que nous avons effectuée avant d'avoir eu connaissance de ce problème. C'est le lieu de rappeler encore une fois qu'une détermination sexuelle basée sur l'examen du squelette n'est certaine que pour les individus très caractéristiques: hommes bien musclés ou femmes graciles, et qu'il se trouve dans toute série des sujets pour lesquels l'attribution du sexe est douteuse ou même impossible.⁴

Revenons aux six inhumations où la tête est placée du côté du chœur. Les cinq corps placés dans le chœur de l'église avaient tous été déterminés comme ayant appartenu à des hommes, tandis que celui de la tombe 13 avait été attribué à une femme. Nous avons alors repris la fiche de cet individu pour la détermination du sexe, basée ici sur quatorze caractères (onze sur le crâne y compris la mandibule, un sur l'os iliaque, deux sur le fémur). Le caractère est nettement féminin dans huit cas, indéterminé dans six, masculin dans un seul (justement au fémur), ce qui avait autorisé notre conclusion.

Dans les cinq cas où les sujets étaient des hommes, ce n'est pas à l'anthropologue à dire s'il s'agissait d'ecclésiastiques! Pour la tombe 13 où le squelette a l'air plutôt féminin, la présence de six caractères sur quatorze estimés intermédiaires entre l'aspect masculin et l'aspect féminin, ne nous autorise pas à affirmer que le sujet était sûrement une femme. Il pourrait aussi s'agir d'un homme plutôt gracile – sa taille devait être comprise entre 1,57 et 1,61 m. Ou bien aurait-il pu s'agir d'une religieuse? Nous n'avons pas les éléments pour trancher.

L'ÂGE

Parmi les squelettes relevés dans des tombes en place, il s'est trouvé douze enfants ou adolescents, soit cinq au-dessous de sept ans, tous inhumés dans le chœur, les autres, plus âgés, dans la nef ou dans le chœur. On voit que, si la majorité des jeunes a trouvé place dans le chœur, ce n'était pas le lieu exclusif de ces inhumations.

L'âge approximatif du décès a été évalué chez les adultes également selon la méthode préconisée par Acsadi et Nemeskéri (1970), basée sur le degré de l'oblitération des sutures endocraniennes, l'aspect de la symphyse pubienne, le degré d'altération des trabécules osseuses à l'intérieur des épiphyses proximales de l'humérus et du fémur. Pour les individus dont nous ne possédons que le crâne, cette donnée ne peut pas être bien précise.

Les décès d'adultes entre vingt et cinquante ans sont rares; ils deviennent fréquents entre cinquante et soixante ans, mais il apparaît qu'un bon nombre d'habitants d'Hermance ont dépassé soixante et même soixante-cinq ans.

LA TAILLE

Pour vingt et un hommes et treize femmes nous avons pu calculer, à l'aide de la dimension d'os longs complets (méthode de Pearson) une taille approximative. La moyenne s'établit, pour les hommes, à 1,67 m (minimum 1,59, maximum 1,76 m), pour les femmes à 1,57 m (minimum 1,46 m, maximum 1,67 m). On constate entre ces deux moyennes la différence sexuelle habituelle d'environ 10 cm. La moyenne masculine est identique à celle des anciens cimetières de Genève et de Russin, la moyenne féminine d'un centimètre supérieure. La grande variété des tailles semble indiquer que la population d'Hermance était, du point de vue de sa composition raciale, assez hétérogène.

LES CRANES

N'ayant pas décelé de différence appréciable entre les crânes trouvés en vrac – donc les plus

⁴ Disons ici entre parenthèses que l'examen des caractères utilisés pour l'attribution du sexe nous a conduit à deux observations concernant la série d'Hermance: chez les hommes, dans la région occipitale, les caractéristiques masculines (protubérance externe et crête, lignes nucales) sont souvent atténuées, tandis que chez les femmes le fémur a fréquemment une allure masculine (par la dimension de la tête et la saillie de la ligne âpre). Le fort développement du fémur chez les femmes serait-il dû au fait que celles-ci se seraient adonnées dès leur jeunesse à la culture de la terre?

anciens – et ceux relevés en tombes, nous les avons donc réunis pour cette étude.

L'indice céphalique a pu être calculé pour cent quinze crânes. La moyenne se situe, pour cinquante-neuf hommes, à 82,4, pour cinquante-six femmes, à 82,5. Nous ne constatons pas ici la différence qui devrait donner aux femmes une moyenne légèrement supérieure. Devant cette situation, et en nous rappelant la fragilité de certaines attributions sexuelles, nous examinerons la répartition des indices céphaliques sexes réunis.

Plus intéressante que la moyenne est la répartition de l'indice céphalique selon les catégories de la classification habituelle (Martin). Pour les cent quinze crânes on obtient la répartition suivante, en pour-cent :

Dolichocéphales (70-74.9)	3,5
Mésocéphales (75-79.9)	27,0
Brachycéphales (80-84.9)	41,7
Hyperbrachycéphales (85-89.9)	22,6
Ultrabrachycéphales (90-X)	5,2

Comme pour la taille, la variabilité individuelle de la forme céphalique est très grande à Hermance: la brachycéphalie (*sensu lato*) caractérise plus de deux tiers des sujets, le reste étant surtout mésocéphale.

Sur les crânes étudiés la face était rarement conservée. Les quelques indices faciaux et nasaux qu'il a été possible d'obtenir montrent également une grande diversité: on va des euryprosopes – à face relativement large et basse – aux hyperleptoprosopes – à face très

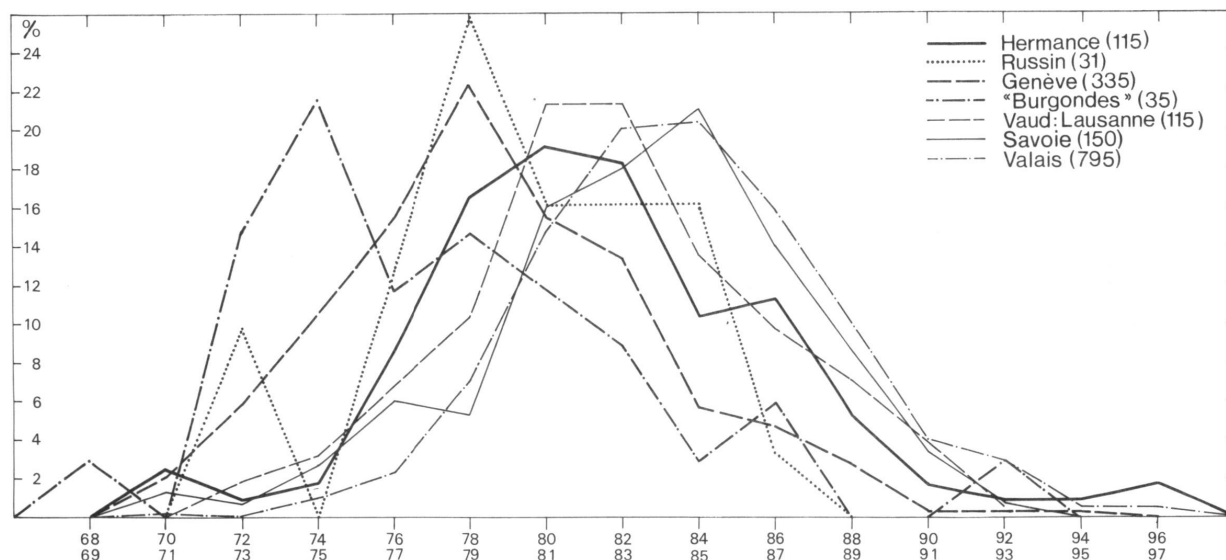


Fig. 1. Indice céphalique. Sexes réunis.

Hermance: Cent quinze crânes provenant de l'église; XIII^e à XVIII^e siècle. – *Russin*: Trente et un crânes provenant de l'église; X^e à XVIII^e siècle. (H. Kaufmann. Rapport anthropologique préliminaire. In: Ch. Bonnet. L'église du prieuré de Russin, *Genava*, n.s. XIX, 1971, p. 103-108). – *Genève*: Trois cent trente-cinq crânes provenant des anciens cimetières de Saint-Gervais et de La Madeleine. (A. Voss. Recherche d'anthropologie historique sur la population de Genève au moyen âge... Thèse Sciences, Genève, 1950 et Archives suisses d'anthropologie générale, XIV, 1949, p. 1-141). – « *Burgondes* »: Trente-quatre crânes provenant de sépultures du haut moyen âge situées dans le canton de Genève et la Haute-Savoie. (M.-R. Sauter... Le problème des Burgondes... Thèse Sciences, Genève, 1941 et Archives suisses d'anthropologie générale, X, 1941, p. 1-137 et notes manuscrites). – *Vaud*: Cent cinquante-cinq crânes provenant du cimetière de La Madeleine, à Lausanne; surtout XIII^e à XVI^e siècle. (H. Kaufmann et M. Lobsiger-Dellenbach. Crânes du cimetière de La Madeleine à Lausanne. Archives suisses d'anthropologie générale, XI, 1945, p. 1-55). – *Savoie*: Cent cinquante crânes provenant des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie. (E. Pittard. Recherches anthropologiques sur le crâne savoyard. Revue anthropologique, 46, 1937, p. 261-291). – *Valais*: Sept cent nonante-cinq crânes provenant d'ossuaires du canton du Valais. (E. Pittard. Crania helvetica. Les crânes valaisans de la vallée du Rhône. Genève, Kundig, 1909-1910).

haute et étroite; et des leptorhiniens – à ouverture nasale relativement haute et étroite – aux hyperchamaerhiniens – forme basse et large exceptionnelle chez des Européens.

Que pouvons-nous tirer des données anthropologiques pour nous faire une idée de la composition raciale de la population d'Hermance à l'époque de ces inhumations?

On sait que quatre éléments raciaux peuvent entrer en ligne de compte dans la région genevoise:

1. Ceux de la race alpine: moyenne, brachycéphale, eury- à mésoprosopé, mésorhinienne.

2. Ceux de la race dinarique: grande, hyperbrachycéphale, lepto- à hyperleptoprosopé, leptorhinienne.

3. Ceux de la race nordique: grande, dolicho- à mésocéphale, leptoprosopé, leptorhinienne.

4. Ceux de la race méditerranéenne: petite, dolicho- à mésocéphale, leptoprosopé, leptorhinienne.

L'indice céphalique et les quelques données complémentaires que nous possédons sur la taille, la forme du visage et du nez, vont nous permettre de tenter de caractériser les habitants d'Hermance et de les comparer à ceux des régions avoisinantes.

Considérons le graphique de distribution de l'indice céphalique. On voit bien que le tracé qui concerne Hermance se développe davantage dans la zone brachycéphale (de 80 et au-dessus) que dans la zone méso- et dolichocéphale,

Puis, partant du graphique concernant Hermance, nous avons vers la gauche trois populations au crâne relativement plus allongé: les habitants de Russin, les anciens Genevois de la ville, enfin les « Burgondes ». De l'autre côté, trois populations, au crâne plus court et large: les Vaudois de La Madeleine, à Lausanne – pas très différents des habitants d'Hermance – puis des Valaisans et des Savoyards qui se ressemblent beaucoup.

Voici comment nous pensons pouvoir expliquer la composition raciale de ces différentes populations. A Hermance, les deux éléments prépondérants doivent être les alpins et les dinariques, qui peuvent être considérés comme les éléments de base chez les indigènes des régions circumlémaniques. L'arrivée des Burgondes venus du Nord a introduit ici et là des éléments nordiques, géographiquement et racialement parlant, même si ces immigrants n'appartenaient pas tous à la race nordique. C'est à eux surtout qu'il faut attribuer les sujets qui fournissent la partie de gauche du graphique « burgonde », avec un sommet qui se détache à 74-75, tandis que la partie droite du même graphique correspondrait plutôt à des descendants d'indigènes, englobés dans des tombes dites burgondes. A Russin, village situé sur la rive droite du Rhône, de même que dans la cité de Genève, l'influence nordique aurait continué à se faire sentir, sur le plan morphologique, jusqu'à nos jours, de façon encore assez importante. C'est donc par suite de cette migration venue du nord que Genève continue à avoir une composition raciale assez différente de tous ses voisins, suisses et français.

En conclusion, la population d'Hermance paraît avoir subi l'influence nordique dans une moindre proportion que Genève-ville et Russin. Deux raisons pourraient être invoquées pour expliquer cela. D'une part sa position géographique, sur la rive gauche du lac, l'a peut-être tenue un peu à l'écart de la migration burgonde, d'autre part son histoire nous apprend que ce bourg avait davantage de relations, par terre avec la Haute-Savoie, et par le lac, sans doute avec les régions vaudoise et valaisanne.

Nous espérons que d'ici peu, une fois les restes squelettiques restaurés, il sera possible de préparer une monographie détaillée de toutes les trouvailles faites ces dernières années, dans les églises et ailleurs, sur le territoire du canton de Genève.

Monnaies

par Nicolas Dürr

- M 1 Evêché de Lausanne, Aymon de Mont-faucon (1491-1517), denier.
N° inv. 2, E 3,20/N 2,50 - 382,67.
- M 2 Genève, deux quarts de 1766. Dem. 120.
N° inv. 18, E 20,55/N 8,33 - 381,07 - T 3.
- M 3 Savoie, Amédée VIII, duc, obole Viennois, frappé à Nyon par Bertin Busca. Sim. 48. CNI 133.
N° inv. 22, E 30,10/N 7,82 - 383 - 383,18.
- M 4 Savoie, Louis, duc (1434-1465), obole, frappé à Cornavin par Stephane Varembon. Sim. 23.
N° inv. 23, E 18,20/N 4,04 - 382,28.
- M 5 Berne, 1679, 5 Kreuzer.
N° inv. 24, E 16,30/N 3,40 - 382,86.
- M 6 Evêché de Lausanne, Aymon de Mont-faucon, denier.
N° inv. 33, E 30,00/N 4,53 - 383,27.
- M 7 Evêché de Lausanne, denier, XIII^e siècle.
N° inv. 35, E 11,34/N 3,95 - 382,48.
- M 8 Confédération Suisse, 10 cts de 1880.
N° inv. 36, E 10,81/N 2,40 - 383,00.
- M 9 Savoie, Louis, duc, obole Viennois, frappé à Cornavin par Stephane Varembon. Sim. 21. CNI. 159/164.
N° inv. 37, E 28,85/N 6,80 - 382,91.
- M 10 Evêché de Lausanne, denier au temple, XII^e – début XIII^e siècle.
N° inv. 39, E 30,20/N 4,82 - 383,37.
- M 11 Savoie, Louis, duc, blanc, atelier illisible. Sim 20. CNI 157/158.
N° inv. 40, E 28,79/N 6,97 - 382,90.
- M 12 Savoie, Amédée VIII, duc, fort, Sim. 40. CNI 94/111.
N° inv. 43, E 28,31/N 3,41 - 382,99.
- M 13 Barons du Vaud, Nyon, Louis, denier au temple, vers 1300.
N° inv. 48, E 29,44/N 7,56 - 382,73.
- M 14 Barons du Vaud, Nyon, Louis, obole au temple, vers 1300.
N° inv. 51, E 27,50/N 4,55 - 382,94.
- M 15 Barons du Vaud, Nyon, Louis, obole au temple, vers 1300.
N° inv. 52, E 27,08/N 4,80 - 382,91.
- M 16 Barons du Vaud, Nyon, Louis, obole au temple, vers 1300.
N° inv. 56, E 26,58/N 3,88 - 382,90.
- M 17 Savoie, Amedée VIII, duc, fort deuxième type, frappé à Nyon par Jean Picot. Sim. 41. CNI 100/102.
N° inv. 57, E 14,10/N 8,00 - 381,70.
- M 18 Evêché de Lausanne, Aymon de Mont-faucon, denier.
N° inv. 58, E 15,30/N 8,00 - 382,15.
- M 19 Evêché de Lausanne, Aymon de Mont-faucon, denier.
N° inv. 59, E 27,45/N 2,30 - 382,70.
- M 20 Evêché de Lausanne, denier, XIII^e siècle.
N° inv. 60, E 28,20/N 3,00 - 382,62.
- M 21 Italie du Nord, denier, corrodé et troué, illisible, vers 1300.
N° inv. 64, E 22,00/N 4,10 - 382,02.
- M 22 Barons du Vaud, Nyon, Louis, denier au temple.
N° inv. 65, E 22,38/N 4,02 - 382,61.
- M 23 Piémont, Asti, CVNRADVS REX, denier, vers 1200. CNI 36.
N° inv. 66, E 22,40/N 2,60 - 382,64.
- M 24 Savoie, Amédée VI, comte, 1343-1383, denier Viennois, corrodé et bronze.
N° inv. 68, E 21,93/N 8,23 - 383,17.
- M 25 Evêché de Lausanne, Aymon de Mont-faucon, denier.
N° inv. 70, E 21,85/N 6,50 - 382,19.
- M 26 Fragments de monnaie indéterminée, probablement type « Etschkreuzer », Italie

- du Nord.
N° inv. 81, vrac.
- M 27 Savoie, Amédée VIII, duc, fort troisième type, frappé par Bertin Busca à Nyon, Sim 42, 4. CNI. 119.
N° inv. 82, E 12,35/N 3,84 - 381,81.
- M 28 Evêché de Lausanne, Aymon de Montfaucon, denier.
N° inv. 86, E 14,03/N 6,30 - 381,71.
- M 29 Evêché de Lausanne, Aymon de Montfaucon, denier.
N° inv. 87, E 14,50/N 6,50 - 382,66.
- M 30 Savoie, Amédée VIII, comte, obole, frappé par Jean Raffano à Nyon. Sim 26/1. CNI. 91/93.
N° inv. 88, E 13,40/N 4,20 - 381,70.
- M 31 Savoie, Amédée VIII, duc, Viennois. Sim 44 CNI. 125/129.
N° inv. 88, E 14,10/N 3,20 - 381,78.
- M 32 Evêché de Lausanne, obole, XIII^e siècle.
N° inv. 90, E 14,15/N 3,65 - 381,73.
- M 33 Fragment de monnaie (impossible à déterminer).
N° inv. 92, E 30,00/N 3,10 - 382,98.
- M 34 Savoie, Alédée VI, comte, denier Viennois, frappé par Bonacorso Borgo à Pont d'Ain.
N° inv. 93, E 29,55/N 3,10 - 382,98.
- M 35 Milan, Jean-Galéas Visconti, 1395-1402, denier CNI V pl. V 21.
N° inv. 94, E 29,55/N 3,10 - 382,98.
- M 36 Monnaie usée et pliée (illisible).
N° inv. 101, E 29,92/N 3,12 - 382,01 - T131.
- M 37 Evêché de Lausanne, denier au temple, XIII^e siècle.
N° inv. 114, E 21,12/N 4,76 - 382,63.
- M 38 Florence, jeton en cuivre imitant un florin, XVI^e siècle.
N° inv. 115, E 21,72/N 4,72 - 382,61.
- M 39 Savoie, Amédée VII, comte, Viennois deuxième type, frappé par Jean Raffano à Nyon. Sim 21, 1 CNI. 83.
N° inv. 116, E 20,47/N 4,79 - 382,51.
- M 40 Confédération Suisse. 2 cts. 1850.
N° inv. 117, E 9,00/N 2,10 - 382,86.
- M 41 Savoie, Charles II, 1504-1553, Maille (atelier illisible). Sim. 105.
N° inv. 118, E 9,10/N 2,24 - 382,32.
- M 42 Evêché de Lausanne, Aymon de Montfaucon, denier.
N° inv. 121, E 16,57/N 5,05 - 382,43.
- M 43 Evêché de Lausanne, Aymon de Montfaucon, denier.
N° inv. 122, E 13,02/N 5,15 - 382,51.
- M 44 Evêché de Lausanne, Guillaume de Varax, denier.
N° inv. 123, E 10,83/N 5,25 - 382,63.
- M 45 Genève, Quart, 164 (?).
N° inv. 124, E 17,10/N 5,70 - 382,05.
- M 46 Genève, 1 sol de 1817.
N° inv. 128, E 14,68/N 5,48 - 382,35.
- M 47 Savoie, Amédée VIII, duc, fort noir du deuxième type, frappé par Jean di Masio à Chambéry. Sim. 41, 7. CNI. 105/103.
N° inv. 129, E 12,60/N 5,03 - 382,04.
- M 48 Savoie, Amédée IX, 1465-1472, obole, frappé par Jean Philippe à Cornavin. Sim. 10. CNI. 40.
N° inv. 130, E 11,43/N 5,15 - 382,17.
- M 49 Comté du Genevois, Pierre, comte, † 1394, denier.
N° inv. 135, E 14,33/N 4,85 - 381,87.
- M 50 Savoie, Charles Emanuele IV, 1796-1802, soldo.
N° inv. 136, E 12,13/N 5,06 - 381,97.
- M 51 Savoie, Amédée VIII, duc, obole Viennois, Sim. 48. CNI. 131/134.
N° inv. 139, E 20,14/N 6,27 - 382,36.
- M 52 Milan, Jean-Galéas Visconti, denier. CNI. V pl. V. 21.
N° inv. 141, E 19,83/N 6,50 - 381,99.
- M 53 Savoie, Amédée VIII, duc, fort. Sim 41b. CNI 98.
N° inv. 144, E 0,93/N 5,50 - 382,10.
- M 54 Evêché de Lausanne, denier corrodé, XV^e siècle.
N° inv. 146, E 20,37/N 5,54 - 382,76.
- M 55 Charles Emanuele III, deux deniers, Turin 1772. Sim. 40/15. CNI. 223.
N° inv. 149, E 19,95/N 5,45 - 382,19.
- M 56 Savoie, Charles II, maille frappée par Henri Goulaz à Cornavin. Sim 105 var.
N° inv. 150, E 3,50/N 5,03 - 381,98.
- M 57 Monnaie du type « Etschkreuzer », Italie du Nord, corrodée et illisible.
N° inv. 151, E 21,03/N 5,50 - 382,85.

Références :

Simonetti, Luigi, *Monete italiana, Casa Savoia*, vol. I, Ravenna 1967. CNI. *Corpus Nummorum Italicorum*, Rome, 1910.
Demole, Eugène, *Histoire monétaire de Genève de 1535 à 1792*, Genève, 1887.

Table des matières

Introduction	5	5. L'église du xv ^e siècle	58
I. Notice historique	6	6. La chapelle de la Visitation	62
II. Situation, orientation et nature du sol	12	7. L'église de 1679	62
III. Les fouilles	14	8. Les dernières transformations	66
1. Introduction	14	VI. Reconstitution architecturale	67
2. Méthode	14	VII. Les édifices religieux comparables à l'église d'Hermance	70
IV. Découvertes archéologiques. Le bourg et ses fortifications	15	VIII. Les sépultures	70
1. La première enceinte	15	IX. Le bénitier et les fonts baptismaux	77
2. La deuxième enceinte	24	X. Le matériel archéologique. Inventaire	84
3. Essai de datation	24	XI. Conclusions	97
4. Considérations générales	24	XII. Annexes.	99
V. Découvertes archéologiques L'église et ses chapelles	34	Fragment d'une croix gothique trouvé à Hermance, par Claude Lapaire	99
1. Première époque d'occupation	34	Rapport anthropologique préliminaire, par Hélène Kaufmann	101
2. L'église du xiii ^e siècle	35	Monnaies, par Nicolas Dürr	105
3. Les chapelles latérales	45		
4. L'église du xiv ^e et du début du xv ^e siècle	54		

